

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèques

MÉMOIRE D'ÉTUDE

*Les mille et une péripéties
de la naissance du pôle associé
« Echanges en Méditerranée »*

Brigitte MICHEL

Directeur de mémoire : Sylvie CHEVILLOTTE
professeur à l'ENSSIB

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



810915F

1996

1996

DCB

38

Janvier 1997

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèques

MÉMOIRE D'ÉTUDE

*Les mille et une péripéties
de la naissance du pôle associé
« Echanges en Méditerranée »*

Brigitte MICHEL



Directeur de mémoire : Sylvie CHEVILLOTTE
professeur à l'ENSSIB

Lieu de stage : La Bibliothèque Municipale
de La Méjanes, à Aix-en-Provence
sous l'autorité de Michelle TERRAS

1996

DCB

38

1996

Les mille et une péripéties de la naissance du pôle associé

"Echanges en Méditerranée"

The thousand and one turns taken by establishment associated "Exchanges in the mediterranean region"

RÉSUMÉ

Ce mémoire analyse les difficultés rencontrées par les huit partenaires d'Aix-en-Provence et de Marseille, dans la mise en œuvre du pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France "Echanges en Méditerranée", ainsi que les moyens de les surmonter. Il détaille, d'une part, les procédures spécifiques d'acquisition de la documentation arabe, à partir de l'étude du fonds d'une des bibliothèques, d'autre part, l'émergence d'une politique d'acquisition partagée : deux éléments dont la prise en compte semble déterminante pour la réussite de la coopération qui se met en place.

SUMMARY

This memory analyses the difficulties between the eight partners of Aix-en-Provence and Marseille during the establishment associated ("pôle associé") to the French National Library ("Bibliothèque Nationale de France") "Exchanges in the mediterranean region" as well as the way of overworking them. That way at first the special procedures in order to obtain the arabian documents through consideration the funds of one of the libraries, and secondly the appearance of a common policy of acquisition. Both of these two aspects seem to be essential for the success of the cooperation.

INDEXATION , vedettes-matières RAMEAU

Bibliothèques ** fonds spéciaux ** publications en langues étrangères

Coopérations entre bibliothèques

Acquisitions (bibliothèques) ** pays arabes

Bibliothèques de recherches

Bibliothèques (Aix-en-Provence, Bouches du Rhône)

Bibliothèques (Marseille, Bouches du Rhône)

Bibliothèque Michel Seurat (Aix-en-Provence, Bouches du Rhône)

Publications officielles

Dans la mesure où ce mémoire figurera dans une bibliothèque spécialisée, nous proposons, en langage libre l'expression consacrée par les conventions signées par la Bibliothèque Nationale de France :
"pôles associés"

KEYWORD

Libraries ** special library holdings ** foreign publications

Interlibrary cooperation

Acquisitions (library) ** arabian countries

Research libraries

Libraries (Aix-en-Provence, Bouches du Rhône)

Libraries (Marseille, Bouches du Rhône)

Michel Seurat library (Aix-en-Provence, Bouches du Rhône)

Government publications



REMERCIEMENTS

Merci à tous ceux qui, dans tous les établissements où je suis passée,
ont su faire face à mes questions intempestives.
Merci à tous ceux qui, à Aix, à Marseille et à Lyon
m'ont apporté leurs conseils.

A la mémoire de mon Grand-père qui, au cours de sa belle vie,
traversa la Méditerranée à plusieurs reprises.

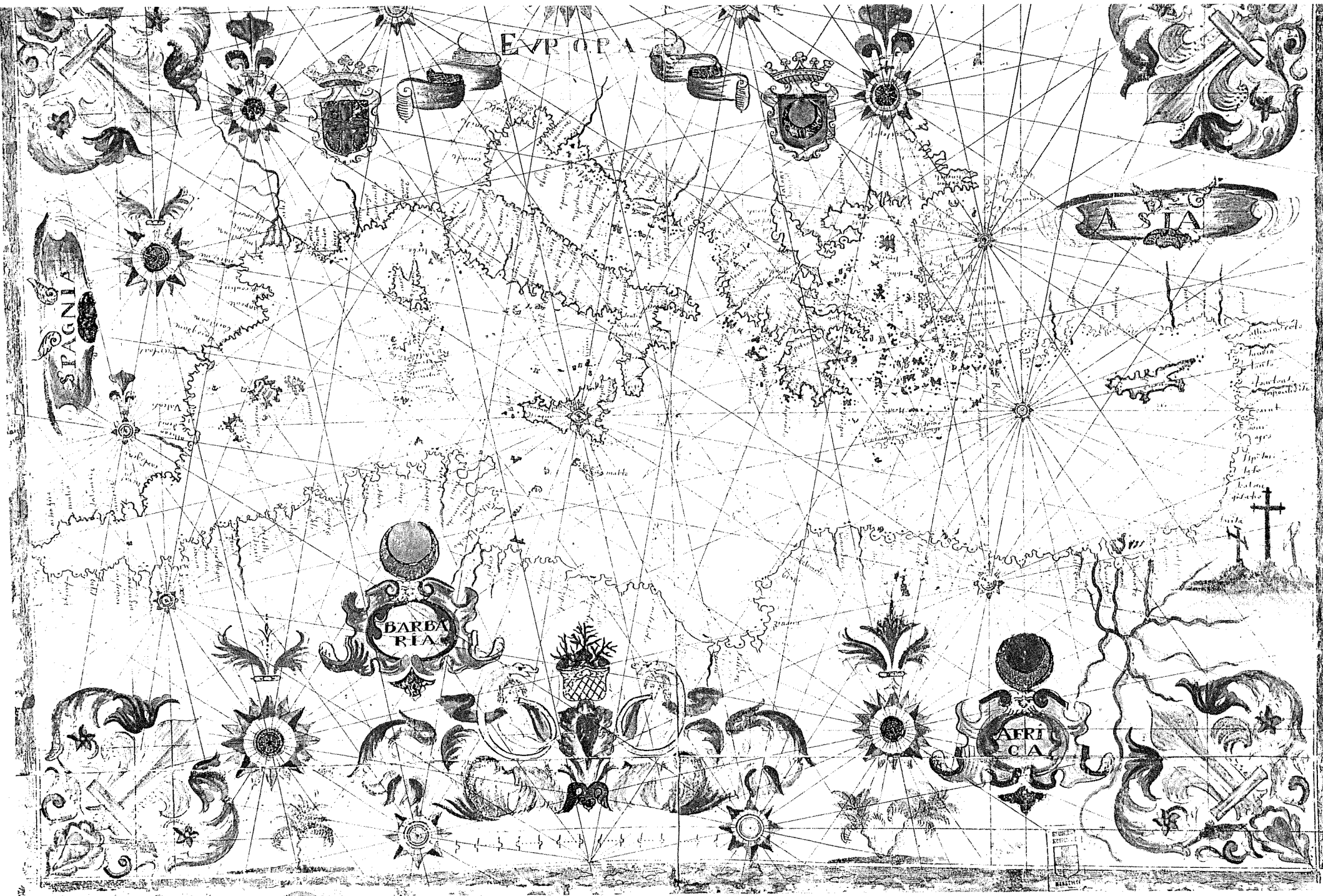
EUROPA

ASIA

SPAGNA

BARBARIA

AFRICA



SOMMAIRE

1. UNE MISE EN PLACE DIFFICILE ET ENCORE INACHEVÉE	11
1.1. LA LONGUE MISE EN PLACE DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION :	11
1.1.1. Chronologie de la mise en place	11
1.1.2. Les huit membres actuels	14
1.1.2.1. <i>L'Université de Provence : Aix-Marseille1</i>	14
1.1.2.2. <i>L'Université de la Méditerranée : Aix-Marseille2</i>	15
1.1.2.3. <i>L'Université d'Aix-Marseille3</i>	15
1.1.2.4. <i>La ville de Marseille pour sa bibliothèque municipale</i>	16
1.1.2.5. <i>La ville d'Aix-en-Provence pour la Cité du Livre</i>	16
1.1.2.6. <i>La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP)</i>	17
1.1.2.7. <i>Les Archives Nationales pour le Centre des Archives d'Outre-mer (CAOM)</i>	18
1.1.2.8. <i>La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)</i>	18
1.2. LES DIFFICULTÉS CUMULÉES QUI EXPLIQUENT CETTE LENTEUR	19
1.2.1. Un thème mouvant et délicat	19
1.2.1.1. <i>Un sujet transdisciplinaire :</i>	19
1.2.1.2. <i>L'exclusion des fonds de Provence</i>	20
1.2.1.3. <i>Une forte implication politique</i>	21
1.2.2. Ambiguïtés dans la définition d'un pôle associé ?	22
1.2.2.1. <i>Définition intellectuelle ...</i>	23
1.2.2.2. <i>... ou définition régionale...</i>	23
1.2.2.3. <i>... ou définition fonctionnelle ?</i>	24

1.2.3. Des acteurs de plus ou moins bonne volonté	25
1.2.3.1. Une décision en partie politique du côté de la BNF	25
1.2.3.2. Des partenaires nombreux et très différents	26
1.2.3.3. Une certaine incompréhension, volontaire ou involontaire, des règles fixées par la convention	27
1.3. LES RAISONS D'ESPÉRER	28
1.3.1. Des membres moteurs	28
1.3.2. Des logiques de coopération déjà à l'œuvre	29
1.3.2.1. Des coopérations ponctuelles à l'association « Mémoires méditerranéennes »	29
1.3.2.2. La naissance de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'homme : vers le deuxième campus aixois ?	30
1.3.2.3. La présence effective d'un pôle documentaire sur la Méditerranée	31
1.3.3. Les règles du jeu qui émergent	32
1.3.3.1. L'achat du fond Marie Bernand : une acquisition pertinente	32
1.3.3.2. La précision des sous domaines thématiques	33
1.3.3.3. Une nouvelle conception de l'utilisation de la subvention	35
1.3.4. Une réelle complémentarité des compétences	36
1.3.4.1. Une connaissance du terrain à l'IREMAM	36
1.3.4.2. Les connaissances bibliothéconomiques des bibliothèques municipales et universitaires	37
1.3.4.3. L'expérience du prêt entre bibliothèques dans les établissements universitaires	38

2. LES FONDS D'UN DES MEMBRES DE LA MAISON MÉDITERRANÉENNE DES SCIENCES DE L'HOMME : L'INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN _____ 40

2.1. L'HISTOIRE DES FONDS : RASSEMBLEMENT ET DISPERSION _____ 40

2.1.1. Le rassemblement de plusieurs laboratoires et de leur documentation _____ 40

2.1.1.1. *Une tendance dominante de rassemblement* _____ 40

2.1.1.2. *Les mouvements contraires* _____ 41

2.1.2. L'histoire de la recherche _____ 42

2.1.2.1. *Le Maghreb et le Machreq* _____ 42

2.1.2.2. *Les langues européennes ou l'arabe* _____ 43

2.1.2.3. *Les programmes de recherche* _____ 44

2.1.3. Les legs et les achats de bibliothèques constituées _____ 44

2.2. LES SPÉCIFICITÉS DE LA DOCUMENTATION DANS LE MONDE ARABE ____ 45

2.2.1. Les circuits de production et de distribution _____ 46

2.2.1.1. *L'implication du pouvoir dans l'édition* _____ 46

2.2.1.2. *La vie éphémère des éditions* _____ 47

2.2.1.3. *Le faible niveau de structuration du marché* _____ 48

2.2.2. Les grandes foires: le Caire, Damas, Beyrouth... _____ 49

2.2.2.1. *Quand acheter devient une épreuve physique* _____ 50

2.2.2.2. *Des prix très avantageux mais des problèmes liés à la comptabilité publique* _____ 51

2.2.3. L'importance des contacts personnels _____ 51

2.2.3.1. *Les échanges* _____ 52

2.2.3.2. *Les relais* _____ 53

2.2.3.3. *Les missions documentaires* _____ 54

2.3. LES COLLECTIONS DE L'IREMAM: UNE RICHESSE IMMENSE

DIFFICILEMENT ACCESSIBLE	55
2.3.1. Les obstacles actuels au développement de la documentation	55
2.3.1.1. <i>Des contraintes contradictoires</i>	55
2.3.1.2. <i>Les processus de décisions</i>	56
2.3.1.3. <i>l'absence de statut de bibliothécaire et la faiblesse de la formation</i>	57
2.3.2. Les problèmes d'accessibilité	57
2.3.2.1. <i>Les problèmes de conservation</i>	57
2.3.2.2. <i>L'état du catalogue papier et celui du catalogue informatique</i>	58
2.3.2.3. <i>Une indexation matière hésitante</i>	59
2.3.2.4. <i>Les problèmes posés par le traitement de la langue arabe</i>	60
2.3.3. Les richesses du fonds	62
2.3.3.1. <i>Les périodiques</i>	62
2.3.3.2. <i>Les monographies</i>	63

3. ARTICULATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES FONDS : VERS UNE COOPÉRATION RÉGIONALE ACTIVE 65

3.1. LA CLARIFICATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION POUR LE PÔLE EN FONCTION DES FONDS DÉJÀ EXISTANTS	65
3.1.1. Voyage et commerce : un travail à peine engagé (CCIMP, BM de Marseille)	66
3.1.1.1. <i>Le problème des cartes et des portulans</i>	66
3.1.1.2. <i>Les voyages</i>	66
3.1.1.3. <i>L'économie et le commerce</i>	67

3.1.2. La littérature : un travail qui s’amorce	68
3.1.2.1. <i>La littérature francophone</i>	68
3.1.2.2. <i>La littérature arabophone</i>	68
3.1.2.3. <i>Un partage linguistique, géographique ou chronologique ?</i>	69
3.1.3. L’histoire “coloniale” : le partage réalisé	69
3.1.3.1. <i>Quatre logiques complémentaires de constitution des fonds</i>	70
3.1.3.2. <i>Un fort déséquilibre géographique dans les collections présentes</i>	71
3.1.3.3. <i>Le partage chronologique des acquisitions à venir</i>	72
3.2. ÉVALUATION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES : LA PREMIÈRE PIERRE ...	73
3.2.1. Les raisons du choix des publications officielles	73
3.2.1.1. <i>Un enjeu documentaire...</i>	73
3.2.1.2. <i>Une mission du pôle qui concerne un nombre important de partenaires</i>	74
3.2.1.3. <i>Un travail cependant matériellement faisable</i>	75
3.2.2. Les ambiguïtés de la définition et les choix qu’elles imposent	76
3.2.2.1. <i>Définitions</i>	76
3.2.2.2. <i>Les liens des publications officielles avec les archives</i>	77
3.2.2.3. <i>Des choix pragmatiques</i>	78
3.2.3. Des complémentarités et des lacunes	79
3.2.3.1. <i>La période coloniale</i>	79
3.2.3.2. <i>La période contemporaine</i>	80
3.3. ...PREMIÈRE PIERRE D’UN TRAVAIL COMMUN À DÉVELOPPER	81
3.3.1. Au-delà de l’évaluation, une politique d’acquisition des publications officielles	82
3.3.1.1. <i>Un premier catalogue à affiner et à compléter</i>	82
3.3.1.2. <i>Un travail à poursuivre par l’analyse des structures productives et des efforts documentaires locaux</i>	82

3.3.1.3. <i>Vers un partenariat à trois : IREMAM -- BM et BU -- Bibliothèques des pays arabes</i>	84
3.3.2. <i>Vers une intégration au Catalogue Collectif National</i>	84
3.3.2.1. <i>La proposition de U3 et les objectifs des partenaires</i>	85
3.3.2.2. <i>L'état des lieux et les possibilités offertes par le CCN</i>	85
3.3.2.3. <i>Un travail bibliothéconomique de base : l'inventaire des collections</i>	86
3.3.3. <i>Quelques enseignements à tirer de cette expérience</i>	87
3.3.3.1. <i>Un regard transversal indispensable</i>	87
3.3.3.2. <i>Une mise en commun des outils</i>	88
3.3.3.3. <i>Devenir autonome pour établir un véritable partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France</i>	89
CONCLUSION	91
ANNEXES	
Annexe 1 : Tableau des membres de l'association de préfiguration du pôle associé	
Annexe 2 : Sigles.	
Annexe 3 : Première répartition des acquisitions entre les différents membres du pôle, lors de la réunion du 12 mars 1995.	
Annexe 4 : Tableau des sources d'approvisionnement de la documentation en arabe à la bibliothèque de l'IREMAM.	
Annexe 5 : Fonds constitués acquis par l'IREMAM ces dernières années.	
Annexe 6 : Tableau des pays d'éditions des ouvrages en arabe de la bibliothèque de l'IREMAM.	
Annexe 7 : Listes des institutions des pays des rives sud et orientales en relation avec l'IREMAM.	
Annexe 8 : Centres de recherche français installés dans les pays arabes.	
Annexe 9 : Les dix rubriques des chroniques bibliographiques de l'annuaire d'Afrique du Nord.	
Annexe 10 : Une images des fonds de la bibliothèque de l'IREMAM, à partir du catalogue informatique ; quatre tableaux	
Annexe 11 : Extrait du catalogues des publications officielles tunisiennes possédées par les membres du pôle	
Annexe 12 : Plan de classement des archives imprimées In Source de l'histoire du Proche- Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et bibliothèques françaises. I Archives, Autres archives. Exemple de l'Algérie	

Dis :

**« Si la mer se faisait d'encre pour (écrire) le langage de
mon Seigneur,
elle s'y épuiserait, même si Nous en doublions l'étendue,
avant que ne s'épuisât le langage »**

**Le Coran
Sourate XVIII, dite la Caverne
verset 109**

Les mille et une péripéties

de la naissance du pôle associé

« 2ehanges en Méditerranée »

INTRODUCTION

« La Méditerranée n'est entrée en politique que grâce aux formulations des intellectuels et des scientifiques. Ces derniers ont permis de penser cet espace comme un tout, véritable système. Après Michel Chevalier, ils ont façonné la Méditerranée à la fois comme une échelle pertinente d'analyse des territoires et comme une valeur universelle, porteuse de civilisation et d'avenir. En même temps, ils ont édifié un objet efficace.

La pertinence de l'objet Méditerranée n'est pourtant assurée que sous certaines conditions : la présence ou le déclin des empires ; la croissance des mouvements migratoires ; la présence de contacts et d'échanges culturels. Sinon la Méditerranée peut n'être qu'un simple réservoir à idéologies politiques, parfois particulièrement pernicieuses (...)

On ne sortira des ambiguïtés que le jour où chacun comprendra que la Méditerranée est, comme toute notion géographique, un instrument. S'il existe un avenir commun aux deux rives (...) alors on pourra faire de la Méditerranée un "espace de coopération".»¹

¹ ILBERT, Robert et RUEL, Anne *In La Méditerranée espace de coopération ? En l'honneur de Maurice Flory*. Paris : Editions Economica, 1994.

En effet, la Méditerranée est souvent évoquée dans les projets politiques ou les programmes des manifestations culturelles de Marseille et de ses environs. La ville, et plus largement la région, revendique au nom de son passé et du rôle que joua le port dans son histoire, une tradition d'ouverture sur le bassin méditerranéen. Le thème choisi lors de la mise en place du pôle associé à la Bibliothèque de France, "Echanges en Méditerranée", est donc un thème fédérateur et fortement mobilisateur, qui a permis de rassembler huit établissements répartis sur les villes d'Aix-en-Provence et de Marseille. "L'association de préfiguration du pôle associé" (tel est l'intitulé exact du regroupement qui signa en juin 1995 la convention avec la Bibliothèque Nationale de France) comprend les trois universités Aix-Marseille, les deux bibliothèques municipales classées, la Chambre de Commerce la plus ancienne du monde, un centre des Archives Nationales spécialisé sur l'Outre-mer et une structure rassemblant plusieurs laboratoires de recherches en sciences sociales sur l'aire méditerranéenne¹.

L'idée des pôles associés est constitutive de la Bibliothèque de France, appelée de ses vœux par le chef de l'Etat en 1988. N'avait-elle pas vocation à couvrir l'ensemble des champs de la connaissance pour le bénéfice du plus grand nombre ? Le projet légèrement modifié est repris par le nouvel établissement de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) né en 1994, de la fusion de la Bibliothèque de France et de la Bibliothèque Nationale. Au-delà des missions traditionnelles de recensement et de conservation de la production nationale, la BNF doit offrir une couverture documentaire encyclopédique, d'ampleur internationale, et non plus seulement française. L'idée maîtresse est celle du réseau : il doit permettre de rééquilibrer la géographie de l'offre documentaire au profit de la province et de développer des pôles d'excellence sur les thèmes faiblement représentés à la Bibliothèque Nationale de France. Justement, les collections de l'ancienne BN sur les pays méditerranéens et principalement les rives sud présentent des lacunes². « Le travail de complémentarité sur les collections doit s'accompagner d'un effort pour les renforcer. Le

¹ Cf l'ANNEXE 1 qui présente un tableau des membres et de leurs différentes appellations.

² Voir, par exemple, l'article de SOUA, Khalifa. Le service arabe de la Bibliothèque Nationale. *Bulletin d'Information de l'Association des Bibliothécaires Français*. n° 144, 3^{ème} trimestre 1989.

renforcement des collections jouera sur leur volume quantitatif (sic), mais aussi sur leur spécialisation et leur accessibilité » déclarait, en 1991, le groupe de travail sur les pôles¹. Afin que les partenaires des pôles associés puissent avoir quelque poids face aux millions de volumes de la BNF, cette dernière a encouragé les pôles composés de plusieurs établissements et la mise en place d'une coopération entre bibliothèques d'origines diverses. Le pôle "Echanges en Méditerranée" en est l'exemple le plus complexe.

Des bibliothèques d'Aix-en-Provence et Marseille ont manifesté très tôt leur intérêt. Cependant la mise en oeuvre d'une idée nouvelle se heurte toujours à des obstacles. Le nombre et la diversité des partenaires, les imprécisions dans la définition de la thématique couverte par le pôle et l'imbrication des enjeux ont encore compliqué la naissance du pôle "Echanges en Méditerranée". Ce mémoire s'attache à analyser les difficultés rencontrées par les membres du pôle mais aussi les potentialités et les actions qui contribuent ou peuvent contribuer à la réussite de ce projet enthousiasmant.

Ainsi la deuxième partie de ce mémoire détaille la situation de l'une des bibliothèques concernées : la bibliothèque Michel Seurat de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM)², l'entité documentaire principale de l'un des membres du pôle. Cette bibliothèque, absente lors de la mise en place de l'association de préfiguration du pôle Aix-Marseille, peut résoudre le problème essentiel qui s'est posé à chacun : l'accès à la documentation³ arabe. Inversement, c'est aussi la bibliothèque qui peut avoir les plus grandes attentes vis-à-vis du pôle. Coupée des circuits de formation, elle présente un gros retard bibliothéconomique. L'aide de ses partenaires peut s'avérer utile lors de la mise en place de nouveaux outils de toute manière indispensables à la coopération.

Cependant, la juxtaposition des compétences et des lacunes ne suffit pas à faire vivre la coopération. L'analyse des premiers pas difficiles mais réels, d'une politique

¹ PERRIN, Georges et BOUET, Jérôme. *Rapport du groupe de travail sur les pôles associés*. 1991, p.18.

² Cf le dictionnaire de sigles de l'ANNEXE 2

³ Nous emploierons le terme de documentation de préférence à celui d'ouvrages, car il recouvre également les rapports, la littérature grise, les cartes voire les archives.

d'acquisition partagée permet de mieux saisir les complémentarités et les articulations possibles entre différentes bibliothèques. C'est là le principal enjeu du pôle : tenir compte des forces et des faiblesses de chacun tout en menant, au niveau de l'ensemble, une politique documentaire cohérente. La coopération ne pourra se développer et le pôle perdurer qu'à cette double condition.

I. UNE MISE EN PLACE DIFFICILE ET ENCORE INACHEVÉE

1.1. LA LONGUE MISE EN PLACE DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION :

L'objectif poursuivi par chacun des membres du pôle, et qui ressort de presque tous les entretiens que nous avons pu avoir, c'est de mettre ses collections en valeur, et d'acquérir une visibilité nationale voire internationale, pour un meilleur service au lecteur. Ce que chacun, avec ses seuls moyens ne peut atteindre, soit qu'il soit en dehors des réseaux existants, soit que sa jeunesse gêne sa reconnaissance (c'est le cas du CADIST), devient possible à travers le large rayonnement de l'héritière de la Bibliothèque Nationale, mais à la condition expresse qu'émerge un réseau local structuré, cohérent et actif. C'est ce défi que, collectivement, les membres du pôle eurent à relever.

1.1.1. Chronologie de la mise en place

Le pôle associé Aix-Marseille fait partie de la deuxième série de signatures de conventions. Cependant Marseille et Aix-en-Provence ont été impliquées très tôt dans cette "aventure". Dès sa création, la Bibliothèque de France avait mis en place un groupe de travail sur les pôles associés. La directrice de la Bibliothèque Municipale de Marseille, aujourd'hui directrice de la Cité du Livre à Aix-en-Provence (Cité qui rassemble plusieurs organismes culturels, dont la bibliothèque municipale), faisait partie de ce groupe chargé de définir ce que pourraient être les pôles associés.

octobre 92 Les bibliothèques de la région s'étant proposées comme pôle associé : la Chambre de Commerce, la Bibliothèque Municipale de Marseille, la Méjanes (bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence), les Bibliothèques Universitaires d'Aix-Marseille¹ et d'Aix-Marseille³, se réunissent pour la première fois sujet des statuts de l'association de préfiguration du pôle associé.

Sept- décembre 92 La Bibliothèque de France lance officiellement les appels à candidature. Tosca Consultant procède, pour la Bibliothèque de France à l'évaluation quantitative et qualitative des potentialités sur Aix et Marseille; le cabinet tente de répondre à ces questions : quels partenaires, pour quelle thématique et à quelles conditions?

18 décembre 1992 La Bibliothèque de France présente la grille d'évaluation des collections qu'elle demande aux pôles d'appliquer.

1993 Aix-Marseille² se joint au travail sur le pôle

10 août 93 La Bibliothèque de France, qui est en train d'analyser les dossiers de candidature déposés, encourage la création de l'association de préfiguration du pôle.

janvier-avril 1994 Débat entre la ville de Marseille et celle d'Aix sur le nombre et la fonction de leurs représentants (élus, fonctionnaires, professionnels ?)

mars-avril 1994 Le CADIST applique la grille d'évaluation de la BNF¹.

Été 1994 La Méjanes procède de même pour ses périodiques².

15 novembre 94 Signature des statuts de l'association de préfiguration du pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France³.
Elle a pour objet :

- d'étudier la structure juridique d'accueil du pôle lui-même
- d'explorer et d'analyser les ressources documentaires existantes en vue du partage documentaire avec la BNF (acquisitions thématiques et mise à disposition des collections)
- de dégager les thèmes et disciplines sur lesquels pourrait se faire le partage⁴.

Décembre 94 -> Les différentes tutelles travaillent sur les termes de la convention.

16 décembre 1994 L'élection à la présidence de l'association voit s'opposer l'Université de Provence et la ville de Marseille. Les deux candidats obtenant le même nombre de voix, la présidence revient à la Chambre de Commerce, neutre.

¹ Cf le mémoire de DCB de Marie Elisabeth Michel. *La place d'une bibliothèque municipale dans un projet national : la bibliothèque de la Méjanes et le futur « pôle associé » Aix-Marseille.*

² Idem.

³ Pour ne pas alourdir encore l'expression, nous parlerons de "membres du pôle", plutôt que de "membres de l'association de préfiguration du pôle associé Echanges en Méditerranée".

⁴ Extraits des statuts de l'association de préfiguration du pôle associé Aix-Marseille.

- 12 janvier 1995 « L'association de préfiguration décide de travailler en priorité sur l'analyse des fonds existants, la constitution d'un atelier "évaluation" est décidée » : ce vœu, plusieurs fois réitéré, ne prendra jamais véritablement corps.
- 16 mars 1995 Les membres procèdent à une première répartition des acquisitions, très générale : pour un même domaine, il y a presque toujours trois bibliothèques, sans précision de champs de compétences¹.
- juillet 95 L'association prend contact avec le Centre des Archives d'Outre-mer et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.
- 21 juin 95 La convention avec la BNF est signée pour trois ans, après 8 mois de discussion ; elle définit l'objet de la coopération, les droits et obligations de chacun, les disciplines et le type de documents ; elle s'accompagne de la signature de la convention financière annuelle.
- 19 septembre 95 Réunion de l'association et des représentants de la BNF qui présentent la situation générale de l'établissement et font le point sur le fonctionnement des pôles associés. On prévoit l'admission des deux nouveaux membres.
- 7 novembre 1995 Le Centre des Archives d'Outre-mer et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme adhèrent à l'association.
- 15 novembre 1995 La Bibliothèque Nationale de France verse la première tranche de la subvention.(150 000 FF)
- 28 février 1995 La BNF analyse le premier rapport d'activité du pôle. Elle souligne les problèmes : «- répartition financière arithmétique à revoir,
- manque d'harmonisation dans les domaines d'acquisition de la BNF, ou entre partenaires,
- problèmes sur la nature des documents acquis,
- absence de crédits propres aux établissements,
- faible investissement en personnel.»²
- 5 juin 96 Le comité de pilotage de la BNF, attendu six mois par le pôle, analyse les premières acquisitions effectuées par le pôle.
- 25 juin 1996 La BNF, au regard des premières acquisitions, sentant la nécessité de repréciser les règles, procède à une redéfinition des thèmes et sous thèmes avec l'ensemble des partenaires de l'association.
- 11 septembre 1996 Le CADIST, l'IEMAM, le Centre des Archives d'Outre-mer, la Chambre de Commerce et la BU de droit se réunissent afin de préciser les compétences de chacun pour l'histoire coloniale et les publications officielles.

¹ Cf ANNEXE 1.

² *Compte rendu de la réunion du 28 février 1996.*

4 octobre 1996 Certains membres du pôle rencontrent les responsables régionaux du Catalogue Collectif National des Publications en série.

12 octobre 1996 Le pôle et la BNF font un état des lieux de part et d'autre.

1.1.2. Les huit membres actuels

Le pôle associé "Echanges en Méditerranée" comprend actuellement huit membres d'horizons très divers. Il nous est impossible de donner une vue complète de tous les établissements ; nous insisterons donc sur les éléments les plus intéressants pour le pôle ou les moins connus, nous passerons plus vite sur ce qui sera développé par la suite.

1.1.2.1. L'Université de Provence : Aix-Marseille

L'université d'Aix-Marseille¹, dite Université de Provence, qui comprend des enseignements de lettres et de sciences, appartient au pôle en raison du double CADIST¹ d'histoire créé en 1982 : l'histoire coloniale française, et l'histoire de l'Orient durant la période de l'Empire Ottoman (1453-1914)². Alger était rattachée à l'académie de Marseille, aussi Aix-Marseille a-t-elle obtenu, en 1962, les fonds de la Bibliothèque Universitaire d'Alger, qu'elle a intégrés à son fonds général. La bibliothèque attend la fin de la rétroconversion pour achever une évaluation de celui-ci afin d'en extraire les ouvrages correspondants aux deux thèmes du Centre d'acquisitions.

Le CADIST représente environ 4 000 volumes dans un ensemble de près de 300 000 volumes pour l'ensemble de la BU et un budget d'environ 200 000 FF³. La bibliothèque appartient au réseau SIBIL, elle bénéficie d'une procédure de rétroconversion

¹ Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique.

² Le XXème siècle est couvert par la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine.

³ Tous les chiffres concernant les bibliothèques universitaires, sont des ordres de grandeur tirés de MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE. *Annuaire des bibliothèques universitaires et de grands établissements. Résultat de l'enquête statistique générale...* 1993. Paris : Documentation française, 1995.

de ses fonds depuis 1970 et vient d'installer un nouveau logiciel de structure client-serveur. Elle fait partie du projet ION de prêt entre bibliothèques de différents pays d'Europe (Angleterre, Allemagne, Hollande et France).

L'université de lettres dispense un enseignement d'arabe et de turc.

1.1.2.2.L'Université de la Méditerranée : Aix-Marseille2

L'université d'Aix-Marseille2 comprend principalement une importante section de médecine. A côté des disciplines médicales et scientifiques, elle possède une section d'économie dont la bibliothèque se mettait en place au moment de la constitution de l'association de préfiguration au pôle associé. L'enseignement de santé publique est animé par des professeurs intéressés par l'aspect documentaire. Une association regroupant des médecins de l'ensemble du pourtour méditerranéen dans ce domaine a même vu le jour. Un enseignement d'histoire de la médecine est en train de se mettre en place.

Là aussi les ouvrages depuis 1970 ont fait l'objet d'une rétroconversion. Les bibliothèques possèdent plus de 130 000 volumes et dépensent 3,6 millions pour la documentation. Elles ont un service de prêt entre bibliothèques actif puisque Aix-Marseille2 est la quatrième université pour le nombre de demandes reçues et la dixième pour les demandes émises. La bibliothèque appartient au réseau OCLC.

1.1.2.3.L'Université d'Aix-Marseille3

L'université d'Aix-Marseille3 possède un enseignement de sciences et de droit, matière dans laquelle elle a un ensemble de doctorats réputés. La bibliothèque de droit est dépositaire depuis 1971, moyennant une contribution financière, d'un fonds des Nations Unies qui décident seules ce qu'elles envoient. Ce fonds s'accompagne d'un CD-Rom qui sert en quelque sorte de catalogue dans la mesure où le classement à la bibliothèque respecte le classement mis au point par les Nations Unies. L'université possède également

des fonds sur l'écologie. Elle consacre 2,4 millions de francs à la documentation et possède environ 132 000 volumes. La bibliothèque appartient au réseau SIBIL

Il existe officiellement un neuvième partenaire : le Service Interétablissements de Coopération documentaire (SICD) ; mais il ne gère aucun fonds et sera dissout à la fin de l'année 1997.

1.1.2.4. La ville de Marseille pour sa bibliothèque municipale

La BM de Marseille est une bibliothèque municipale classée, qui bénéficie du dépôt légal imprimeur. Elle attend de disposer de nouveau locaux pour une grande médiathèque en 1998. Elle offre les services classiques d'une BM de cette importance : prêts enfants, adultes, service d'études,... Son fonds ancien de 80 000 volumes, riche en livres de voyages et en cartes nautiques, son fonds local de 32 000 volumes¹ et ses fonds spéciaux composés de livres et d'archives d'écrivains contemporains importants, sont d'abord orientés vers les sciences humaines. On peut également noter la présence d'un fonds iconographique.

Elle participe au catalogue et au réseau informatique des services culturels de la ville, qui comprend les bibliothèques, les musées et les centres de documentations : son catalogue est informatisé depuis 1986, et ses fonds anciens ont été rétroconvertis dans le cadre du projet de la BNF. En revanche, elle ne participe pas véritablement au Catalogue Collectif National des Publications en série.

1.1.2.5. La ville d'Aix-en-Provence pour la Cité du Livre

La Cité du Livre est un lieu d'animation culturelle qui abrite des salles de cinéma, des centres de documentation associatifs (poésie, métiers d'art,...), un Institut Universitaire de technologie (IUT) sur les métiers du livre et, au cœur de l'ensemble, la

¹ Les chiffres sont tirés de Tosca Consultant.

bibliothèque municipale dite La Méjanes qui offre des services de prêts et d'études classiques.

C'est une des bibliothèques municipales les plus anciennes de France (elle est classée). Ses fonds anciens très orientés sur la Provence se sont constitués au fil des legs et des dons : ils comprennent près de 300 000 ouvrages¹; ils ont également bénéficié des opérations de rétroconversion pilotées par la BNF. Son catalogue est informatisé depuis 1988.

1.1.2.6. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP)

La Chambre de Commerce de Marseille, la plus "ancienne du monde" (elle fut créée en 1669) est un corps consulaire qui a une triple mission : administrative, représentative et consultative. Son rôle administratif consiste à gérer, entre autres, les ports et les aéroports. Elle représente les entreprises locales. Elle émet un avis sur les règlements relatifs aux usages commerciaux, les taxes, l'utilité des travaux publics, et plus généralement sur toutes les questions industrielles et commerciales².

La bibliothèque a joué jusqu'à la fin des années soixante-dix, grâce à la richesse de ses collections, le rôle d'une bibliothèque publique. L'organisation administrative a plusieurs fois été remaniée. Aujourd'hui, on distingue le centre de documentation au service des entreprises de la région, la bibliothèque informatisée depuis 1983 avec le logiciel Texto, et le patrimoine qui possèdent les ouvrages "anciens"³, les archives, très fournies, qui remontent jusqu'à la création de la chambre et le fonds iconographique lui aussi très riche : ces trois types de documents : livres, archives et images, fonctionnent en synergie. Chaque fonds attire un public qui découvre les richesses des deux autres. Le service du patrimoine est en train de rédiger un cahier des charges pour informatiser

¹ Idem.

² Cf l'article "Les chambres de commerce" de ARRIGHI de CASANOVA In l'article "Commerce extérieur, (politique du)" de l'*Encyclopedia Universalis*. Paris, 1990, Vol 6.

³ Antérieur à 1983

l'ensemble du catalogue de ses trois fonds, offrant le format MARC.

1.1.2.7. Les Archives Nationales pour le Centre des Archives d'Outre-mer (CAOM)

Le centre des Archives d'Outre-mer est une sorte de délocalisation de certains fonds des Archives Nationales. Il possède les archives des autorités françaises de l'Outre-mer pour la période coloniale, mais il possède également une bibliothèque importante. Cette bibliothèque s'est principalement constituée à partir de trois sources. L'embryon de 5 à 6 000 titres venant en 1962 du défunt gouvernement général d'Algérie, s'est enrichi de fonds privés (comme le fonds Letourneau) ou de bibliothèques publiques axées sur l'Outre-mer. Les 60 000 titres (y compris les publications en série) de la section Outre-mer des Archives nationales constituent la deuxième source. Enfin, le CAOM a reçu de l'ancienne école coloniale, l'Ecole Française d'Outre-mer qui forma toute l'administration des colonies, les archives, les mémoires des élèves et surtout une partie de la bibliothèque. Ces ouvrages là ne sont pas accessibles faute de catalogue¹. La bibliothèque ne vient que renforcer le fonds des archives qui demeure la raison d'être du CAOM. Seuls les fichier d'archives sont sur catalogue informatique.

1.1.2.8. La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)

Il s'agit du regroupement de quatre laboratoires de recherche en sciences sociales sur les pays du pourtour méditerranéen autour d'une médiathèque. C'est une structure réunissant des groupes de recherche dépendants soit de l'Université de Provence, soit du CNRS. L'unité la plus importante en termes d'effectif et de documentation, est l'Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) et sa bibliothèque de près de 60 000 ouvrages. Nous y reviendrons beaucoup plus longuement par la suite.

¹ La partie du fichier donné par l'école coloniale ne correspond pas aux ouvrages qu'elle accompagnait !

Etudiants, enseignants et chercheurs constituent la quasi totalité du public de 6 des membres du pôle ; de ce point de vue, il faut mettre à part les deux bibliothèques municipales qui, par leur vocation de lecture publique, s'adressent à une population beaucoup plus large ; les étrangers sont nombreux à fréquenter la bibliothèque de l'IREMAM¹ ou celle des Archives du fait même de la nature de leurs collections, mais ils ne dédaignent pas celle de la Chambre de Commerce signalée dans les répertoires des cent premiers dépôts d'archives internationaux pour la recherche historique.

1.2. LES DIFFICULTÉS CUMULÉES QUI EXPLIQUENT CETTE LENTEUR

1.2.1. Un thème mouvant et délicat

1.2.1.1. Un sujet transdisciplinaire :

La convention entre la Bibliothèque Nationale de France et le pôle associé Aix - Marseille précise que la « coopération concerne les acquisitions à titre onéreux dans le domaine des échanges dans le monde méditerranéen² (...) en particulier :

⇒ Histoire, économie, géographie, géopolitique :

- Histoire de l'économie et du commerce dans le bassin méditerranéen ;
- Santé publique et histoire de la santé publique dans le bassin méditerranéen ;
- Orient méditerranéen et histoire coloniale ;
- Economie et géopolitique dans le bassin méditerranéen ;

⇒ Littératures et civilisations en langues originales

- Littératures méditerranéennes, en particulier dans les langues arabes
- Civilisation de la Méditerranée (...) pour l'ensemble du pourtour méditerranéen »³.

¹ Les ressortissants du monde arabe représentent plus du quart des inscrits, les étrangers d'autres origines un cinquième et plus de 60% des chercheurs extérieurs faisant un séjour à l'IREMAM selon le *Rapport d'activité de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman 1991-1994*.

² C'est nous qui soulignons.

³ Article 1 de la convention-cadre entre la Bibliothèque Nationale de France et le pôle associé Aix - Marseille.

La définition géographique semble simple. Cependant, si tout un chacun identifie clairement ce qu'est la Méditerranée, la définition de "l'aire méditerranéenne" est beaucoup plus problématique. Le terme désigne les pays riverains, mais jusqu'où aller à l'intérieur des terres ? Il est symptomatique que la notion de "Méditerranée", n'existe pas dans les classifications, ni dans la Dewey, ni dans la Classification Décimale Universelle (CDU), pas même dans la table des subdivisions géographiques. La Méditerranée en tant que telle, ne correspond à aucun programme universitaire. On peut en traiter en littérature, en histoire, ethnologie, etc. mais ce n'est pas une discipline académique. Ce sujet est transdisciplinaire. Contrairement aux autres pôles dont le sujet est déjà défini par la communauté scientifique, celui d'Aix-Marseille a dû travailler à la définition de ce dont il parlait. Du reste, tout le monde n'est pas encore d'accord.

Certains tiennent à la globalité de la notion, que vient souligner le terme d'"échanges", lui aussi source de difficultés, et refusent la tendance à la juxtaposition de sujets trop pointus encore éparpillés par le découpage géographique. D'autres regrettent l'évolution du thème vers les rives sud de la Méditerranée, aux dépens d'une vision humaniste réunissant Nord et Sud¹.

1.2.1.2. L'exclusion des fonds de Provence

Lors de la définition du thème, la Bibliothèque Nationale de France engagée dans le programme de rétroconversion des fonds anciens des bibliothèques municipales, découvrait la richesse de ces fonds locaux. Lancée dans une vaste opération d'évaluation des collections héritées de la Bibliothèque Nationale, elle n'avait plus une vue aussi précise de ses points forts et de ses lacunes. Les fonds de Provence furent donc implicitement inclus dans la thématique du pôle associé, et les premières évaluations menées par la Bibliothèque

¹ L'important travail d'évaluation mené à la B.U. de Lettres de l'Université de Provence selon les grilles conçues par la BNF sur 6% des fonds, prenait en compte la littérature espagnole, italienne et française dite "du sud". (comme Giono ou Camus).

Universitaire ou la Méjanès, comme celles opérées pour les périodiques par l'ensemble des membres du pôle, prenaient en compte les fonds provençaux, et les périodiques régionaux.

Lors de son travail d'évaluation des périodiques de la Méjanès, visant à déterminer les titres susceptibles de s'intégrer au thème "Echanges en Méditerranée", Marie Elisabeth Michel établit que 67% des périodiques vivants et 75% des périodiques morts se rattachaient au thème de la Méditerranée par l'intermédiaire de celui de la Provence¹. Elle avait du reste substitué au découpage des langues proposé par la BNF : français, arabe, langues latines, autres, le découpage suivant, plus pertinent : français, provençal, occitan, autres.

Or le pôle ne peut prétendre rassembler l'ensemble de la documentation sur la Provence, quand n'y figurent, entre autres, ni Avignon, ni Carpentras. C'est la vocation des bibliothèques municipales classées que d'avoir des fonds locaux ; de plus, suite à la rétroconversion initiée par la BNF, ils seront, de toute manière, accessibles dans le Catalogue Collectif de France ; les intégrer au pôle associé ne leur apporterait pas beaucoup plus. Enfin, la BNF ayant progressé dans la connaissance de ses propres collections et de leur articulation avec les futures collections des pôles associés, et soucieuse d'aider le pôle à préciser son champ thématique, exclut les fonds locaux.

La position des bibliothèques municipales et particulièrement de la Méjanès s'en trouve fragilisée. Pour ce qui est des collections, seuls les fonds de Provence, pointus et précieux au regard du catalogue de la BNF, justifiaient sa présence dans un pôle d'excellence.

1.2.1.3. Une forte implication politique

Le monde arabe est un «ensemble dont la singularité suscite encore interrogations et inquiétudes (...) ; cette singularité persistante et troublante nécessite encore examen et effort d'élucidation. Les exigences pressantes de l'actualité font que l'opinion publique et les

¹ Cf le mémoire d'étude DCB de Marie Elisabeth MICHEL, p 45-46.

pouvoirs publics éprouvent le besoin de s'adresser (...) aux chercheurs pour leur demander d'apporter sinon des réponses, du moins des éléments d'explication et de compréhension.»¹

La volonté de constituer un fonds sur les relations entre les pays et les personnes autour de la Méditerranée est aussi de nature "politique", au sens premier : ceci concerne les affaires de la cité ; très vite, apparaissent les sujets sensibles que sont les migrations espagnole, italienne ou maghrébine, les rapports de forces de la période coloniale ou les incompréhensions et les crispations religieuses. Choisir de rassembler de l'information pour permettre une meilleure intelligence de la situation relève d'un souci de formation du citoyen porté avant tout par les bibliothèques municipales. Leur attention à cette dimension humaniste de leur rôle social, constitutive de l'héritage de la lecture publique, est d'autant plus forte aujourd'hui chez elles, que les événements d'Orange² sont venus rappeler la réalité des menaces que le Front National fait peser sur la démocratie dans la région.

La nécessité, pour le pôle associé, d'acquérir de la documentation produite par les pays eux-mêmes, permettra enfin, d'accéder au point de vue des pays arabes sur les relations intra-méditerranéennes et ainsi, de "décoloniser l'histoire"³.

1.2.2. Ambiguïtés dans la définition d'un pôle associé ?

En dépit du travail de clarification et de précision mené par la Bibliothèque Nationale de France, l'évolution du projet et sa mise en pratique ne vont pas sans brouiller quelque peu l'idée simple et claire du départ : le partage de la politique documentaire nationale. Les ambiguïtés soulignées par le Rapport du conseil supérieur des bibliothèques, en 1991, ont resurgi dans la mise en œuvre.

¹ *Rapport d'activité de l'IREMAM 1991-1994*, p7.

² *Libération* du 11 juillet 1996.

³ Ainsi que le réclamait récemment Béchir Boumaza à propos des événements qui se sont déroulés à Paris le 17 octobre 1961, *Le Monde* du 17 oct 96.

1.2.2.1. Définition intellectuelle ...

La première vocation d'un pôle associé est d'être un pôle documentaire d'excellence, le plus complet possible sur un sujet pointu, constituant ainsi un fonds d'intérêt national. Ceci exclut clairement les acquisitions d'ouvrages courants. Définis en ces termes, les pôles associés forment ensemble, un réseau documentaire où chacun, jouant la complémentarité, est responsable de sa spécialité, à l'image du réseau des CADIST, qui, d'ailleurs, pour la plupart, ont demandé à être pôle associé.

Les pôles semblent donc s'inscrire en priorité dans une logique disciplinaire. Celui d'Aix-Marseille se définirait ainsi par sa compétence, non sur l'ensemble du pourtour méditerranéen¹ mais principalement sur le monde arabe. Or la bibliothèque de la maison de l'Orient, à Lyon, spécialiste du Proche et Moyen Orient n'y figure pas.

1.2.2.2.... ou définition régionale...

En effet, en dépit des remarques du rapport 1992 du Conseil Supérieur des Bibliothèques selon lequel la dimension territoriale étant prise en charge par l'Etat, seul l'aspect thématique resterait au réseau de la BNF², l'aspect régional des pôles associés demeure.

Le pôle se définit aussi comme relais de la BNF dans la région, assurant un sorte de service de proximité. La réunion du 25 juin entre la BNF et le Pôle Aix-Marseille a ainsi précisé qu'entre la collection parisienne et les collections régionales, il devait y avoir «complémentarité absolue sur les ouvrages pointus qui ne figurent qu'en un seul exemplaire sur l'ensemble du réseau et complémentarité relative³ sur les ouvrages qui pourraient figurer en plusieurs points du réseau», comme les livres de voyages au XIX^e siècle, qui participent de la richesse de la bibliothèque municipale de Marseille mais existent déjà à la

¹ En effet, en tant que pôle associé, Toulouse traite la civilisation catalane et castillane et Bordeaux l'espagnole et la portugaise, Nice devrait traiter la civilisation italienne.

² p. 50.

³ C'est nous qui soulignons.

BNF. Ce qui est sûr, la subvention ne peut servir à acquérir des ouvrages courants dont le Dépôt légal assure la présence à Tolbiac.

Or, la logique de coopération Paris - province exige aussi que les bibliothèques du pôle y trouvent leur compte, et que le développement des fonds présente un intérêt pour leur public principal: la population locale ; c'est principalement le souci des BM. La documentation rassemblée doit former un tout cohérent, l'ensemble de la production française ne peut donc être ignoré.

Cette double contrainte exige bien des membres du pôle qu'ils participent aux acquisitions sur leur propre budget.

1.2.2.3.... ou définition fonctionnelle ?

Si tout cela est resté flou, c'est que les membres du pôle, ont parfois eu le sentiment de n'avoir qu'un rôle fonctionnel, et d'être en train de constituer le damier en négatif des collections de la BNF. L'exclusion de la Turquie, par exemple, ne semblait se justifier ni dans la logique intellectuelle (c'est un pays méditerranéen qui n'est traité par aucun pôle associé), ni dans la logique de réseau (la production turque ne relève pas du dépôt légal). Les collections du pôle Aix-Marseille doivent-elles se réduire à la documentation arabe si difficile à se procurer ?

Le manque d'informations de cette nature explique que certains des partenaires cherchent encore leur place. L'Université Aix-Marseille³, par exemple, s'est successivement proposée pour l'écologie et l'environnement, puis pour l'économie et la géopolitique, puis pour l'histoire des idées politiques ou pour la nutrition. Rien n'était véritablement satisfaisant.

Certes, il faut tenir compte des richesses de la Bibliothèque Nationale de France, c'est dans la logique même de réseau, mais le pôle, pour exister, doit pouvoir, dans le respect des règles de départ, discuter les choix en fonction de ses propres impératifs.

1.2.3. Des acteurs de plus ou moins bonne volonté

1.2.3.1. *Une décision en partie politique du côté de la BNF*

Alors qu'elle lançait les premiers appels à candidature, la Bibliothèque Nationale de France demandait à Tosca Consultant d'évaluer les collections sur trois des régions pressenties dont Aix-Marseille. Le thème n'était pas même déterminé : on hésitait encore entre la Méditerranée, les arts du spectacle ou l'histoire coloniale. Cependant le choix d'Aix-en-Provence et Marseille semblait d'ores et déjà arrêté. En effet, une des raisons politiques ayant présidé à la naissance des pôles associés consistait à répondre aux critiques des bibliothèques de province pour qui cette Bibliothèque *de France* "entièrement nouvelle" serait encore et toujours, d'abord parisienne.

Dans le cadre d'une politique de décentralisation et d'aménagement du territoire¹ la troisième agglomération française, qui entretient avec la capitale des rapports pour le moins compliqués et empreints de passion, ne pouvait pas ne pas figurer parmi les bénéficiaires. Or la complexité du paysage universitaire régional veut que les universités Aix-Marseille nées de scissions successives, soient, toutes les trois, présentes sur les deux villes. Les rivalités peuvent encore être vives. La grande dispersion de la documentation et des collections qui en est résultée explique que les deux villes, Aix et Marseille, aient été impliquées. De toute manière, la municipalité d'Aix avait fait, pour sa bibliothèque, acte de candidature.

Cette décision en partie politique de la Bibliothèque Nationale de France, ne s'est pas, à proprement parler, substituée à une volonté locale, puisque tous les membres fondateurs sauf Aix-Marseille², ont fait acte de candidature. Cependant, le parti pris de la BNF a dispensé les membres fondateurs de devoir s'impliquer pour obtenir satisfaction, et donc de faire des efforts plus substantiels de coopération effective.

¹ Cf article :RIBIERE, Georges. La bibliothèque de France : un enjeu d'aménagement du territoire.

² L'université a été alertée par un de ses professeurs...M Vigouroux, alors maire de Marseille.

1.2.3.2. Des partenaires nombreux et très différents

Dés le début, les membres pressentis étaient donc au nombre de six et venaient d'horizons ou trop proches, et le jeu des rivalités n'était pas loin, ou très différents, et ils ne parlaient alors pas toujours le même langage.

C'est ainsi, par exemple, que les municipalités d'Aix et de Marseille se sont opposées sur un enjeu, en soi assez secondaire, mais qui servit à l'expression d'un rapport de force constitutif du paysage politique régional, avivé par la proximité des élections municipales de 1995¹.

L'hétérogénéité des établissements n'a pas non plus facilité la mise en place de l'association de préfiguration. L'antagonisme bibliothèque universitaire / bibliothèque municipale a joué. L'Université de Provence, estimant que les BU devaient rester l'outil privilégié des chercheurs², posa sa candidature contre la ville de Marseille pour la présidence de l'association.

Plus on est nombreux, plus le dénominateur commun est petit, plus les choses méritent d'être explicitées, surtout si l'on s'adresse à des institutions de cultures différentes. Tous les membres se définissent comme "service public", mais il n'est pas sûr que cette notion recouvre la même chose pour la Chambre de Commerce, corps consulaire autonome, et pour les autres institutions publiques qui constituent le pôle³.

Tout ceci a favorisé les réunions improductives, mais a surtout empêché l'émergence de règles concertées et de propositions fortes, définies dans le respect de la convention par un débat au sein de l'association, puis portées par l'ensemble du pôle face à la BNF. Cette dernière s'est donc vue dans l'obligation de trancher elle-même nombre de questions. Alors que la réunion du 19 septembre 1995 stipulait que «Dans le cadre de l'article 1 de la convention, la définition plus précise des thèmes du pôle est laissée à la discrétion de l'association», c'est la BNF qui, le 25 juin dernier spécifia les différents sous-domaines.

¹ Cf la chronologie de la première partie.

² Cf le mémoire DCB Michel p.30.

³ La Chambre de Commerce, par exemple, a un prêt payant.

1.2.3.3. Une certaine incompréhension, volontaire ou involontaire, des règles fixées par la convention

L'examen par la Bibliothèque Nationale de France des premières acquisitions réalisées sur la subvention a mis en lumière, certains dysfonctionnements confusément perçus par les membres du pôle.

Il y a eu un certain malentendu sur le rôle de la subvention, dont rien ne peut garantir la pérennité. Perçue comme dérisoire par les établissements les plus importants, qui ne voyaient pas là de quoi mener une politique d'acquisition, l'ensemble de la subvention représente quasiment le budget de la bibliothèque de l'IREMAM qui a vu là une opportunité à saisir. Ainsi, et en dépit des attentes de la Bibliothèque Nationale de France, les membres fondateurs se sont montrés réticents à investir de l'argent, du temps ou du personnel.

Ceci explique peut-être que la grande majorité des premières acquisitions n'ait pas répondu aux critères. Ont été acquis des ouvrages de base et des périodiques français assez courants ou des ouvrages généraux. Le domaine choisi par la Méjanes¹ et l'expérience du CADIST ont seuls permis d'éviter cet écueil. L'impératif de conservation qui implique de n'acquérir que des documents originaux, non des substituts, n'était pas clair pour tous. Depuis, la réunion du 25 juin a permis de préciser les règles.

Ces malentendus s'expliquent par cette remise en cause de l'identité de plusieurs des partenaires que constitue l'obligation d'acquérir des documents pointus, produits à l'étranger. C'est le cas des bibliothèques municipales, mais c'est également le cas de la bibliothèque de droit de U3, qui, par sa vocation à soutenir les enseignements, possède un fonds très généraliste de droit français, voire européen et de droit international. Elle ne peut acquérir des ouvrages de droit arabe totalement étrangers aux préoccupations de l'université.

¹ La littérature arabophone.

1.3. LES RAISONS D'ESPÉRER

1.3.1. Des membres moteurs

La Chambre de Commerce a une grande pratique de la gestion d'associations. Le pôle a ainsi pu bénéficier de son expérience "administrative". Du choix de la structure associative jusqu'à la signature des statuts par l'ensemble des membres, elle a su déjouer tous les obstacles. En revanche, son inexpérience bibliothéconomique et sa méconnaissance du monde des bibliothèques, de ses règles et de ses structurations a retardé le démarrage du travail de fonds tant sur les collections et leur évaluation que sur la détermination d'une politique d'acquisition. C'est ainsi qu'ont été définis au sein de l'association des droits propres aux membres fondateurs aux dépens des membres adhérents par souci légitime de garder la maîtrise de la structure¹ ; c'est cependant au détriment de la logique de coopération et de la logique documentaire qui voudraient que la Maison Méditerranéenne ou les Archives, au cœur de la thématique du pôle aient, au moins, autant de pouvoir que la bibliothèque de médecine qui reste en marge du thème, ou de la bibliothèque de droit qui a peu de collections pertinentes.

Cependant, depuis le départ à la retraite du documentaliste de la Chambre de Commerce, en septembre 1995, le secrétariat est assuré de fait, par la Méjanès. A partir d'une situation administrative claire et stable, elle a pu s'engager résolument dans un travail documentaire de fond. Elle a fait le point avec chacun des partenaires sur les principes ayant présidés à leurs acquisitions et sur leurs interrogations quant aux thèmes et aux types de documents à acquérir. Puis, elle les a confrontés aux objectifs et aux exigences de la BNF. La situation s'en est trouvée nettement clarifiée.

Au fil du temps, les questions documentaires ont pris le pas sur les questions de préséance, et la logique professionnelle a pris le relais de la logique politique.

¹ Si une nouvelle structure documentaire demandait à adhérer, les membres adhérents et non fondateurs n'auraient pas voix au chapitre.

1.3.2. Des logiques de coopération déjà à l'œuvre

1.3.2.1. Des coopérations ponctuelles à l'association « Mémoires méditerranéennes »

L'histoire longue et chaotique des relations entre les membres du pôle associé bien avant que celui-ci n'existe, n'est pas *a priori* un signe encourageant : il existe çà et là certains passifs et l'agence bibliographique régionale fut un échec¹. Mais l'on trouve aussi le désir latent, chez les uns ou les autres, de sortir de leur isolement en tenant compte de leur environnement documentaire. Ainsi des projets communs plus ou moins formalisés ont tissé des liens sur lesquels le pôle associé peut s'appuyer.

Les coopérations ponctuelles constituent la première forme de travail commun. Les expositions sont propices à ce style de contact. C'est, par exemple, la Bibliothèque Municipale de Marseille qui, dans le cadre de la "saison tunisienne" fait appel à la collaboration des chercheurs de l'IREMAM pour le montage de l'exposition et la rédaction de son catalogue *du XVI^e au XIX^e siècle, Itinéraires de France en Tunisie*².

Conscients de travailler sur des domaines voisins, le CADIST, l'IREMAM, le Centre des Archives d'Outre-mer, TELEMME, et l'Institut d'Histoire Coloniale Comparée se réunissent une fois par an afin de faire le point sur leurs acquisitions respectives et d'échanger toute information utile : c'est dans ce cadre que certains morceaux de collections de périodiques ont été échangés afin que chacun ait les collections les plus complètes possible³.

L'association "Mémoires méditerranéennes" qui réunit depuis quelques années le Centre des Archives d'Outre-mer et l'IREMAM fait un travail en amont des acquisitions. Elle mène une politique active afin d'éviter la dispersion de fonds constitués au cours de

¹ Née en 1990, alors que l'Etat n'était plus porteur, elle est morte en 1991, faute d'investissement de la part de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

² *Itinéraires en Tunisie* [exposition] 6 mai-27 juillet 1995 / Bibliothèque Municipale de Marseille. - Marseille : Bibliothèque Municipale ; avril 1995.

³ Cf pour plus de détails sur les coopérations dans lesquels le CADIST est engagée FUCHS, Renaud. *Le CADIST et le fonds colonial de la bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille 1*, mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque. 1995, p. 25-29 ; on peut d'ailleurs noter que dans le chapitre concernant les coopérations, il n'est fait aucune allusion au pôle associé, alors que la convention avait été signée en mai.

toute une vie de travail de chercheur sur le monde arabe. Se faisant connaître par des colloques et des expositions, elle s'attache à susciter dons ou legs même modestes. L'IREMAM reçoit alors les ouvrages et le CAOM les archives.

Enfin, même s'ils ne sont pas toujours garants d'un travail en commun, on ne peut taire les liens administratifs qui unissent plusieurs des laboratoires constitutifs de la MMSH aux universités Aix-Marseille. La plupart sont des Unités Mixtes de Recherche (UMR) qui dépendent donc à la fois du CNRS et d'une ou de plusieurs universités. De fait, le choix de l'université de Provence comme CADIST d'histoire coloniale et de l'Orient méditerranéen doit beaucoup à l'implication des chercheurs du CRESM. (l'ancêtre de l'IREMAM) et au développement des archives d'Outre-mer.

1.3.2.2. La naissance de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'homme : vers le deuxième campus aixois ?

La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) rassemblement de plusieurs laboratoires de recherche sur le bassin méditerranéen, emménage dans de nouveaux locaux, sur un site destiné à devenir le deuxième campus formation-recherche aixois. Elle comprend :

- l'IREMAM, l'unité la plus importante, que nous présenterons plus longuement en deuxième partie,
- TELEMME, Temps, Espace, Langages, Europe Méridionale-Méditerranée, qui travaille sur l'histoire, la géographie et l'anthropologie urbaine et linguistique principalement en Provence, en Italie et en Espagne (ex GDR Nord)
- le LEMC : Laboratoire d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative
- le LAMES : Laboratoire Méditerranéen de Sociologie

Ce projet vise à « mettre en synergie les potentiels et les moyens locaux afin de renforcer la recherche dite méditerranéenne »¹, « pour constituer, à l'échelle régionale, nationale et internationale, un pôle de référence », et affiche « une double ambition : l'affirmation d'une véritable spécialisation (sur le monde arabe comme sur les rives nord) et

¹ MMSH. *Lettre d'Information*, n°1, mars 1995 p.1.

la volonté d'une démarche comparatiste, entre nord et sud. »¹ Le principal pivot en est une médiathèque.

Celle-ci est constituée de l'ensemble de la documentation rassemblée des différents laboratoires, qui doivent profiter du déménagement, pour faire un recollement précis, et pour procéder à une mise à niveau bibliothéconomique, en introduisant, sinon l'informatique, du moins le format MARC et l'indexation matière RAMEAU. Elle rassemblerait ainsi de la documentation sur toutes les sciences humaines et sociales concernant tant la rive sud que la rive nord de la Méditerranée, couvrant le Moyen-Age et l'époque contemporaine. Une deuxième médiathèque dépendant de l'UFR de préhistoire et d'archéologie de l'Université de Provence comprenant notamment le centre Camille Jullian, serait elle, consacrée à la période antique. Si, dans quelques années, le CADIST d'histoire de la colonisation française et de l'Orient, qui couvre la période intermédiaire de l'empire Ottoman est effectivement déplacé sur le site, il y aura là, un fonds documentaire exceptionnel au cœur de la thématique du pôle. Certains parlent le l'objectif "200 000 volumes".

En attendant, seule la première phase des travaux étant réalisée, les collections de la MMSH seront réparties sur deux sites : dans la nouvelle médiathèque et à la bibliothèque actuelle de l'IREMAM.

1.3.2.3. La présence effective d'un pôle documentaire sur la Méditerranée

Les difficultés et les aléas que nous avons détaillés, ne doivent pas masquer le plus important. De nombreux partenaires sont riches d'une documentation souvent rare et de grande qualité, sinon unique. Nous avons dit que la décision en partie politique, de la BNF contribuait à expliquer la lenteur de la mise en place du pôle. Mais il faut affirmer haut et fort que cette décision se justifie pleinement sur le plan documentaire. La richesse des fonds, sur laquelle nous reviendrons dans la troisième partie, est indéniable. Le thème

¹ MMSH. *Lettre d'information* n°2, juin 95, p.1.

retenu peut permettre l'émergence d'une carte documentaire cohérente qui rendrait des services substantiels aux lecteurs. La tradition de recherche sur l'aire méditerranéenne est solide dans les universités d'Aix-Marseille. On peut même noter qu'au-delà des membres actuels, l'environnement documentaire, comme celui de la recherche, est porteur et peut permettre, une fois que le pôle sera installé, une diversification intelligente au cœur du thème "échanges en Méditerranée"; l'art ou l'archéologie méditerranéenne, pour le moment laissés raisonnablement de côté, pourraient à terme être intégrés et compléter la couverture du thème¹.

Le nombre important de partenaires légitimés par la pertinence de leur fonds empêche quiconque de récupérer l'association à son profit, à des fins de promotion par exemple. Le seul moyen d'exister pour le pôle est de travailler au profit de la documentation, ce qu'illustre bien la mise en place de nouvelles règles de fonctionnement.

1.3.3. Les règles du jeu qui émergent

1.3.3.1. L'achat du fond Marie Bernand : une acquisition pertinente

Sur proposition de la MMSH, l'association de préfiguration acquit la bibliothèque de Marie Bernand, chercheur en pensée musulmane classique, bibliothèque d'une exceptionnelle richesse dans les domaines de la théologie spéculative, du droit musulman et, dans une moindre mesure, de la philosophie. Sur les six cent quatre-vingt-dix-huit titres (soit huit cent volumes), quatre cent trente-sept sont en arabe, mais sept cent vingt sont étrangers. Y figurent notamment, des textes des quatre grandes écoles juridiques du sunnisme, ceux de courants philosophico-religieux importants et la plupart des instruments

¹ On peut également mentionner les petites structures associatives qui figurent dans l'étude de Tosca Consultant, comme le Centre d'Information et de documentation sur l'Immigration et le Maghreb (CIDIM) ou la Maison de l'Etranger à Marseille. Ces structures répondent à un besoin immédiat, et sont trop petites et trop fragiles pour participer au pôle, elles n'en créent pas moins un environnement favorable.

de travail nécessaires à un islamologue. On peut noter également la présence d'ouvrages critiques aujourd'hui introuvables¹.

Cette bibliothèque forme un tout unifié qui constitue le noyau d'un fonds en orientalisme classique, que la MMSH a vocation à développer. Ainsi, cette bibliothèque répond à toutes les exigences du pôle : documentation pointue éditée à l'étranger sur un sujet "méditerranéen", et comble une lacune dans l'ensemble documentaire régional sur le monde arabe. Son achat constitue la première acquisition substantielle réalisée au sein du pôle. En février 1996, elle représentait plus de la moitié des titres acquis par le pôle, avec moins de vingt pour-cent des crédits

1.3.3.2. *La précision des sous domaines thématiques*

La largeur du thème a beaucoup compliqué la mise en place du pôle. L'avancée des travaux d'évaluation des collections à la BNF d'une part, et la formulation de questions précises chez les membres du pôle, contraints de définir une politique d'acquisition pour dépenser la subvention d'autre part, enfin l'arrivée des Archives et de la MMSH, ont permis de préciser et d'affiner l'énoncé de l'article 1 de la convention.

L'ampleur géographique s'est progressivement réduite : les ouvrages uniquement sur l'Espagne, l'Italie, la Grèce ou la Turquie sont exclus du champ de compétence. En revanche, les ouvrages concernant les relations intra-méditerranéennes dans lesquelles ces pays sont impliqués, relèvent du pôle. Tous les autres pays, du Maroc à la Syrie, ainsi que la Jordanie, l'Irak et la péninsule arabique constituent le "domaine réservé" du pôle Aix-Marseille².

Ainsi, lors de la réunion entre la BNF et les membres du pôle le 25 juin 1996, ont pu être dégagés quatre axes de travail³ :

¹ Par exemple : *Essai sur les doctrines sociales et politiques d'Ibn Taymiyya...* d' Henri Laoust, édité au Caire en 1939 à quatre cent exemplaires.

² On ne peut exclure la péninsule arabique qui abrite les principaux lieux saints de l'Islam si l'on traite de la civilisation des pays arabes musulmans. La Jordanie se situe, en moyenne, à soixante-quinze kilomètres de la mer.

³ Compte Rendu de la réunion technique du 25 juin 1996.

- les ouvrages de littérature et civilisation, sciences humaines et sociales du monde arabe et musulman (ceci concerne la MMSH, le CADIST, la Méjanes et la BM de Marseille). Plus que l'ensemble du pourtour de la Méditerranée, ce sont les rives sud qui intéressent la BNF.
- les livres de voyages (acquisitions étrangères rétrospectives jusqu'à nos jours), les portulans¹ et cartes marines (BM de Marseille)
- l'histoire coloniale et l'histoire du commerce (CAOM, CCIMP, CADIST, MMSH)
- publications officielles (CAOM, MMSH, CCIMP)

La disparition de toute thématique scientifique, conforme à la tradition de la Bibliothèque Nationale, pose quelques problèmes à la Bibliothèque universitaire de médecine de U2 qui doit au titre de la convention, s'occuper des acquisitions en santé publique dans le bassin méditerranéen. Il est vrai que la structuration éditoriale du champ scientifique en général, et médical en particulier, fait que les publications spécifiques de niveau recherche, sur ce sujet, sont rares et quasi inexistantes dans les pays méditerranéens. Si l'on met de côté les rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé ou les statistiques officielles des différents pays, la littérature sur le sujet se trouve dans les grandes revues spécialisées anglo-saxonnes ou internationales d'immunologie, que la bibliothèque possède déjà en grande partie.

Une meilleure information sur le champ de compétence des autres pôles associés à la Bibliothèque Nationale de France contribuerait encore à améliorer la politique d'achat.

¹ Guides nautiques rédigés [manuscrits] contenant la description des ports et des côtes « cartes nautiques construites au XIII^e, XIV^e et XV^e siècle [mais on en trouve jusqu'au XVIII^e], par les navigateurs génois et vénitiens, en projection plate, et portant l'indication écrite ou figurée des principaux accidents des côtes, écueils courant, feux, etc. (...) Les Espagnols et même les Arabes ont établi un grand nombre de ces cartes, dont quelques-unes, ornées de belles enluminures, complétées par des tables astronomiques, sont des documents géographiques de premier ordre » (*Nouveau Larousse illustré*, dictionnaire universel encyclopédique sous direction Claude Augé. Paris 1908).

1.3.3.3. Une nouvelle conception de l'utilisation de la subvention

Aux termes de la convention financière entre la BNF et le pôle, la subvention de 1995, qui s'élève à 300 000 FF, est versée en trois tranches, la deuxième n'étant débloquée par la BNF qu'après que celle-ci ait reçu les factures correspondants aux dépenses de la première. Le retard pris dans la mise en place du pôle a généré un décalage important entre l'année budgétaire et la date réelle de versement. Les membres du pôle ont décidé, en octobre 1995, de procéder entre eux, à un partage arithmétique. La subvention a donc été divisé en six¹.

Depuis lors, l'avancée des travaux a permis de mieux cerner les problèmes. Le pôle a demandé à la BNF de pouvoir dépenser la subvention autrement qu'en acquisitions. Dans le souci d'une certaine mise à niveau de l'ensemble des partenaires, il aimerait investir dans des opérations de rétroconversion ou de microfilmage, de l'un ou l'autre membre, ou encore, payer un vacataire pour le catalogage des ouvrages en arabe. La BNF a donné son accord dans le cadre de la prochaine convention financière.

La prochaine subvention ne sera pas partagée en huit parts égales, mais sera répartie selon les besoins de chacun, à partir de listes de propositions d'achat examinées ensemble au regard des critères exigés par le pôle et au regard du plan de partage des acquisitions que nous développerons en troisième partie. Ces nouvelles modalités impliquent la mise en place de procédures de concertation et de contrôle en amont des dépenses mais elles sont la garantie de la pertinences des acquisitions.

Ce travail sur les règles communes est à poursuivre : il faut déterminer le régime de prêt, les règles précises de cotation, l'utilisation éventuelle d'un champ particulier de la structure de catalogage afin d'éditer la liste des acquisitions faites au titre du pôle associé, etc. Pour cela, le pôle devra faire appel aux capacités de chacun.

¹ Six car le SCID, membre du pôle n'ayant aucun fonds à gérer, ne devait pas acheter et car lors de cette décision, ni la MMSH, ni les Archives d'Outre-mer ne participaient au pôle associé.

1.3.4. Une réelle complémentarité des compétences

« Interface entre un système documentaire national et une partie du territoire, le pôle régional suppose la coïncidence d'un gisement documentaire important et des compétences susceptibles d'exploiter ce gisement »¹ expliquait le groupe de travail de la Bibliothèque de France sur les pôles associés. Or, par la diversité de ses membres, le pôle "Echanges en Méditerranée" est riche de compétences indispensables à l'ensemble et complémentaires entre elles. Pour l'amélioration de son fonctionnement, la mise en place d'une politique d'échange de services parallèlement au partage des acquisitions, constituerait un progrès important.

1.3.4.1. Une connaissance du terrain à l'IREMAM

Chacun des membres du pôle, dans l'obligation de se procurer des documents émanant des pays arabes, a rencontré deux obstacles de taille : "le manque de compétences, surtout linguistiques" et "les difficultés d'approvisionnement liées aux pays et à la nature des achats"². C'est pour surmonter les problèmes posés par la langue arabe que les premiers contacts ont été pris avec l'IREMAM. Le CADIST avait déjà recouru à ses services les années précédentes.

Cet Institut de recherche possède les moyens de se procurer la documentation des pays de la rive sud de la Méditerranée. Il connaît les outils de repérage, quand ils existent, et les sources de productions. Enfin, il maîtrise la langue arabe, indispensable du repérage au catalogage. C'est ce qui lui donne un accès direct au terrain. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

Ainsi, l'IREMAM, pour la MMSH, pourrait servir d'intermédiaire entre les différents membres du pôle et les sources de documentations arabes, voire offrir une aide

¹ *Rapport* du groupe de travail sur les pôles associés p. 14.

² *Rapport d'activité 1995* du pôle associé Aix-Marseille, adressé à la BNF en février 1996.

pour le traitement des documents, en échange du soutien bibliothéconomique dont la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme a besoin.

1.3.4.2. Les connaissances bibliothéconomiques des bibliothèques municipales et universitaires

Le groupe de travail de la Bibliothèque de France notait également que devoir rendre sa richesse documentaire accessible, directement ou à distance, impliquait certaines contraintes techniques : « un système d'information automatisé performant, capable de créer des données bibliographiques informatisées dans un format permettant la communication à ses propres lecteurs comme aux lecteurs (...) extérieurs. »¹ En clair, il faut avoir un catalogue informatisé structuré selon le format MARC, et répondant aux normes internationales d'interconnexion des systèmes ouverts².

Les BM et les BU, par leur participation aux réseaux professionnels, ont accès à tout un ensemble d'informations techniques et surtout pratiques, qui échappent aux institutions comme la Chambre de Commerce, la MMSH et, dans une moindre mesure, les Archives, celles-ci ne relevant pas directement du monde des bibliothèques. Elles peuvent donc servir de relais tant pour ces questions techniques (d'autant que l'informatisation ou la ré-informatisation est partout à l'ordre du jour), que pour des questions de catalogage ou d'indexation tout aussi importantes. La mise à disposition partielle d'un conservateur par la bibliothèque de l'Université de Provence, pour aider à la mise en route de la médiathèque de la MMSH est une manière parmi d'autres de répondre à ce besoin.

La maîtrise d'un langage commun régenté par les normes est indispensable à l'intégration aux réseaux nationaux tel que le Catalogue Collectif de France, voire internationaux, comme SIBIL ou OCLC. Ceux des membres qui le possèdent doivent aider les autres à l'acquérir, afin que le pôle puisse se développer sur une base commune cohérente.

¹ *Rapport du groupe de travail sur les pôles associés* p. 18.

² Notamment le modèle ISO / OSI, et la norme Z 39.50 ; cf *L'art d'informatiser une bibliothèque* p. 147-151, et plus largement l'ensemble du chapitre 4 sur la normalisation.

1.3.4.3. L'expérience du prêt entre bibliothèques dans les établissements universitaires

On ne peut pas dire que les expériences, même malheureuses¹, du CADIST en matière de politique d'acquisition partagée aient jusqu'à présent, aidé à la mise en place du pôle. Lorsqu'il sera temps de définir et de mettre en œuvre des règles de communication, il pourrait apporter sa contribution. Paradoxalement le fonds du CADIST, de qualité mais encore jeune et donc de faible ampleur, est peu sollicité par le prêt entre bibliothèques (PEB), en dépit de la diffusion de la liste des acquisitions. L'ensemble de la bibliothèque n'en a pas moins une expérience importante et l'environnement créé par le pôle peut contribuer à faire connaître ce fonds et lui donner l'occasion de rencontrer un public plus fourni. Là encore, des intérêts existent des deux côtés.

« Dans le domaine de la fourniture de documents à distance, il est incontestable que le futur Catalogue Collectif de France, en signalant très largement les ouvrages et en les localisant avec précision, devrait considérablement dynamiser le mouvement de mise à disposition des collections nationales.»² L'obligation de communication constitue un gros souci pour le pôle qui, dans le rapport d'activité 1995 demandait à la BNF, « conseil et aide dans la création ou le développement de véritables services de duplication et de prêt interbibliothèques ». Comment les bibliothèques municipales et les bibliothèques de recherche pourraient-elles y faire face par leurs propres moyens, quand les bibliothèques universitaires dotées de moyens spécifiques n'y arrivent plus ?

Les débats en cours aujourd'hui³ au sujet de l'organisation du PEB doivent alimenter la réflexion du pôle dans son ensemble.

¹ C'est le cas des Comités Nationaux d'Acquisition (CNAC), inspirés des Plans de Développement des Collections des universités américaines, à la fin des années 80.

² *Rapport du groupe de travail sur les pôles associés* p. 9-10.

³ Cf LAPELERIE, F. Le prêt entre bibliothèques universitaires existe-t-il ? In *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 41, n°4, 1996 p. 56-73.

En dépit des lenteurs et des obstacles, des avancées positives ont eu lieu. Les potentialités tant structurelles que documentaires présentes au sein du pôle, incitent à l'optimisme si elles sont exploitées dans une esprit de coopération conforme à l'esprit des pôles associés. Seul le respect de la logique documentaire peut durablement donner raison d'espérer. Parmi ces potentialités, la bibliothèque de l'IREMAM présente l'atout majeur de répondre au principal problème du pôle : accéder à la documentation arabe. Dans l'impossibilité où nous étions de détailler pour chacun des huit membres, ce qu'il apportait au pôle et ce qu'il pouvait en attendre, nous avons décidé de présenter l'institution la plus impliquée dans le double mouvement de cet échange.

2. LES FONDS D'UN DES MEMBRES DE LA MAISON MÉDITERRANÉENNE DES SCIENCES DE L'HOMME : L'INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN

L'étude de la constitution des fonds de la bibliothèque de l'Institut d'Etudes et de Recherche sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) présente un triple intérêt. Bien qu'absente lors de la constitution de l'association de préfiguration, la bibliothèque possède le fonds le plus riche et le plus pertinent. Nous ne pourrions malheureusement n'en présenter qu'une description à grands traits. En revanche l'analyse plus détaillée du développement des collections arabes permet de souligner les spécificités d'une politique d'acquisition de la documentation produite dans le monde arabe : c'est précisément un des problèmes auquel se heurte l'ensemble des membres du pôle. Enfin, pour l'IREMAM, le pôle associé représente une chance et un soutien importants dans son évolution vers une plus grande rigueur bibliothéconomique.

2.1. L'HISTOIRE DES FONDS : RASSEMBLEMENT ET DISPERSION

2.1.1. Le rassemblement de plusieurs laboratoires et de leur documentation

2.1.1.1. Une tendance dominante de rassemblement

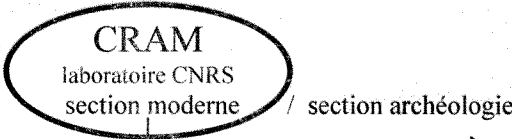
La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme est la dernière née d'une longue suite de fusions et de divisions de différents laboratoires du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). La **figure 1** tente de résumer cette histoire mouvementée

Figure 1 : Histoire schématisé de l'IREMAM

1959



1964

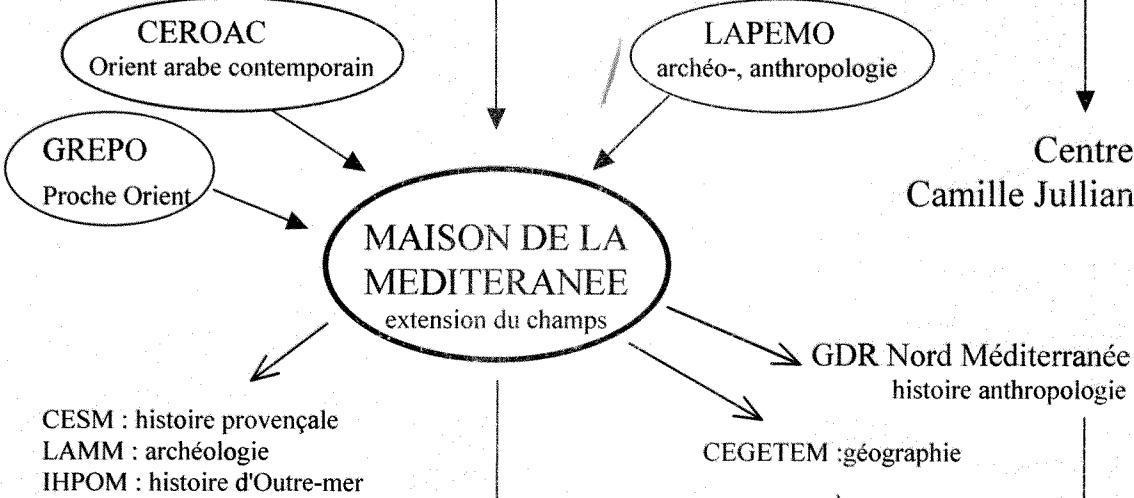


1968



Laboratoire
d'archéologie

1975



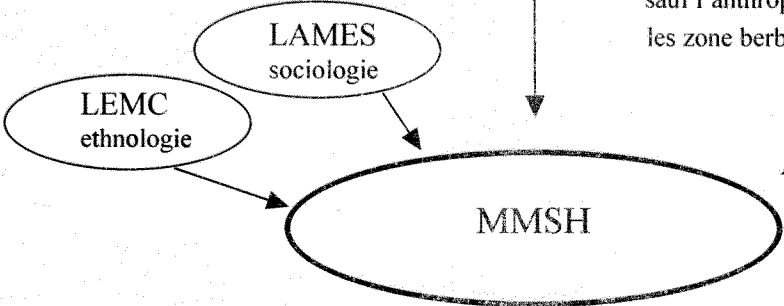
1986



LPEMO
sauf l'anthropologie sur
les zone berbères et saharienne



1996



¹ Les sigles sont développés en ANNEXE 2

qui commence en 1959. Dès leur installation à Aix-en-Provence, les chercheurs en sciences sociales rapatriés d'Algérie rejoignent le CENA : Centre d'Etudes Nord-Africaines, et lancent l'Annuaire d'Afrique du Nord, publication phare qui analyse chaque année les évolutions de chacun des pays du Maghreb, et qui constitue encore aujourd'hui une référence des deux cotés de la Méditerranée¹.

La logique qui se dégage sur le long terme est celle d'une concentration de plus en plus grande. A chaque étape de petits laboratoires très spécialisés ont rejoint le laboratoire principal qui ne cesse de se développer. Chaque rapprochement des structures s'accompagne d'un rapprochement de la documentation correspondante. Mais cela n'alla pas sans mal. La bibliothèque garde encore dans sa cotation les traces de ces morceaux de bibliothèque cohabitant certes, mais sous le régime de la séparation des biens. La lettre qui précède parfois la mention de format suivi d'un numéro d'entrée désignait le laboratoire propriétaire. C'est ainsi que la bibliothèque s'est enrichie, étoffée et qu'elle a progressivement dépassé le stade d'une bibliothèque de laboratoire ; d'une petite structure souple cogérée par les chercheurs qu'elle avait vocation à servir, elle est devenue une structure autonome chargée de nouvelles missions de service public.

En s'enrichissant de la sorte, elle a fini par constituer un réservoir documentaire utile à l'ensemble de la communauté des chercheurs, même extérieurs aux différents laboratoires constitutifs du CRAM, du CENA, du CRESM, de l'IREMAM et bientôt de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. Aujourd'hui outre les chercheurs du laboratoire, elle accueille environ trois cent lecteurs, essentiellement des chercheurs étrangers et des étudiants en sciences politiques ou en arabe à partir de la maîtrise.

2.1.1.2. Les mouvements contraires

Les rapports mouvementés avec les archéologues, illustrent assez bien les résistances à cette logique d'intégration. Ils ont quitté la maison commune pour retourner

¹ Le numéro de 1994 est paru ce mois de juin. *Annuaire de l'Afrique du Nord* / Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman. - Paris : C.N.R.S., 1996.

dans le giron de l'université. Aujourd'hui ils forment le Centre Camille Jullian qui reste encore en marge de la MMSH. A terme, la logique de rassemblement des potentialités de recherche et celle de la complémentarité documentaire voudraient que ces centres qui travaillent sur la même aire géographique de la Méditerranée s'intègrent au pôle associé.

2.1.2. L'histoire de la recherche

Si la politique documentaire conditionne les capacités de la recherche, l'influence joue également dans l'autre sens : les problématiques définies par la recherche déterminent les axes de développement de la politique d'acquisition surtout dans une bibliothèque de laboratoire.

2.1.2.1. Le Maghreb et le Machreq

Les premiers centres (CENA, CRAM, CRESM) étaient exclusivement tournés vers le Maghreb, c'est-à-dire, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie. Ceci tenait à leur lien avec l'histoire de l'Algérie. Cependant, les années passant, les chercheurs en sciences sociales interrogèrent la pertinence d'un champ de recherche axé sur le seul Maghreb, alors que les évolutions politiques s'inscrivaient dans des logiques communes à l'ensemble du monde arabe, qu'il s'agisse du problème israélo-arabe, du panarabisme ou du renouveau des interrogations politico-religieuses.

Ainsi naît en 1986 l'IREMAM, qui, comme le souligne son intitulé, s'intéresse à l'ensemble du monde arabe, Maghreb et Machreq¹, depuis la chute de l'empire ottoman (1918). De toutes petites structures sont alors intégrées. La première travaille sur le Proche-Orient, notion française² qui date du début du siècle et s'inscrit dans une problématique

¹ "Machreq" qui signifie "Orient" en arabe (tandis que "Maghreb" signifie "Occident") désigne l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, la Palestine, l'Irak et les pays de la Péninsule Arabique.

² Alors que la notion de Moyen-Orient quasi contemporaine, est anglo-saxonne, et s'inscrit dans une logique plutôt économique, liée à la maîtrise des gisements de pétrole.

géopolitique : le partage des protectorats avec l'Angleterre, et le problème judéo-arabe en Palestine. La deuxième travaille sur l'Orient arabe contemporain. Cependant leurs fonds documentaires si intéressants soient-ils, ne sont pas suffisants : les 6 000 ouvrages du CEROAC font pâle figure à côté des 30 000 titres du CRESM¹ Des crédits spécifiques importants sont alors débloqués pour développer un fond sur le Machreq.

Aujourd'hui, la même problématique de cohérence intellectuelle se pose avec le développement des programmes de recherche "aux marges du monde arabe", qu'il s'agisse du monde berbère, iranien, ou turc ou de l'immigration.

2.1.2.2. Les langues européennes ou l'arabe

La plupart des grands orientalistes du tournant du siècle et du début du XX^e parlaient l'arabe ; comme les auteurs de la Renaissance en Europe, ils ont fait tout un travail philologique et linguistique de mise au point des textes classiques fondamentaux et de leur traduction. Le développement des sciences sociales après la deuxième guerre mondiale a poussé de nouvelles générations de savants à travailler sur le monde arabe. Or, le contexte et la mentalité coloniale ne les ont pas amenés à apprendre l'arabe. Le français ou l'anglais suffisaient largement. Après la décolonisation et les politiques volontaristes d'arabisation dans les pays du Maghreb, cette position est devenue intenable. Comment prétendre étudier une société quand on n'a accès ni aux documents qu'elle produit, ni au vécu de la population, ni aux discours que cette société tient sur elle-même. Les Occidentaux risquaient de n'analyser que leur propre regard. L'arabe devenait indispensable sous peine de réduire le monde arabe à l'état d'objet et non d'interlocuteur scientifique. Aujourd'hui la plupart des jeunes chercheurs maîtrise l'arabe. Mais l'évolution des mentalités fut lente et plus lent encore le suivi documentaire. Si les ouvrages arabes n'ont jamais été absents de l'IREMAM, le développement volontariste d'un fonds arabophone ne date que des années 1980. Il se doit de rassembler tant les ouvrages témoignant de la réalité sociale comme, par exemple, les écrits islamistes, que la production scientifique des chercheurs arabes.

¹ Chiffres tirés du Rapport d'activité de l'IREMAM, 1991-1994.

2.1.2.3. Les programmes de recherche

« Les objectifs scientifiques du laboratoire sont au nombre de trois, concernant des questionnements du monde arabe et musulman sur lui-même et sur les autres ainsi que des questionnements de ceux-ci sur ceux-là ; ces questionnements croisés se rejoignent autour d'une triple analyse portant respectivement sur les identités et les espaces, sur les relations euro-arabes et sur les perspectives des sociétés et des Etats.»¹ Les disciplines à l'œuvre dans ce travail sont pour l'essentiel, l'histoire, l'anthropologie, la sociologie, les sciences politiques, la science juridique, et la science économique. Toutes ces approches se retrouvent dans le fonds, qui connaît une certaine faiblesse en économie, mais est riche en littérature : la fiction offre en effet un témoignage indispensable sur la société.

Même si les autorités du laboratoire reconnaissent à la bibliothèque une mission de service public au-delà des seuls chercheurs du laboratoire, le débat sur les missions assignées à la documentation demeure. Les axes des programmes de recherche ne doivent-ils pas être prioritaires dans la politique d'acquisition ? Oui, mais n'y a-t-il pas alors un risque d'incohérence sur le long terme qui pénaliserait l'ensemble des chercheurs ? Les aléas de la base documentaire, dénommée ARABASE, plus proche des préoccupations directes des chercheurs, illustre assez bien ce risque. La multiplication des fichiers aux thématiques extrêmement précises mais qui ne durent qu'un temps, affecte la fiabilité de la base².

2.1.3. Les legs et les achats de bibliothèques constituées

Quand on analyse les sources d'approvisionnement des ouvrages en arabe³ de la bibliothèque, les dons semblent représenter 6% des titres catalogués. En réalité, il ne

¹ Rapport d'activité de l'IREMAM, 1991-1994, p.10.

² Ainsi le fichier berbère et le fichier femmes ont été intégrés au reste de la base en 1989, ce dernier s'est élargi à la famille en 1994 ; on trouve également un fichier "démographie ottomane" au sein d'une base essentiellement consacrée au Maghreb.

³ Cf ANNEXE 4, le tableau complet constitué à partir du champ fournisseurs du catalogue informatique.

représentent que 3% du total si on exclut les 207 dons étalés dans le temps d'une seule et même personne. Il s'agit pour l'essentiel de quelques livres, entre un et une douzaine, donnés par des chercheurs de la maison ou de passage. En revanche, les legs de bibliothèques entières ont eu un rôle beaucoup plus important dans la constitution des fonds en langue arabe comme en langues européennes. Ainsi la bibliothèque Ibrahim¹, qui appartenait à un avocat cairote, a permis au fonds de langue arabe de compléter ses collections sur le Machreq d'ouvrages en sciences sociales et politiques et en histoire édités entre les années 1950 et 1980, aujourd'hui totalement introuvables sur le marché. Ce fonds comprenait également de riches éditions d'ouvrages classiques². L'ANNEXE 5 présente les différents fonds de ce type constitués tant de livres que de clichés acquis par l'IREMAM ces dernières années.

2.2. LES SPÉCIFICITÉS DE LA DOCUMENTATION DANS LE MONDE ARABE

L'écrit, manuscrit puis imprimé ne constitue pas un phénomène exogène à la civilisation arabe. Ne fonde-t-elle pas partiellement son identité sur un livre, le Coran ? Effectivement, la tradition universitaire existait avant la colonisation, et les premières imprimeries l'ont amplement précédée. Le livre occupe une place centrale à l'intérieur de l'espace symbolique³.

¹ Elle n'apparaît pas dans le tableau de l'ANNEXE 3 car les ouvrages n'ont pas encore été catalogués.

² Ce terme désigne la production intellectuelle concernant la langue, la religion, la théologie, le droit, la philosophie, la littérature ou l'histoire durant la longue période qui s'étend de la naissance de l'Islam à la fin du XVIII^e siècle.

³ GONZALEZ-QUIJANO, Yves. Les intellectuels et la production des valeurs : l'édition égyptienne. In : *Etudes politiques du monde arabe : dossier du CEDEJ 1991, approche globale et approches spécifiques. Actes du 2^e colloque franco-égyptien de politologie. Paris 3-5 juillet 1989.* Le Caire : C.E.D.E.J., 1991, p.112 et s.

2.2.1. Les circuits de production et de distribution

S'il est impossible de dresser un tableau complet de l'édition dans chacun des pays arabes, il est cependant indispensable de préciser certains des problèmes politiques, économiques et culturels communs qui justifient la spécificité des procédures à mettre en œuvre pour obtenir cette production éditoriale. Comment acquérir de la documentation quand on ignore les circonstances dans lesquelles elle est produite ?

2.2.1.1. L'implication du pouvoir dans l'édition

« Le développement du livre arabe naquit de la volonté de l'Etat qui pendant longtemps imposa, seul, l'existence de l'imprimé arabe »¹ explique J. Gonzalez-Quijano à propos de l'Egypte, premier producteur éditorial du monde arabe. Dans tous les pays arabes, un pouvoir fort contrôle et censure plus ou moins directement la production éditoriale.

Cette présence prend une dimension supplémentaire dans les pays "socialistes"² qui assignèrent une mission sociale aux spécialistes de l'écrit : « assurer un travail de médiation sociale entre les gouvernants et les gouvernés, entre les valeurs légitimées par le projet politique officiel et les valeurs reconnues et adoptées par les membres de la société. »³ Les indépendances et les révolutions s'accompagnèrent donc d'une vague de nationalisations qui assura une main mise de l'Etat sur toutes les étapes de la production éditoriale : matière première, imprimerie, édition et distribution.

Dans ce paysage, le Liban constitue une exception, et de taille, puisque Beyrouth devient la capitale de l'édition arabe dès les années cinquante. Longtemps, seul bastion d'expression libre du monde arabe, c'est le carrefour où convergent les intellectuels contraints au silence dans leurs propre pays. Même durant la guerre, l'édition resta d'une

¹ *ibid* p. 109.

² Egypte, Syrie, Irak, Algérie, Tunisie, par opposition aux monarchies traditionnelles du Maroc, de Jordanie ou du Golfe ; ce sont souvent les principaux marchés du livre arabe.

³ *ibid* p. 107.

vitalité et d'un foisonnement extraordinaire¹ et continua d'être la caisse de résonance à destination de l'ensemble du monde arabe, des différents courants politiques et religieux.

Ailleurs donc, la production relevait d'abord d'un projet intellectuel idéologique (le socialisme arabe), non d'un projet commercial. Mais l'asphyxie de la production générée par les carences du secteur d'Etat et la coupure de plus en plus grande entre la production et le public² a entraîné un mouvement, également initié par l'Egypte, de libéralisation de l'initiative privée dans le domaine de l'édition, qui s'est retrouvée devoir faire face aux lois du marché sans être aucunement préparée. Cette évolution existe à des niveaux divers selon les pays.³

2.2.1.2. La vie éphémère des éditions

Les auteurs soulignent régulièrement la faiblesse du nombre de titres et du nombre de tirages ainsi que la part importante prise par les traductions, les rééditions plus ou moins sauvages et les co-éditions⁴. Ce discours ne doit pas masquer la richesse et la diversité des auteurs ainsi que la vitalité et la qualité de la recherche, dans les universités notamment⁵. L'augmentation du nombre d'alphabétisés et du nombre d'étudiants provoque une augmentation de la demande entre autres, de livres scolaires et d'une littérature populaire de livres islamistes⁶ en dépit des difficultés économiques et des baisses de pouvoir d'achat.

Mais les éditeurs se trouvent d'abord confrontés à des problèmes matériels d'approvisionnement en matières premières, en papier notamment. Il connaissent aussi, malgré les programmes d'investissements, un retard technologique important. S'ils ont les machines, c'est la formation qui fait défaut : la formation technique comme la formation générale (nécessaire pour la relecture) n'est pas à la hauteur des besoins. Enfin, l'édition la

¹ en 87 Beyrouth produit 60% du livre arabe.

² "ENAL [Entreprise Nationale du Livre, en Algérie] collectionne les titres invendus et invendables" *Révolution africaine* n° 1239 p. 58.

³ L'ANNEXE 6 présente les pays d'éditions des ouvrages en arabes possédés par l'IREMAM: il donne une image assez juste de la hiérarchie des pays dans la production de livres.

⁴ Voir, par exemple les chiffres pour le Maroc *Maghreb-Machreq* n°118.

⁵ *Maghreb-Machreq* n°118 p121, à propos édition francophone.

⁶ GONZALEZ-QUIJANO, Yves. Les intellectuels et la production des valeurs ...p. 112.

plus vivante est encore de nature artisanale et souffre de l'absence de trésorerie. Et les universités publient au coup par coup, selon l'argent qui reste.

Même si aujourd'hui se met progressivement en place un secteur professionnel structuré et économiquement viable, l'édition reste encore trop souvent le fait de pionniers économiques, voire de militants culturels quand ce ne sont pas les auteurs eux-mêmes qui font leur propre édition et leur propre distribution. Dans ces conditions, ni le suivi, ni la permanence de la production ne peut être assuré. C'est pourquoi, les titres ne restent jamais longtemps disponibles sur le marché et qu'il faut impérativement les acquérir au moment de leur sortie.

2.2.1.3. Le faible niveau de structuration du marché

Aujourd'hui la censure sévit encore, aussi les éditeurs, plus libres de leur publications, ne tiennent pas toujours à afficher ce qu'ils produisent. Mais d'autres raisons expliquent les faiblesses de la diffusion. La situation de l'édition explique l'absence de catalogues d'éditeurs, et l'inexistence des circuits de distribution, l'absence de bibliographie nationale fidèle à la production du pays.

La "distribution [est] défailante, archaïque et anarchique" déclare A. Al-Yifrani en 1987 à propos de la diffusion à l'intérieur même du Maroc¹. En dehors des deux ou trois plus grandes villes, où l'approvisionnement des librairies est relativement assuré, le reste du pays n'est fourni que par des commerçants ambulants, vendeurs occasionnels de livres.

Il n'existe ni structure de lancement des livres, ni budgets de promotion. Les périodiques se substituent parfois à une édition défailante, et plus libres que la télévision ou la radio, jouent un rôle culturel non négligeable, mais ils n'assurent aucune transmission systématique de l'information sur les publications d'éditeurs.

On comprend, dans ces conditions que les éditeurs arabes ne soient pas en mesure d'assurer la diffusion internationale de leur production, y compris chez leurs voisins directs.

¹ *Maghreb-Machreq*, n°118, p. 124.

Là encore les éditeurs libanais font exception. Ils mènent des politiques éditoriales très offensives qui les rendent présents sur tous les marchés : il existe chez eux une tradition de diffusion organisée encore inconnue des autres pays arabes.

Les foires du livre constituent l'une des solutions à ces difficultés. Chaque éditeur, de quelque pays qu'il soit, s'efforce d'être présent au moins sur une des foires du monde arabe qui offrent donc un accès privilégié à la production éditoriale.

2.2.2. Les grandes foires: le Caire, Damas, Beyrouth...

Ainsi que le laisse clairement apparaître le tableau de l'ANNEXE 4, les foires représentent la principale source d'approvisionnement en documentation arabe : 58% des ouvrages en arabe de l'IREMAM ont été acquis au cours d'une foire, et d'abord à la foire du Caire.

VILLE	PAYS	DATE	COUVERTURE
Le Caire	Egypte	janvier-février	l'ensemble du Machreq, mais l'ensemble du monde arabe
Tunis	Tunisie	mai-juin	centrée sur le pays mais international
Damas	Syrie	septembre	Irak, Syrie, Liban
Casablanca	Maroc	octobre	centrée sur le pays mais international
Koweït	Koweït		la Péninsule Arabique
Beyrouth	Liban		Machreq

Le tableau précédant présente le calendrier des principales foires de livres du monde arabe ; la partie supérieure présente celles régulièrement fréquentées par l'IREMAM. Il en existe également une au Koweït et plusieurs au Liban. Comme les éditeurs de ces deux pays

n'hésitent pas à se déplacer dans les foires des autres pays, de même que les éditeurs et libraires d'Algérie et de Libye, où il n'existe que des salons du livre, on peut affirmer que ces foires permettent de couvrir l'ensemble de la production arabe. La couverture peut cependant varier au gré des aléas politiques et de l'état des relations interarabes¹

2.2.2.1. Quand acheter devient une épreuve physique

Les foires, notamment la plus importante d'entre elles, celle du Caire, se déroulent dans un climat de grande effervescence, au milieu d'une foule dense et passionnée.

Ici la distribution de livres gratuits jetés d'un geste large depuis un camion au milieu de la multitude provoque précipitation et bousculade. Là c'est le jeu social subtil du marchandage où l'esprit doit jongler vite et juste avec les titres et les prix.

Plusieurs jours d'un rythme fou, où l'on passe d'un éditeur de Damas à un libraire de Tunis, pour revenir chez un distributeur d'Alexandrie² exigent une résistance physique certaine, une grande présence d'esprit, des idées claires sur ses objectifs documentaires,... et une solide préparation. C'est avant de "se lancer dans la bataille" qu'il faut étudier les éditeurs incontournables, mémoriser la liste des titres que l'on a déjà et repérer les titres à ne pas manquer.

Il est cependant impossible de ne rechercher que les titres notés au préalable : par manque d'information, on risquerait de passer à côté de l'essentiel, car les documents les plus importants partent les premiers. Les acquisitions des titres repérés se font donc au fur et à mesure des achats. Dans un deuxième temps seulement, l'on peut rechercher les titres de sa liste qui manquent encore.

On pourra alors revenir fourbu, et riche d'une documentation variée que l'on n'aurait jamais pu obtenir autrement.

¹ Ainsi suite à la guerre du Golfe, les éditeurs Irakiens ont boycotté la foire du Caire.

² Par exemple, lors de la foire du Caire de janvier 1992, l'IREMAM a acheté auprès de 45 éditeurs ou libraires de neuf nationalités différentes.

2.2.2.2.Des prix très avantageux mais des problèmes liés à la comptabilité publique

Pour des Occidentaux, le prix des livres arabes est très avantageux, du fait, entre autres, du faible coût de la main d'œuvre de l'édition et de droits d'auteur très limités et peu réglementés. Dans le cadre des foires, l'acheteur expérimenté peut obtenir jusqu'à cinquante pour cent de réduction. La façon particulière dont les prix des livres importés sont fixés est une grande chance pour l'acheteur au Caire. Un livre koweïtien qui coûte, par exemple, 15 dinars koweïtien, environ 375 FF, garde le chiffre de son prix initial quand il est vendu à la foire du Caire, mais la monnaie devient la livre égyptienne : ce même livre koweïtien est donc vendu 15 £E soit 30 FF. Il faut également compter les livres gratuits de propagande, témoins précieux pour des chercheurs en sciences sociales.

En revanche, les prix dans les librairies arabes de Paris ou de Lyon sont fixés selon le contenu de l'ouvrage, non en fonction de son coût : une étude sociologique publiée au Caire, où elle coûte 20 FF, sera vendue 350 FF à Paris, s'alignant sur le prix d'ouvrages français comparables.

Cependant les foires exigent que l'on paye comptant, logique contraire aux règles traditionnelles de la comptabilité publique. Les personnes de l'IREMAM utilisent la catégorie comptable des FMRT : frais de mission de recherche sur le terrain, mis au point pour les archéologues. Le missionnaire part avec une somme estimée en fonction des repérages : pour une foire, cela peut aller jusqu'à 25 000 FF. A son retour en France, on applique le taux de change fixé par la chancellerie le jour de l'achat.

On touche ici du doigt l'intérêt qu'aurait le pôle à conserver le statut d'association. Il pourrait ainsi sans problème, avancer l'argent à la personne partant en mission.

2.2.3. L'importance des contacts personnels

Dans une société régie par des codes d'honneurs très prégnants et une tradition orale vivante, les relations interpersonnelles restent le moteur du fonctionnement social, c'est ce

que nous explique l'anthropologie¹. Une personne, y compris dans le cadre professionnel se sentira engagée moralement dans une relation d'homme à homme plus que par la signature d'une convention désincarnée.

2.2.3.1. Les échanges

Les échanges n'apportent que 3% des ouvrages en arabes. C'est cependant, pour l'ensemble de la bibliothèque, un mode d'approvisionnement privilégié. Il concerne principalement les pays du Maghreb avec qui l'IREMAM a des liens plus anciens et plus nombreux. Les échanges portent donc principalement sur des ouvrages francophones.

La bibliothèque possède pour chacun des trois pays du Maghreb, un réseau composé d'une douzaine d'institutions. Ce peuvent être des centres de recherche tel que la l'importante Fondation Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines de Casablanca, des bibliothèques d'universités, des centres de documentations d'institutions administratives, comme les ministères ou les instituts de statistiques, les archives et bibliothèques nationales, voire des bibliothèques privées.

Les échanges sont toujours la suite d'une rencontre personnelle soit à l'occasion de la venue d'un chercheur à Aix, soit au cours d'une mission sur place. La bibliothèque cherche ensuite à signer une convention qui formalise un peu l'échange. Mais l'importante rotation des personnels intermédiaires coupe souvent les relations patiemment tissées. Il faut alors refaire le travail de contacts.

Le principe veut que chacun envoie une ou plusieurs de ses publications. L'Annuaire d'Afrique du Nord constitue la principale monnaie d'échange de l'IREMAM. Les échanges se font également, dans les deux sens, à partir de listes de doubles où chacun coche ce qui l'intéresse. Ils peuvent aussi concerner des services. Ainsi contre un jeu de photos du fonds Revault², des conservateurs des musées tunisiens sont venus aider la

¹ Bourdieu, Pierre. *Esquisse pour une théorie de la pratique précédé de trois essais d'ethnologie kabyle*. Paris : Droz, 1973, p. 15-23.

² Cf le tableau de l'ANNEXE 5

photothèque à identifier des documents¹. Selon le niveau des envois respectifs et l'existence ou non d'une convention, les échanges sont ou non payants.²

2.2.3.2. Les relais

Un fois les contacts noués, ces correspondants constituent de précieux relais entre la bibliothèque et la réalité documentaire du pays qu'ils fréquentent de plus près. C'est ainsi que le CREAD (Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement) et l'Ecole Nationale d'Administration d'Alger envoient eux-mêmes à l'IREMAM la presse et le journal officiel algériens qu'il peuvent se procurer en étant sur place et que la situation de guerre civile rend inaccessibles autrement. C'est souvent une aide nécessaire pour assurer le suivi des collections et des périodiques.

La qualité des relations permet d'en faire de véritables prospecteurs pour la bibliothèque. Celle-ci envoie alors la liste des ouvrages publiés dans le pays durant les deux années précédentes, qu'elle possède déjà, la liste des ouvrages qui lui manquent et la listes de ses repérages. Libre à son correspondant d'agir à sa guise et d'acquérir ce qu'il pense important compte tenu des orientations de la bibliothèque.

Le réseau des centres de recherche français de l'étranger dépendants du Ministère des Affaires Etrangères, offre également un soutien important. Ainsi la bibliothèque Ibrahim fut acquise conjointement par l'IREMAM et par les deux principaux centres français du monde arabe, le CEDEJ au Caire et l'IFEAD³ à Damas. Cependant là aussi, les relations personnelles comptent beaucoup. L'ANNEXE 8 présente la liste des centres de recherche français présents dans le monde arabe.

Bien plus proche, on trouve le réseau des bouquinistes de la région entretenu par un chercheur bibliophile. La bibliothèque acquiert ainsi près de 300 livres par an, souvent des

¹ Il y a ainsi eu, d'après le Rapport d'activité de l'IREMAM 1991-1994, 7 500 documents échangés et 5 000 identifiés.

² L'ANNEXE 7 donne une liste indicatives des différentes institutions des pays arabes avec lesquelles la bibliothèque est en contact.

³ CEDEJ : Centre d'Etudes et de Documentation Economique, Juridique et social.

IFEAD : Institut Français d'Etude Arabes de Damas.

livres de la période coloniale comme les récits de voyages. Le CADIST y avait pensé en 1988, mais précisément faute de relais, il avait dû abandonner en 1991¹.

2.2.3.3. Les missions documentaires

Les missions documentaires, moins spectaculaires que les foires, présentent les mêmes difficultés matérielles et sont tout aussi essentielles. Leur premier objectif est la collecte de la littérature grise², en faisant la tournée des administrations, des facultés, et des banques. Là encore, les documentalistes ne partent qu'après tout un travail préparatoire de repérage plus ou moins direct : il faut croiser les informations des chercheurs avec les comptes rendus dans la presse du pays, celle de bibliographies de travaux récemment publiés avec la liste des acquisitions des centres de recherche et de documentation du même pays... A partir de ces estimations, on détermine une somme, qui peut atteindre 15 000 FF, prise sur la ligne budgétaire des FMRT et donnée au missionnaire avant son départ.

Les missions sont l'occasion de mener un travail de prospection et de prise de contacts. Elles permettent de repérer les nouvelles sources, les évolutions de la production et des structures, toutes informations qu'il est indispensable d'aller chercher sur place. « Pour obtenir [la littérature grise], il faut s'atteler à la tâche et courir les ministères, organismes, mouvements politiques etc. Ces documents (...) s'acquièrent par le maintien de bons et réguliers contacts, noués à l'occasion de chaque mission et se consolidant dans le suivi sérieux de ces relations.»³

Les voyages sur place sont donc la condition *sine qua non* pour constituer des collections d'ouvrages publiés dans le monde arabe. La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à travers l'IREMAM peut offrir à l'ensemble des partenaires du pôle

¹ Cf le mémoire de DCB de Renaud Fuchs p 38.

² Documentation ni confidentielle, ni publiée, de faible tirage, non disponible dans le circuit commercial.

³ BENHLAL, Mohamed, dans la conclusion de son compte rendu de mission au Maroc, en janvier 1995, durant laquelle il a fait le point sur les documents couverts par les conventions d'échanges et sur ce qui leur échappait.

associé d'assurer ce rôle d'intermédiaire et d'interface. Mais elle attend d'autres services en retour. Ces collections, très riches ont été difficiles à évaluer faute d'une gestion bibliothéconomique rigoureuse. Les mises en œuvre du format MARC et d'une indexation RAMEAU décidées par la MMSH n'iront pas sans difficultés. L'aide des bibliothèques municipales et universitaires peut s'avérer précieuse.

2.3. LES COLLECTIONS DE L'IREMAM: UNE RICHESSE IMMENSE DIFFICILEMENT ACCESSIBLE

La mise en place de la médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme prévoit d'ores et déjà des améliorations. Il nous semble cependant important de présenter la réalité de la situation actuelle de l'IREMAM

2.3.1. Les obstacles actuels au développement de la documentation

2.3.1.1.Des contraintes contradictoires

Partout les restrictions budgétaires obligent à limiter les acquisitions. Outre la baisse du budget affecté à la documentation en général, la bibliothèque devra faire face à une générosité plus parcimonieuse des programmes de recherche qui finançaient l'achat d'ouvrages sur leur propre budget. Dans le cadre de l'IREMAM, les processus d'acquisition compliquent le problème. Pour bien faire, il faudrait participer à toutes les foires systématiquement et multiplier les missions afin de ne rien manquer de la production et entretenir les contacts créés sur place. Cependant chaque mission génère des frais incompressibles, aussi pour paraître "rentable", elle doit rapporter beaucoup d'ouvrages. Si les autres membres du pôle acceptaient de cofinancer les missions de l'IREMAM, qui

rapporterait alors des documents pour l'ensemble du pôle, tout le monde gagnerait en qualité de couverture documentaire.

2.3.1.2. Les processus de décisions

En dehors des quelques lignes extrêmement générales figurant dans le rapport d'activité 1991-1994 qui fixe pour la bibliothèque la double mission de servir les chercheurs du laboratoire et plus généralement la communauté scientifique extérieure à l'IREMAM, il n'existe ni texte contractuel, ni bilan fixant les cadres de la politique d'acquisition. L'absence de lettre de mission et de comptes rendus réguliers et diffusés de ces mêmes missions ne contribue pas à éclaircir la situation. L'absence d'un état clair des répartitions financières entre les différents services de la bibliothèque empêche toute lecture de la politique documentaire. Aussi, régulièrement certains chercheurs se plaignent-ils de lacunes jugées inadmissibles dans tel ou tel domaine, sans que rien ne permette de juger la demande fondée ou non. Il est très difficile d'identifier les instances en droit de déterminer la politique d'acquisition et encore plus les lieux où elle se décide réellement. Le flou dans les processus de décision, dans un contexte de restriction budgétaire qui limite l'accès au terrain pour la recherche comme pour la bibliothèque, réactive le problème des relations entre la recherche, la documentation et la bibliothèque. L'Annuaire d'Afrique du Nord, vénérable production de l'institut, mais qui ne traite qu'une partie du monde arabe cristallise les oppositions.

Impliquer les chercheurs qui ne sont pas toujours conscients du travail nécessaire pour offrir une documentation de qualité et des outils de recherche documentaire efficaces, pourrait en partie améliorer les choses. La coopération qui s'est développée à la photothèque de l'IREMAM est un modèle à suivre. Le pôle de recherche sur "l'histoire de la vie matérielle et des sociétés urbaines" et la photothèque qui devait identifier, classer et indexer un ensemble de clichés sur Fès se sont rencontrés sur le terrain délicat de la terminologie.

2.3.1.3. l'absence de statut de bibliothécaire et la faiblesse de la formation

Le manque de personnel est un problème important que connaissent presque tous les partenaires du pôle. Mais le CNRS présente cette difficulté supplémentaire : il n'offre pas de statut spécifique pour le personnel des bibliothèques ou de la documentation. Le statut d'ITA. : ingénieur - technicien - administratif regroupe, comme son nom l'indique, l'ensemble des "non-chercheurs". Un poste à la bibliothèque peut donc être remplacé par un poste de même niveau dans l'administration.

Mais surtout, il n'y a aucune formation spécifique exigée, même après recrutement, pour le personnel des bibliothèques ; le niveau de formation réclamé dépend des autorités du laboratoire et de la volonté individuelle des agents. Pourtant la formation initiale ou continue, semble indispensable pour un personnel qui devrait maîtriser et la bibliothéconomie et l'arabe. Les autres membres du pôle pourraient aider à cette formation, en contribuant au repérage des besoins les plus immédiats, et en offrant l'accès à leur propre structure de formation, nationale ou territoriale.

2.3.2. Les problèmes d'accessibilité

2.3.2.1. Les problèmes de conservation

Depuis plusieurs années, les problèmes de place se font cruellement sentir malgré l'équipement du rez-de-chaussée en compactus, et les déménagements incessants. Non seulement le fonds est dispersé dans plusieurs pièces différentes dans le bâtiment de la bibliothèque, mais une partie de la presse est aujourd'hui inaccessible. Les quotidiens arabes, à l'exception des trois dernières années sont entreposés dans un local fermé à 25 km.

Les magasins de la bibliothèque ne bénéficient d'aucun équipement particulier contre les variations de température ou contre le feu. Mais, plus simplement, rien ne préserve les ouvrages ou les périodiques de l'usure de l'usage. Suite à des réductions

budgétaire, plus aucune reliure n'est faite, et l'ouvrage ne bénéficie pas même de la simple protection d'un filmolux.

2.3.2.2.L'état du catalogue papier et celui du catalogue informatique

Les fonds des bibliothèques achetées, ou reçues en don, se surajoutant aux flux habituels, n'ont pas tous été catalogués ni même, pour certains, inventoriés : ils demeurent entièrement inaccessibles. Le catalogue ne présente donc pas la totalité de la richesse du fonds.

La bibliothèque possède un catalogue papier alphabétique auteur, alimenté jusqu'en 1995, dont environ 15% des fiches correspondaient à des livres partis depuis plus de quinze ans, et un catalogue informatique depuis 1983, pour les langues européennes et depuis 1987 pour l'arabe. Ces deux catalogues ne répondent pas toujours aux normes du catalogage, ni à celle des accès ; marqués par la succession de personnels plus ou moins formés, ils présentent de graves incohérences. Cela rend les recherches parfois aléatoires.

Les problèmes les plus importants tiennent à l'absence de fichier d'autorité, même "maison", et à l'absence de renvois entre les différentes formes d'accès d'un même auteur. Les conséquences les plus graves concernent les collectivités auteurs. Ainsi, rien ne distinguait l'auteur "Algérie française" et l'auteur "République algérienne indépendante", deux auteurs très différents pour des historiens du monde arabe : les nombreuses fiches étaient mélangées sous l'accès "Algérie". Plus problématique encore est la dispersion sur l'ensemble du catalogue papier ou au fil des index informatiques, de formes différentes d'un même auteur, en fonction de la forme et de la langue de la page de titre. On pouvait trouver les publications du Bureau International du Travail, à : "Bureau ...", à "International Work Office", à "BIT", ou encore à "Genève. Bureau...", etc. Ce dernier cas est une conséquence de la faible structuration du catalogue informatique à partir duquel les fiches ont été tirées : toutes les collectivités-auteurs sont précédées du nom de pays.

On retrouve, pour tous les index du fichier informatique, les conséquences de l'absence de liste d'autorités, y compris dans les champs pour lesquels il faut théoriquement choisir dans une liste prédéfinie. Toute interrogation du catalogue est donc délicate.

Ceci explique, que nous n'ayons pu procéder au travail d'évaluation approfondi initialement prévu. Le plus grave, cependant, est que cela affecte le service au lecteur.

2.3.2.3. Une indexation matière hésitante

Dans la même application, aux côtés du catalogue des monographies en langue européenne, celui des monographies en langue arabe, et des deux catalogues correspondants pour les périodiques, il existe une base de données, ARABASE alimentée par le travail de dépouillement des revues et des monographies en sciences sociales, en langues européennes comme en arabe. Cette base documentaire, qui ne dépend pas de la bibliothèque, mais du service de documentation, offre quatre champs d'indexation :

- les 10 rubriques des bibliographies de la quatrième partie "chroniques bibliographiques", de l'Annuaire d'Afrique du Nord, édité par l'IREMAM. Créées au début de cette année, c'est d'abord une clef de tri pour le travail éditorial de l'Annuaire ; elles se sont substituées à un plan de classement plus développé d'une centaine de rubriques¹.
- les descripteurs thématiques issus du thesaurus élaboré par le centre de documentation. L'interrogation d'après le code est impossible, ce qui rend la hiérarchie inopérante. Il s'agit donc en réalité d'un répertoire de mots contrôlés. Elaboré en 1962, refondu en 1978, sa dernière version de 1991 voit la refonte du chapitre "islam" et l'ajout du chapitre "ethnologie"; aujourd'hui une nouvelle mise à jour serait nécessaire : des concepts comme "d'expression française" par opposition à l'expression arabe ou "réajustement structurel"² n'y figurent pas.
- les descripteurs géographiques
- les noms propres cités dans le document

¹ Cf ANNEXE 9.

² Nouvelle orientation de la politique économique suite à l'intervention du Fonds Monétaire International.

Pour pallier les inconvénients de cette profusion incohérente, tous ces champs, ainsi que le champs titre découpé en mots, peuvent être interrogés en un seul champ dit "UNIT"

Les champs précédemment cités ne concernent que la base documentaire dont les règles et la couverture géographique a fréquemment varié. La base Maghreb a été créée en 1978. En 1987 apparaît une deuxième base sur Machreq qui fusionne avec la première en 1990 : elle contient l'analyse des monographies concernant le Machreq, mais pas les articles de publications en série; son approvisionnement cesse en 1993 et la base se recentre sur le Maghreb.

La bibliothèque procède à une seule "indexation": elle attribue l'une des rubriques du plan de classement de la liste d'acquisition¹. Il s'agit en réalité d'un classement géographique par pays, auquel on a ajouté quatre rubriques : "instruments de travail", "généralités", "migration - racisme - identité" et "islam - religions"¹. C'est le seul champ matière rempli pour tous les ouvrages acquis par la bibliothèque. Aucune règle n'est venue préciser l'utilisation de ce classement: faut-il classer un roman pro-islamiste algérien dans la rubrique "Algérie" ? "Islam" ?, voire "identité" ? Il n'y a donc à proprement parler aucune indexation matière et la base est le seul moyen de faire une recherche par sujet. Or seule la moitié (49,2%) des ouvrages en langues européennes acquis par la bibliothèque depuis que son catalogue est informatisé (1983), est dépouillée dans ARABASE.

2.3.2.4. Les problèmes posés par le traitement de la langue arabe

Dans un institut de cette nature, il était important de pouvoir cataloguer en arabe, dans la graphie arabe, afin de ne rien perdre de la qualité de l'information. La Bibliothèque Nationale, ainsi que le CADIST, pour pouvoir alimenter leurs bases catalographiques respectives ont préféré la translittération, selon la norme ISO 233. Le choix de cataloguer en arabe est une des raisons qui ont amené l'IREMAM à créer son catalogue avec le logiciel Texto/Windows NT version réseau arabisée.

¹ Cf pour l'intitulé de ces rubriques le tableau IV de l'ANNEXE 10

Un tel catalogage présente deux difficultés. Le logiciel doit être capable de traiter les conflits de sens que présente un catalogage en français -donc avec une écriture de gauche à droite-, d'ouvrages en arabe, qui amènera à remplir les champs de droite à gauche. Le système informatique doit également être en mesure de coder la totalité des nombreux caractères des deux langues.

Windows NT, grâce à l'unicode, permet de résoudre ces difficultés. Le logiciel Texto, qui présente une grande souplesse par l'étendue des paramétrages qu'il permet à l'utilisateur, gère ces conflits de sens. Ainsi cohabitent le catalogue des ouvrages en langues européennes, celui en langue arabe, et la base de données "bilingue". Malheureusement ce logiciel, très convivial en local, ignore le format MARC ; ceci empêche toute récupération de notices.

Il existe des logiciels qui offrent le format MARC et qui sont capables de gérer l'anglais et l'arabe depuis qu'il sont compatibles avec Windows NT. Ce domaine est en pleine évolution : la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme analyse en ce moment, pour l'équipement de la future médiathèque, les différentes offres des fabricants.

L'ensemble de ces difficultés maintient l'IREMAM hors des réseaux bibliographiques. Or « la taille de la bibliothèque, sa spécificité ne lui permet plus de se tenir à l'écart des réseaux mis en place par les bibliothèques universitaires et coordonnés par la Bibliothèque Nationale (sic) sans courir le risque de perdre tous contacts avec la communauté scientifique.»² Le CNRS au niveau national semble avoir une idée de l'enjeu puisqu'il espère que « l'intégration de l'IREMAM dans la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, (...) lui permettra de proposer des services en rapport avec la qualité du fonds qu'il possède, et fera sortir cette importante unité de son isolement ». Mais est-il conscient que s'il n'est pas prêt à investir en temps, en argent et en personnel dans la formation, les choses seront beaucoup plus difficiles ? Il semble de toute façon indispensable, pour l'avenir du pôle associé que l'IREMAM remédie à cet état de fait.

¹ Cf les tableaux de la partie suivante.

² Rapport d'activité de l'IREMAM, 1991-1994, p. 290.

2.3.3. Les richesses du fonds

Si on met de côté la photothèque et les inestimables manuscrits berbères, les fonds de la bibliothèque comprennent 65 000 ouvrages : monographies, thèses et littérature grise. Le fonds de thèses est constitué pour partie, des mémoires de droit, de sciences sociales ou politiques des différents DEA rattachés à l'Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman. Le catalogue informatique en mentionne 109 en langues européennes et 44 en arabe.

Le budget annuel attribué par le laboratoire à la bibliothèque, est approximativement de 300 000 FF dont le tiers est consacré à l'achat de périodiques. Certains programmes de recherche versent à la bibliothèque un petit supplément sur leur propre budget. Pour 1996, le budget a été sensiblement réduit.

2.3.3.1. Les périodiques

Les périodiques constituent une partie des richesses de l'IREMAM. Selon le Rapport d'activité 1991-1994, la bibliothèque aurait 1 800 titres de périodiques dont 330 abonnements vivants. Elle reçoit l'essentiel de la presse maghrébine, des quotidiens aux revues, de tous les pays et de tout l'éventail politique. La bibliothèque parvient même à se procurer quelques collections islamistes pourtant difficiles à obtenir. Les aléas politiques et la fragilité des circuits provoquent quelques lacunes, mais l'ensemble forme une collection de grande importance.

En revanche, la bibliothèque reste très pauvre sur les périodiques du Machreq : elle ne possède que deux ou trois titres. Elle a, par exemple, le mensuel beyrouthin publié par le centre privé d'études de l'unité arabe *Al Mustaqbal al Arabi*. Certaines rééditions ont pu être acquises au cours de missions à la foire du Caire, comme *Al Manar* revue cairote des réformistes musulmans de la première partie du XX^e siècle. La foire du Caire a également permis d'acheter certaines têtes de collections mais la bibliothèque n'a pas eu les moyens

de pérenniser les abonnements et d'assurer le travail de suivi permanent qu'exigent les à-coups dans les parutions. De plus, il est impossible de s'abonner directement, des intermédiaires sur place sont indispensables. Toutes ces contraintes expliquent que seule une politique d'acquisition claire et volontariste permette de constituer des collections suivies.

2.3.3.2. Les monographies

Cette présentation rapide des collections de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman s'appuie sur les tableaux obtenus à partir de l'interrogation du catalogue informatique et présentés en ANNEXE 10. Les chiffres seulement indicatifs, ne concernent que les ouvrages informatisés, c'est-à-dire rentrés à la bibliothèque depuis une douzaine d'années.

La bibliothèque Michel Seurat acquiert principalement des ouvrages contemporains (Tableau II, ANNEXE 10) d'histoire ou de sociologie, par exemple. Elle possède quelques livres anciens, le plus vieux des ouvrages en langues européennes date de 1660, mais elle ne cherche absolument pas à développer ce type de fonds. On constate une augmentation régulière du nombre de titres pour chaque année d'édition entre 1901 et 1984. Ceci souligne bien que, plus les ouvrages sont anciens, moins ils intéressent la bibliothèque à l'affût des plus récents. La proportion plus importante d'ouvrages en arabe sur la période 1960-1984 s'explique par la volonté affirmée au milieu des années quatre-vingts, de créer un fonds d'arabe un peu important : il y a eu alors des achats rétrospectifs. Mais ils n'ont concerné que la production du XX^e siècle car telle est bien la vocation de la bibliothèque : acheter d'abord la production courante en sciences humaines sur son domaine.

Le tableau III de l'ANNEXE 10 sur les différentes langues présentes dans le fonds, souligne la prédominance du français qui concerne 70,8% des ouvrages en langue européenne et encore 46% de la totalité des ouvrages, y compris en arabe. En revanche, si selon la configuration classique des bibliothèques de recherche, l'anglais est la deuxième langue européenne, l'arabe constitue bien la deuxième langue de la bibliothèque : 38,6% des

ouvrages de la bibliothèque sont en arabe. Dans la mesure où les achats de livres arabes datent des années quatre-vingts, cette proportion serait moindre si l'on prenait en compte la totalité du fonds, c'est-à-dire les ouvrages non informatisés quasiment tous en langues européennes.

Le champ "pays d'édition" n'est pas indexé pour le catalogue européen ; pour les langues arabes, les données reflètent avant tout les pays de production¹.

En revanche, nous pouvons avoir une idée des pays, en tant que sujet, couverts par la bibliothèque, grâce au champ "FOUR": les chiffres sont présentés dans le tableau IV de l'ANNEXE 10. Sur les douze dernières années les pays du Machreq concernent près de 20% des ouvrages, mais il existe un fort décalage entre les langues européennes et l'arabe. Le Maghreb reste donc, en dépit de l'extension du champs d'étude de la recherche, le domaine de prédilection de la bibliothèque. Si le nombre d'ouvrages en arabe sur des "généralités" est si important (près de 40% des ouvrages) c'est en raison des livres sur la religion (10,6%), mais surtout en raison des ouvrages sur l'ensemble du monde arabe et musulman (20,2%): pour les Arabes, les problématiques semblent être globales avant d'être strictement nationales.

L'étude de la bibliothèque de l'IREMAM, nous a permis d'exposer la situation de l'un des partenaires et la manière dont il peut s'intégrer dans le pôle, mais, si l'on veut mesurer les efforts de coopération réalisés, il est nécessaire de se placer du point de vue de l'ensemble des membres, afin d'analyser les complémentarités et les articulations qui se dégagent, notamment dans la définition d'une politique d'acquisition partagée. Savoir comment acquérir ne suffit pas. Le pôle se doit de mettre en place une offre documentaire cohérente, non seulement par rapport à l'ensemble des acteurs du réseau des pôles associés, mais également au niveau local : définir une politique de développement des collections formant un tout harmonieux constitue, avec les problèmes d'approvisionnement, la deuxième difficulté majeure du pôle.

¹ Cf ANNEXE 6

3. ARTICULATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES FONDS : VERS UNE COOPÉRATION RÉGIONALE ACTIVE

La “collection” se définit “non comme un ensemble statique, mais comme faisant l’objet d’une gestion dynamique”¹. La mise en œuvre d’une politique de développement des collections qui définisse le sens de ce mouvement, n’est pas, en soi chose facile. Combiner des dynamiques qui ont des rythmes et des directions différentes, est encore plus délicat. Cependant le pôle a réussi à dégager quelques axes de travail qui laissent bon espoir.

3.1. LA CLARIFICATION DE LA POLITIQUE D’ACQUISITION POUR LE PÔLE EN FONCTION DES FONDS DÉJÀ EXISTANTS

Le 25 juin, nous l’avons déjà mentionné, quatre sous-domaines ont été définis :

- littérature et civilisation, sciences humaines et sociales du monde arabe et musulman,
- livres de voyages, portulans et cartes marines,
- histoire coloniale et histoire du commerce,
- publications officielles,

à charge pour les partenaires concernés, de procéder à un plan concerté d’acquisitions pour chacun des thèmes. Rien n’a encore été fait pour les civilisation et les sciences humaines, mais le travail est plus ou moins engagé pour les autres domaines.

¹ CARBONE, Bruno. De l’esprit des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 40, n° 3, 1995, p.28.

3.1.1. Voyage et commerce : un travail à peine engagé (CCIMP, BM de Marseille)

3.1.1.1. Le problème des cartes et des portulans

Sur ce sujet, qui nécessite un traitement documentaire spécifique, le pôle n'a pas encore véritablement engagé de politique d'acquisition mais il a procédé à une mise à plat des potentialités en son sein.

La Bibliothèque Municipale de Marseille possède un fonds de "cartes" anciennes de qualité, qu'elle s'attache à développer depuis longtemps. Il s'agit, pour les pièces uniques, principalement de portulans¹ et de quelques atlas nautiques². La BM de Marseille, qui pour ses acquisitions travaille déjà en lien avec le département "cartes et plans" de la Bibliothèque Nationale de France, avait du mal à percevoir ce que recouvrait les acquisitions au titre du pôle dans ce domaine. En effet, pour les pièces anciennes, il ne doit pas y avoir plus de quelques centaines de portulans encore sur le marché mondial, et ils coûtent extrêmement chers. Quant aux cartes marines actuelles, ce sont des documents très spécialisés que seuls les élèves des écoles navales sont en mesure de lire.

Il faut replacer ce fonds dans un ensemble plus large qui tienne compte des cartes de la Chambre de Commerce, de celles, de nature administrative, des Archives d'Outre-mer, et des cartes et brochures de la Société de Géographie en dépôt à la BM de Marseille³. Avec le soutien du pôle, ce fonds pourrait être catalogué et devenir accessible.

3.1.1.2. Les voyages

Les livres de voyages constituent le pendant littéraire des cartes : c'était une littérature très prisée et fort répandue au XIX^e siècle. La présence du port, ouvert sur le monde, en a peut-être rendu les Marseillais encore plus friands. Aussi la BM de Marseille

¹ Cf la définition note 1 p 34 ; ce sont forcément des unica puisque qu'il s'agit de pièces manuscrites.

² Livres de cartes marines imprimées, sans mention de parallèles ni de méridiens.

³ Cette société, née dans la première moitié du XIX^e siècle et aujourd'hui quasiment disparue, fut un des fers de lance privés de la colonisation.

mène-t-elle une politique dynamique d'enrichissement et de mise en valeur de son fonds. Il serait intéressant pour le pôle de poursuivre cet effort, notamment en direction des ouvrages anglais, pour le moment négligés.

Le pôle doit procéder à des achats rétrospectifs d'ouvrages étrangers sans limitation *ad quo*, donc également à des achats d'ouvrages contemporains. Il pourrait y avoir un partage chronologique entre la BM de Marseille, qui se consacrerait au XIX^e siècle et la Chambre de Commerce qui s'occuperait des récits de voyages de l'époque moderne¹. Comme pour les cartes, les achats ne seront peut-être pas très fréquents, mais ils pourront être chers. Là encore, la structure administrative du pôle doit permettre ces dépenses par à-coups.

3.1.1.3.L'économie et le commerce

Les voyages en Méditerranée n'ont pas tous été le fait de la curiosité culturelle ou scientifique : le commerce fut une motivation autrement importante. La Chambre de Commerce, depuis sa création, s'est par définition souciée du développement du commerce méditerranéen, pour le plus grand bénéfice de l'économie locale. Le fonds d'archives de la CCIMP est, de ce point de vue, d'une richesse exceptionnelle, y compris pour la période moderne. En effet, la Chambre de Commerce de Marseille avait la responsabilité non seulement du port de Marseille, mais aussi des Echelles du Levant et de Barbarie². Pour ce qui est du XIX^e siècle, elle possède un fonds unique de bulletins de chambres de commerce et d'agriculture françaises ou étrangères installées sur l'ensemble du pourtour méditerranéen³.

La Chambre de Commerce est donc la mieux placée pour rassembler la documentation sur l'histoire du commerce intra-méditerranéen, y compris sur l'histoire qui s'écrit aujourd'hui. Il existe, en effet, un service dépendant de la CCIMP, appelé Centre

¹ Moderne au sens académique : période historique qui s'étend du XV^e au XVIII^e siècles.

² Comptoirs français installés dans les ports principaux de l'Empire Ottoman qui s'étendait sur tout le bassin méditerranéen, le Maroc excepté ; le Levant recouvre le Proche-Orient et la Barbarie, l'Afrique du Nord.

³ Cf ANNEXE 11, un extrait du dépouillement des publications officielles pour la Tunisie, par exemple.

Méditerranéen du Commerce International (CMCI), qui rassemble de la documentation sur nombre de pays pour aider les entreprises de la région à exporter. Ses sources d'informations sont principalement les Centres Français du Commerce Extérieur (CFCE), les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger, éventuellement les chambres de commerce et d'industrie des pays eux-mêmes, et les postes d'expansion économique dépendants des ambassades de France. Cette information très ciblée, précise et ponctuelle n'est actuellement pas conservée. Mais il est prévu que la section patrimoine de la Chambre de Commerce, vienne avant chaque désherbage, sélectionner ce qu'elle veut garder.

3.1.2. La littérature : un travail qui s'amorce

3.1.2.1. La littérature francophone

La Bibliothèque Nationale de France a fait part au pôle associé, lors de la réunion du 12 octobre 1996, de ses lacunes en littérature francophone algérienne entre les deux guerres. La Bibliothèque Municipale de Marseille possède justement un ensemble de bibliothèques et d'archives de cette époque. Elle possède les archives et les quelques 30 000 volumes de la bibliothèque de travail des rédacteurs de la revue *Les Cahier du Sud*, complétés par les fonds Jean Ballard, Jules Roy ou Léon Gabriel Gros, entre autres. Cette revue littéraire importante, qui parut de 1914 à 1966, fut très liée au groupe d'Alger et à la littérature francophone des colonies. Le pôle offre là l'occasion de remettre ces fonds en lumière.

3.1.2.2. La littérature arabophone

Consciente qu'après l'exclusion de la thématique provençale elle n'avait aucun fonds spécifique à offrir au pôle, la Méjanès s'est lancée, avec l'aide de l'IREMAM, dans la constitution d'un fonds de littérature arabophone contemporaine.

Tant l'histoire de l'immigration que la présence d'un enseignement d'arabe à l'université de Provence permettent de penser qu'un lectorat potentiel existe. La littérature

concerne un public plus large que les seuls étudiants ou chercheurs. C'est un domaine qui respecte donc tout à la fois, les exigences documentaires du pôle et la vocation de lecture publique des bibliothèques municipales. C'est aussi un moyen d'élargir l'horizon des chercheurs ou des étudiants en sortant le document de sa spécialisation à outrance pour l'inscrire dans un ensemble encyclopédique où le plaisir de lire côtoie la rentabilité intellectuelle. La littérature, comme les voyages ou l'histoire du commerce, peut participer de ce projet de "desserrer l'étau" autour d'une documentation trop précise constituée aux seules fins de recherche.

3.1.2.3. Un partage linguistique, géographique ou chronologique ?

La bibliothèque de l'Université de Provence possède également un modeste fonds de littérature arabe qu'elle ne peut trop développer vu la proportion d'étudiants concernés. En revanche, elle est plus riche en outils linguistiques : dictionnaires, grammaires etc. La bibliothèque de l'IREMAM possède également, outre le fonds Déjeux, la littérature maghrébine francophone nécessaire à la rédaction des chroniques littéraires de l'Annuaire d'Afrique du Nord. L'Institut essaie aussi de se faire envoyer les oeuvres littéraires en arabe mentionnées par ses correspondants maghrébins, chargés de rendre compte de la production locale : pourquoi ces oeuvres ne seraient-elles pas plutôt envoyées à la Méjanes ? A moins que l'on ne procède à un partage géographique Maghreb / Machreq ? Cela reste à déterminer.

Enfin, le pôle doit prendre une position sur les autres littératures : israélienne, turque, grecque...

3.1.3. L'histoire "coloniale" : le partage réalisé

Il ne s'agit pas là des colonies aux sens strict, ce qui, par exemple, exclurait les protectorats, mais plutôt de l'histoire de l'influence occidentale européenne dans les pays arabes.

3.1.3.1. Quatre logiques complémentaires de constitution des fonds

Les fonds de chacun des partenaires sont le résultat d'une logique différente et il y a une réelle complémentarité dans la nature des fonds. Les Archives et la Chambre de Commerce ont plutôt des "sources" dans la mesure où elles conservent des documents de l'époque amassés, voire élaborés par les acteurs mêmes de la colonisation, tandis que l'IREMAM ou le CADIST possèdent des analyses *a posteriori*.

Le Centre des Archives présente de manière très détaillée le point de vue de l'administration française tant locale (le gouvernement général de l'Algérie) que métropolitaine (les différents ministères concernés), même si ces autorités ont eu le souci de rassembler, pour leur information, des ouvrages d'auteurs indépendants, personnes, associations, etc. ou des documents émanant de la société "indigène". Le fichier témoigne, par exemple, pour l'Algérie, d'un travail documentaire de dépouillement des périodiques dans les années suivant l'indépendance, qui pourrait enrichir la base documentaire de l'IREMAM.

L'histoire de la constitution du fonds de la Chambre de Commerce est très liée à ses missions de conseil auprès des pouvoirs publics, et de gestion tant des comptoirs français que du port de Marseille, qui a vu transiter l'essentiel du trafic colonial. Ses collections reflètent d'abord les préoccupations des acteurs économiques. « La Chambre a toujours préconisé notre expansion coloniale. Après 1830, notamment, elle a soutenu de son mieux l'idée de la colonisation de l'Algérie, à laquelle gouvernement et opinion publique se montraient alors peu favorables. »¹ Elle eut la responsabilité de cours coloniaux (créés en 1899) à la faculté, puis de l'Institut colonial de Marseille (créé en 1906). La Chambre de Commerce fut donc un acteur aussi impliqué que les autorités administratives mais avec des préoccupations très différentes. La documentation des Archives et celle de la Chambre sont

¹ JOEGY. Marseille Grand port colonial, *Le monde colonial illustré*, n°133, septembre 1934.

très complémentaire, même si certains titres figurent dans les deux collections.

Le CADIST, né il y a une quinzaine d'années, n'a acquis que des ouvrages d'histoire. Les CADIST ont pour mission d'acquérir la production courante, les documents susceptibles d'intéresser les chercheurs, en veillant à s'ouvrir sur la production étrangère, une priorité pour Aix-Marseille¹, et la littérature grise². Le service achète à partir de repérages bibliographiques³ et des suggestions des enseignants pour les ouvrages en arabe ou en turc. Les suggestions sont plus nombreuses pour l'Orient que pour l'histoire coloniale où le nombre de publications est moindre, surtout en allemand et en anglais ; le CADIST veille cependant à maintenir un certain équilibre⁴.

Nous ne revenons pas sur les collections de l'IREMAM.

3.1.3.2. Un fort déséquilibre géographique dans les collections présentes

Pour les documents de la période coloniale, l'histoire de la constitution des fonds explique la présence écrasante de l'Algérie. Le reste du Maghreb fait encore bonne figure, mais même des pays comme la Syrie ou le Liban qui ont connu une présence française officielle, apparaissent peu. Et on ne trouve pratiquement rien sur les pays où la présence française fut d'encore plus faible importance, comme l'Égypte par exemple. Le point de vue des Belges, des Britanniques ou des Espagnols qui ont pourtant été actifs en Méditerranée durant cette période est totalement absent.

Les déséquilibres sont moins accentués dans les collections d'ouvrages d'analyse. L'histoire de la présence britannique appartient au CADIST "histoire de l'Orient". Mais

¹ 60 à 75% des documents acquis pour l'histoire coloniale selon les analyses de R. FUCHS, dans son mémoire de DCB, p.15.

² *ibid.*

³ Dans les catalogues des éditeurs comme Harrassowitz ou Brill, ou bien dans les bibliographies de grande qualité paraissant dans le supplément littéraire du Times .

⁴ 40% du budget sont consacrés à l'histoire coloniale, et 60% à l'histoire de l'Orient. Pour plus de détails sur la nature des collections du CADIST, cf FUCHS, p. 32-47.

l'Algérie a suscité, du moins dans la recherche francophone, bien plus d'intérêt que le reste du pourtour méditerranéen. L'Algérie et le Maghreb sont donc encore sur-représentés par rapport au Machreq.

3.1.3.3. Le partage chronologique des acquisitions à venir

«Les collections ne devraient plus être perçues d'abord comme des “masses” à gérer, mais comme des ensembles à faire vivre, constitués dans certaines perspectives connues » déclarait Valérie Tesnière, coordinatrice de la politique d'acquisition à la Bibliothèque Nationale de France¹.

Si la Chambre de Commerce et les Archives ne se souciaient que d'accroître leurs fonds de manière mécanique, elles achèteraient aujourd'hui les mêmes documents. La discussion a permis de décider d'un partage qui évite les doublons. Le Centre des Archives d'Outre-mer couvrira le Maghreb durant la période coloniale proprement dite, 1830-1962, tandis que la Chambre de Commerce s'occupera de la période précédente, de la chute de Constantinople qui ouvre la voie au développement de l'Empire Ottoman (1453) à l'extinction de sa juridiction sur les Echelles (1835) : c'est le début de la colonisation qui instaure un autre type de “relations” entre le “Nord” et le “Sud”. La production arabe de cette période n'est pas à négliger.

Le CADIST poursuit sa politique d'acquisition d'études historiques sur la période 1453-1914, tandis que l'IEMAM se consacre de préférence aux ouvrages portant sur la période postérieure à 1914.

Dans tous les cas, il faut mener une politique volontariste pour tenter de combler les lacunes importantes sur tous les pays du Machreq et sur la Péninsule arabique.

¹ TESNIERE, Valérie. La collection dans tous ses états. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t40, n°3, 1995, p.20

3.2. ÉVALUATION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES : LA PREMIÈRE PIERRE ...

3.2.1. Les raisons du choix des publications officielles

La volonté plusieurs fois réitérée d'analyse de l'existant, s'explique par le besoin pressant que ressentaient les membres du pôle d'avoir une photo précise de l'état actuel de l'ensemble de leurs collections, pour définir une politique d'achat détaillée et efficace. L'analyse de l'état des publications officielles, domaine à la fois vaste et circonscrit, a permis la rédaction d'un premier "catalogue"¹ qui clarifie la situation, et sur lequel s'appuyer pour les décisions à venir.

3.2.1.1. Un enjeu documentaire...

Les publications officielles présentent un intérêt documentaire particulier. « En tant que produits de l'activité des Etats et de la vie des sociétés organisées, elles sont d'un intérêt spécial pour les chercheurs des divers sciences sociales »². Elles constituent, en effet, un reflet de la société qui les produit. Sur les rives sud de la Méditerranée, le rôle que joue l'Etat dans le développement économique ou culturel du pays est important, et les publications officielles en portent témoignage. Le concept de "publication gouvernementale" qui s'est développé aux Etats-Unis dans les années 1980, insiste sur « le rôle et les impacts sociaux, politiques et économiques » de ces publications³. Souvent elles ne traitent un sujet que sous un angle bien précis, ne donnant qu'une information fragmentaire, mais le choix de ce point de vue peut être révélateur pour le sociologue ou l'historien.

¹ Cf un extrait de ce "catalogue" ANNEXE 11

² BOUCHER. Le service des publications gouvernementales. 2^eed. Revue et augmenté. 1970, p.25.

³ Enseignement des publications officielles. In Séminaire francophone sur la gestion des Publications Officielles.(2^e, 1991 : Tunis, Tunisie). *Vers une gestion intégrée des publications officielles*. Actes du 2^e séminaire. [Ottawa] Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones, 1991, p. 45.

Cette documentation spécifique, souvent riche et méconnue présente un deuxième enjeu documentaire : elle est difficile à obtenir. En effet «les producteurs n'agissent pas dans une perspective de production documentaire. Ils produisent des documents parce qu'ils font des études, parce qu'ils cherchent la solution de certains problèmes (...), étudient des projets de réformes(...)»¹ Il y a donc certaines difficultés d'approvisionnement liées à la culture de la confidentialité, voire au culte du secret dans les pays démocratiques, et *a fortiori* dans les régimes plus ou moins autoritaires. Malgré le développement, au niveau international, du souci de signaler et de recenser ces publications², il est encore très difficile de les obtenir dans le pays même et à l'étranger ainsi que le soulignait S. Honoré³.

3.2.1.2. Une mission du pôle qui concerne un nombre important de partenaires

L'acquisition des publications officielles (PO) par le pôle est donc un souhait pressant de la Bibliothèque Nationale de France. La BNF reçoit les PO françaises au titre du dépôt légal, ainsi que les publications des organismes internationaux présents en France comme la CCE, l'OCDE ou Unesco ; elle en publie les notices bibliographiques dans les six numéros annuels du supplément 2 de la bibliographie nationale française. Déjà très occupée, en lien avec la Commission de Coordination de la Documentation Administrative au recensement et à la conservation de ces documents français, elle n'est plus en mesure de suivre de près la politique d'échanges que menait la BN dans le cadre de la convention internationale de 1958⁴, ni de poursuivre les missions sur le terrain qui permettaient de

¹ JENGER . Table ronde. L'information administrative : le trio documentaire, l'information et la communication **In** COMMISSION DE COORDINATION DE LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE. *Actes du colloque "documents administratifs et renouveau du service public"*(22 octobre 1991). Paris : Documentation Française, 1992, p.128.

² Cf les trois séminaires des pays francophones sur la gestion des publications officielles qui se sont tenus à ce sujet en 1987, 1991, et 1995. Pour plus de précisions cf les actes des deux premiers dans la bibliographie.

³ HONORE, Suzanne. *Les relations publiques en matière administratives...*p.67.

⁴ BOISARD, Geneviève. *Bulletin des Bibliothèques de France* p. 438.

pallier les manques dans la politique d'échanges avec les pays du Sud : les publications officielles des pays arabes rentrent mal.

Du côté de l'association de préfiguration aussi , les publications officielles sont apparues comme un sujet prioritaire, à même d'impliquer activement plusieurs membres du pôle ; les PO concernent au moins quatre bibliothèques : les Archives, la Chambre de Commerce, l'IREMAM et la Bibliothèque Universitaire de droit. Ce premier recensement des publications officielles avait également l'avantage d'engager le travail de clarification pour d'autres thèmes. Comme nous l'avons vu précédemment, les publications du gouvernement au Centre des Archives d'Outre-mer ou celles des corps consulaires à la Chambre de Commerce, tiennent une place importante dans les fonds touchant à l'histoire coloniale.

3.2.1.3. Un travail cependant matériellement faisable

Le travail d'évaluation, demandé assez tard au cours du stage, restait cependant matériellement faisable dans la mesure où il avait déjà été accompli chez l'un des partenaires les plus riches dans ce domaine. Le recensement avait été fait au Centre des Archives d'Outre-mer (et à la Bibliothèque Nationale) dans le cadre de la commission française du guide des sources de l'Histoire des Nations, pour *Les Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises*, préparé sous les auspices de l'Unesco¹. Ce travail offrait une structure de classement adaptée² à la nature des fonds à étudier. Enfin, le catalogage assez fin, proche du travail de documentation, qui a été effectué dans toutes ces bibliothèques de recherche, permettait d'identifier clairement les brochures, forme courante des publications officielles.

¹ COMMISSION FRANCAISE DU GUIDE DES SOURCES DE L'HISTOIRE DES NATIONS. *Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises. I Archives, Autres archives*. München : K.G.Saur, 1996. Vol 3.

² Cf ANNEXE 12

3.2.2. Les ambiguïtés de la définition et les choix qu'elles imposent

3.2.2.1. Définitions

La définition des publications officielles est mouvante selon les sources. Souvent se mêlent critères de forme, d'origine et de fonction : tout document émanant d'un organisme public, officiel est une publication officielle. Dans près des trois quarts des cas, ce document prend la forme d'un périodique, mais ce peut être un volume, une brochure ou un dépliant¹; le Journal Officiel constitue la publication officielle par excellence. Mais la notion d' "officiel" est très peu précise. Le premier point de débat porte sur le terme "émaner". Qu'en est-il des rapports demandés par l'administration à une personne privée qui porte seule la responsabilité de ce qu'elle y affirme ? Certains auteurs définissent donc les publications officielles comme « les publications dont les pouvoirs publics ou les personnes morales de droit public prennent la responsabilité soit à titre d'auteur, soit à titre d'éditeur »² mais « ce n'est pas le fait de sortir des presses d'une imprimerie étatisée qui détermine le caractère officiel d'une publication ; c'est le fait qu'une administration est à l'origine de la publication, qu'elle accepte la paternité intellectuelle soit du texte(...), soit de l'édition »³; cette précision permet de ne pas considérer toute la production de l'édition des économies socialistes comme des publications officielles.

Le deuxième point délicat de la définition concerne la limite entre autorité administrative et organisme non officiel. Les pouvoirs publics peuvent être de tout niveau, de la commune à l'organisation intergouvernementale, mais qu'en est-il des organismes publics à but industriel ou culturel ? Si l'on appliquait une définition large, les catalogues d'expositions édités par les musées ou les bibliographies éditées par les bibliothèques publiques devraient être aussi considérés comme des PO. Dans le domaine

¹ Boisard, G. *Bulletin des Bibliothèques de France*. vol 20, n° 9-10, 1975, p. 440.

² HONORE, Suzanne, *ibid.* p.11. C'est nous qui soulignons.

³ *ibid.* p.12

bibliothéconomique, cette différence entre logique administrative “officielle” et logique culturelle a été prise en compte à travers la notion d’ “organe”¹.

La forme ne suffit donc pas à définir les publications officielles. Chacun reconnaît que les sujets traités sont multiples et ne peuvent donc fonder une définition. Cependant, quand il ne s’agit pas de textes législatifs ou réglementaires, c’est bien le thème conçu et pensé comme politique qui fait la publication officielle. Selon les objectifs que l’on assigne à la puissance publique, la définition des publications officielles sera différente. Ainsi, la religion n’a pas été prise en compte dans notre évaluation, mais n’est-ce pas contestable pour les publications de pays où le rapport politique / religion est différent de celui qui a cours en France ?

3.2.2.2. Les liens des publications officielles avec les archives

Les publications officielles appartiennent à « *a borderland between archives and libraries* »². Pour les distinguer des archives, Geneviève Boisard précise que ces documents doivent « être diffusés en dehors du service d’origine et de ses niveaux hiérarchiques supérieurs ou inférieurs. »³ Mais les deux types de documents sont très proches. Ce n’est pas un hasard si deux des établissements les plus riches en publications officielles possèdent d’importantes collections d’archives. Il n’est pas toujours simple d’extraire la publication officielle du dossier d’archives qui lui a donné naissance⁴.

La Bibliothèque Nationale de France, dans le cadre de la commission française du

¹ Cf la norme Z 44-060 ; cette norme concernant les accès auteurs collectivité est plus ou moins née de la nécessité de créer des accès pertinents pour les PO (Cf Bulletin des Bibliothèques de France. 1956.

² “un territoire frontière entre les archives et les bibliothèques” CHILDS, J.B. Government publications / documents » *Encyclopedia of library and information science*. New-York : Dekker, 1973, p. 42.

³ BOISARD, Geneviève. La commission de coordination administrative et l’inventaire des publications officielles françaises. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 25, n°12, 1980, p.597.

⁴ Cf sur les problèmes pratiques que cela peut poser pour les services, FAKHFAKH, Moncef. La gestion de la collection du journal officiel de la République tunisienne aux Archives Nationales. Et surtout HAMZA, Nabila. Les documents de la ligue des Etats arabes. In PELOU, Pierre et MARQUET, Marie-Claude. *La gestion des publications officielles. Acte du premier séminaire africain francophone sur la gestion des publications officielles ...*, 1988, p. 320-328 et p. 225-236.

guide des sources de l'Histoire des Nations emploie de préférence à "publications officielles", la notion plus souple d'"archives imprimées"; « produits de l'activité législative, réglementaire ou administrative, ces documents relèvent dans leur essence du domaine des archives, cependant que leurs caractéristiques externes et leur diffusion, les apparentent aux périodiques et même aux livres et aux brochures. »¹

C'est ainsi qu'au CAOM comme à la Chambre de Commerce, on peut trouver, classés parmi les archives, des documents tel qu'un budget entièrement corrigé à la main, la version définitive d'un discours laissée avec ses versions manuscrites ou encore des documents constitutifs de dossiers conservés en l'état.

3.2.2.3.Des choix pragmatiques

Pour l'élaboration du premier catalogue des publications officielles possédées par les membres du pôle, nous avons suivi les choix faits pour l'évaluation au Centre des Archives d'Outre-mer.

C'est ainsi qu'ont été pris en compte

- ◆ les publications de ministères,
sauf les actes de colloques faits en lien avec des centres de recherches
sauf les ouvrages littéraires publiés par les ministères de la culture,
- ◆ les publications d'organismes publics, tels que les banques centrales, les offices, les compagnies, les chambres consulaires...,
- ◆ les publications d'instituts de statistiques, et de ceux qui procèdent au recensement

Ont été exclues

- ◇ les publications des centres de recherches : très nombreuses à l'IREMAM, elles auraient rendu le catalogue illisible. Il a parfois fallu nuancer. Ainsi les publications du centre d'études et de recherches sur la femme en Tunisie, créé par le pouvoir, ont été prises en compte car elles présentent beaucoup d'éléments juridiques,

¹ *Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises, 1 Archives...* p. 951.

- ◇ les publications des bibliothèques nationales afin de ne pas perturber la logique historique de cet inventaire avec des éléments de bibliographie,
- ◇ les publications des écoles nationales d'administration,
- ◇ les publications des structures politiques des partis (uniques) au pouvoir,
sauf les publications du F.L.N. avant 1962, ou celles de l'OLP
sauf les textes de lois.

Nous avons préféré une définition légèrement restrictive par rapport au supplément 2 de la BNF pour éviter les gonflements artificiels et préserver la lisibilité de l'ensemble.

3.2.3. Des complémentarités et des lacunes

3.2.3.1. La période coloniale

Qu'il s'agisse des publications en série, des rapports ou des publications émanant des chambres de commerce, l'Algérie est toujours la mieux représentée. Concernant ce pays, ce sont les Archives d'Outre mer qui sont les plus riches en publications en série ; cependant, la Chambre de Commerce fait plus que doubler certaines collections : elle en complète quatre, et en possède en propre, une petite dizaine. Pour les rapports, les Archives sont encore les plus complètes, mais l'IREMAM et la Chambre de Commerce possèdent des documents originaux, même si c'est en très petit nombre pour l'IREMAM. Logiquement, la Chambre de Commerce reste la plus riche en ce qui concerne les bulletins des corps consulaires ; les Archives ne font que doubler les collections.

Comme pour l'histoire coloniale, les collections de la Chambre de Commerce sont mieux réparties entre les trois pays du Maghreb que celles des Archives, aussi la Chambre semble-t-elle la plus riche pour le Maroc et la Tunisie, et ce, quelle que soit la nature des publications officielles. Cependant un relevé plus systématique au Centre des Archives d'Outre-mer atténuerait peut-être légèrement ce constat. On peut noter que l'unique collection de bulletins de chambre de commerce possédée par l'IREMAM, n'existe pas à la CCIMP.

Les publications officielles concernant le reste du pourtour méditerranéen durant la période coloniale n'existent pratiquement chez aucun des partenaires. Seules quelques publications isolées concernant la Syrie et le Liban ont pu être repérées : le Bulletin Officiel du Haut commissariat, ainsi que quelques bribes des Journaux Officiels (JO) syrien et libanais au Centre des Archives, et quelques rapports du Haut Commissariat et de la Chambre de Commerce de Marseille datant de l'époque du mandat, à la CCIMP. Mais cela ne constitue pas véritablement un fonds. Seul le réseau des chambres de commerce françaises, dont les bulletins sont présents à la CCIMP, souvent avec des collections importantes, est bien représenté. On peut toutefois noter deux curiosités, la présence d'un dossier sur la réforme judiciaire en Egypte à la fin du XIX^e siècle à la Chambre de Commerce et un document sur le conseil suprême musulman à Jérusalem en 1933, à l'IREMAM.

3.2.3.2. La période contemporaine

Pour chaque organe "généraliste" des Nations Unies, l'IREMAM possède généralement, un périodique, un annuaire et une quinzaine de rapports sur les dix dernières années ; en revanche, pour la commission économique et sociale de l'Asie Occidentale (ESCWA), qui concerne directement le monde arabe, il existe une trentaine de rapports ; l'IREMAM, en se fournissant dans les pays eux-mêmes, obtient des documents très ciblés, parfois à diffusion restreinte. Le fonds ONU de la bibliothèque de droit de U3, qui remonte souvent à la création de chaque organisme ou commission, en s'approvisionnant au contraire à la source, permet une vision plus large et offre un cadre aux éléments précis de l'IREMAM. Les deux fonds peuvent donc être très complémentaires pour le lecteur.

Pour les autres organismes internationaux¹, on retrouve le même schéma à l'IREMAM, : une publication en série, un annuaire le plus souvent statistique, et une dizaine de rapports.

¹ Bureau International du Travail (BIT), OCDE, les Communautés Européennes, Le Conseil de l'Europe, la Banque Européenne d'Investissements.

On peut s'étonner que des organismes internationaux proprement arabes, tel que la Ligue des Etats arabes ou l'ALESCO¹ (sorte d'Unesco arabe) soient moins bien représentés que les précédents, sans parler des organismes économiques comme le Fonds monétaire arabe ou l'OPAEP², quasiment absents ; cependant les documents, en arabe, sont souvent de première main.

L'IREMAM est le seul des partenaires à posséder des publications officielles postérieures aux indépendances. On trouve en général deux ou trois annuaires statistiques, les principaux codes juridiques, ainsi que des rapports en nombre variable selon les pays : les principaux pays du Maghreb se taillent la part du lion, l'Egypte est honnêtement représentée, mais les autres pays le sont peu et souvent par à-coups. Les Journaux Officiels ne sont présents que pour les pays du Maghreb. On peut regretter que la plupart des abonnements aux bulletins officiels autres que le JO aient été résiliés au cours des années quatre-vingts.

Le centre méditerranéen du commerce international, ne possède que les derniers numéros des bulletins actuels des chambres de commerce françaises ou nationales. Certains mensuels remontent jusqu'à 2 ans mais avec des lacunes, du fait de l'absence de politique de conservation, conformément à la mission du centre. L'ensemble de la Méditerranée, rives nord, sud et orientale, est couvert.

3.3. ...PREMIÈRE PIERRE D'UN TRAVAIL COMMUN À DÉVELOPPER

Le travail sur les publications officielles a permis de faire un premier repérage des complémentarités et des lacunes de l'existant ; ce n'est qu'un premier outil destiné à faciliter la définition d'une politique d'acquisition dynamique.

¹ ALESCO : Arab League for Education, Sciences and Culture Organization = Organisation de la Ligue Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences.

² OPAEP : Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole.

3.3.1. Au-delà de l'évaluation, une politique d'acquisition des publications officielles

3.3.1.1. Un premier catalogue à affiner et à compléter

Le cadre de classement choisi a été conçu pour des documents de la période coloniale. Mais s'il est donc très adapté à cette production, il est sans doute à reprendre pour les publications officielles des pays arabes à compter de leur indépendance, en fonction de la manière dont ces pays envisagent et définissent eux-mêmes leurs publications officielles. *The Arab Bulletin of Publications*, qui compile les différentes bibliographie nationales arabes, publié par l'ALESCO, pourrait, dans cette optique, rendre quelques services. Cette bibliographie comporte une partie individualisée pour les publications officielles, qui ne reflète pas l'ensemble de la production dans ce domaine, mais pourrait aider à la définition d'un cadre de classement adapté à la réalité arabe¹.

Il reste à dépouiller les fichiers de la bibliothèque du Centre des Archives d'Outre-mer pour les autres pays que l'Algérie, notamment pour retrouver les recueils législatifs édités par le secteur privé. L'inventaire du fonds de l'ex-école coloniale pourrait être l'occasion de noter ce qu'elle possédait en ce domaine.

Ce premier catalogue pourrait éventuellement susciter des glissements entre différentes bibliothèques pour une plus grande cohérence des fonds et une meilleure lisibilité pour le lecteur².

3.3.1.2. Un travail à poursuivre par l'analyse des structures productives et des efforts documentaires locaux

Si l'on veut réellement obtenir les publications officielles des pays arabes, il faut procéder à un travail de prospection que l'IREMAM fait plus ou moins déjà mais de

¹ ATTIA, Ridha. Les publications officielles des pays arabes. In *Vers une gestion intégrée des publications officielles...* p. 132-145.

² L'unique collection de bulletins de chambre de commerce de l'IREMAM, par exemple, aurait sans doute plus de chance de rencontrer son public à la CCIMP.

manière non systématique, et à un travail de mise à plat de l'ensemble de la chaîne¹ : de la conception du document à sa diffusion, voire à son traitement documentaire par des centres locaux.

L'idéal serait de faire, pour chaque pays, un repérage de l'histoire² et des sources des PO pour établir une sorte d'organigramme non pas des pouvoirs mais des producteurs, des éditeurs et des collecteurs de publications officielles. L'Ecole des Sciences de l'Information (ESI) de Rabat³ ou le centre de documentation et d'information de la Ligue des Etats arabes, ALDOC⁴, pourraient être des relais très intéressants : ces organismes, conscients de la valeur de cette documentation, s'attachent déjà à l'obtenir et à la traiter ; surtout, ils ont pour vocation de la diffuser.

Ces structures ont dû répondre aux problèmes spécifiques de classement et d'indexation que posent les publications officielles. Il serait sage d'anticiper ces problèmes et de s'appuyer sur le travail déjà réalisé, notamment au service de documentation de la Ligue des Etats Arabes³. Il va falloir établir des fichiers d'autorités qui comble les lacunes de celui de la Bibliothèque Nationale de France sur ces pays en veillant à la cohérence avec les systèmes documentaire de chaque pays et des organisations intergouvernementales.

Il y aurait là matière à intéresser les chercheurs du programme de l'IREMAM : "Configuration du politique et du juridique" qui travaille sur les acteurs du jeu social et politique.

¹ Le questionnaire utilisé lors du XII^e congrès international des sciences administratives pourrait être repris et adapté ; il figure en ANNEXE I du compte rendu de S.HONORE ; Cf *Les relations publiques en matière administratives* ...

² Ainsi, le Journal Officiel de Tunisie est né une vingtaine d'année avant le protectorat français. Personne ne possède les numéros de cette période dans le pôle. Cf pour l'histoire des PO en Tunisie : KAMMOUN, Maher. Production des publications officielles en Tunisie. In *Vers une gestion intégrée des publications officielles...* p. 178-183.

³ BACHR, Laydia. Le cas du Maroc. In *Vers une gestion intégrée des publications officielles...* p. 76-79.

⁴ HAMZA, Nabila. Les document de la ligue des Etats arabes. In ... *Acte du premier séminaire (...) sur la gestion des publications officielles* ..., p. 225-236.

3.3.1.3. Vers un partenariat à trois : IREMAM -- BM et BU -- Bibliothèques des pays arabes

Ce que demande d'abord les bibliothèques ou les centres de documentations des pays arabes, c'est une aide technique, qu'il s'agisse de microfilmage, d'informatique ou de bibliothéconomie. Or l'IREMAM n'est pas toujours en mesure de répondre de manière adéquate et satisfaisante.

Une politique d'échanges de services impliquant trois acteurs pourrait voir le jour : les institutions des pays arabes pourraient servir de relais à l'IREMAM pour fournir de la documentation et les outils bibliographiques qui voient le jour¹ pour l'ensemble du pôle; l'IREMAM se chargerait d'assurer l'interface documentaire entre ces institutions et les membres du pôle, qui eux-mêmes pourraient apporter l'aide technique réclamée par les bibliothèques et les centres de documentation arabes.

Participer aux projets bibliothéconomiques déjà engagés dans ces pays, qui se mettent en place avec l'aide de l'Unesco, par l'intermédiaire des Programmes Généraux d'Information (PGI)² ou avec celle de la Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones, serait la garantie d'une certaine efficacité.

3.3.2. Vers une intégration au Catalogue Collectif National

En dépit des efforts de persuasion des responsables régionaux du Catalogue Collectif National des Publications en Série (CCNPs), parmi les membres du pôle, seules les bibliothèques universitaires participent activement au CCN. Or celui-ci peut indéniablement jouer un rôle dynamique dans l'émergence d'un réseau local. Un plus grand nombre de documents signalés sur la région pourrait attirer de plus loin, un public plus nombreux qui serait prêt à se déplacer entre les différentes institutions, à condition d'être sûr d'y trouver ce qu'il cherche.

¹ Cf par exemple pour la Tunisie, entre autres, la présentation bibliographique de KAMARTI-BEDOUI, Samia. Les publications officielles en Tunisie : cas des publications en série. In *Vers une gestion intégrée des publications officielles...* p.234-325.

² Ces PGI visent à encourager et orienter la coopération internationale dans la mise en place de systèmes nationaux de collecte, de traitement et de diffusion des PO.

3.3.2.1. La proposition de U3 et les objectifs des partenaires

Le CCN fonctionne dans les locaux de la bibliothèque universitaire de droit d'Aix Marseille³, avec du personnel de cette BU, même s'il est administrativement rattaché au SICD. Prenant acte de l'inadéquation de ses fonds à la thématique du pôle, mais soucieuse de participer à ce projet de coopération, la direction de la BU d'Aix-Marseille³ a proposé, au titre de sa participation au pôle associé, les services du CCN à l'ensemble des partenaires.

Les bibliothèques universitaires considèrent effectivement comme un préalable indispensable à tout travail commun, l'intégration au CCN de toutes les bibliothèques du pôle. Au-delà de l'avantage pratique conforme à la mission d'un catalogue collectif, le rassemblement de telles données offrirait un avantage psychologique non négligeable. Il donnerait au pôle ce qui lui manque le plus : une lisibilité à ses propres yeux. Actuellement aucun des membres n'a encore une idée très claire de ce que ses voisins offrent, et donc, de la manière dont l'ensemble peut s'articuler ; personne ne tenant à trop s'engager vers l'inconnu, avec des inconnus, tous freinent la mise en œuvre d'un partage cohérent où ils craignent de perdre plus qu'ils ne gagneraient.

Cependant, en poussant la Chambre de Commerce, la MMSH, les Archives ou les Bibliothèques municipales à prendre conscience de l'importance de participer réellement et dans la durée au CCN, le pôle remplit déjà pleinement un de ses rôles : aider à l'établissement d'un réseau régional qui ait un peu de poids au niveau national.

3.3.2.2. L'état des lieux et les possibilités offertes par le CCN

Pour être exact, tous les partenaires ont déjà eu affaire au CCN, mais ils n'ont assuré aucun suivi : les collections de la CCIMP portent encore les cotes IPPEC¹, le CAOM n'y

¹ Inventaire Permanent des Périodiques Etrangers en Cours, reçus en France, ancêtre du CCN.

mentionne ni les quotidiens, ni les hebdomadaires, la Méjanes n'a fourni l'état de ses collections que pour les périodiques les plus récents, les notices de l'IREMAM comportent beaucoup d'erreurs dans l'identification des collections et aucune mise à jour n'a été faite depuis de nombreuses années alors que la presse arabe est un secteur extrêmement mouvant où apparitions et disparitions sont fréquentes, enfin les données concernant la BM de Marseille ont été rentrées à partir d'un fichier caduc.

Le CCN peut jouer le rôle d'un catalogue régional, mais il ne peut servir de catalogue thématique propre au pôle associé¹. En revanche le CD-Rom Myriade Plus, CD-Rom d'exploitation de Myriade, offre la possibilité d'extraire des notices pour constituer une base locale commune.

Le personnel du centre régional du CCN ne peut lui-même procéder au recollement, et établir l'état des collections de chacun, en revanche, il offre un encadrement et une formation. La bibliothèque de droit pourrait éventuellement mettre à disposition des bibliothèques où il y a le plus gros travail, une personne en contrat à durée déterminée. C'est le centre qui procède au travail de saisie pour la création des notices mais les bibliothèques peuvent elles-mêmes procéder aux mises à jour ; elles sont, en effet les plus à même de repérer les erreurs.

3.3.2.3. Un travail bibliothéconomique de base : l'inventaire des collections

L'intégration au CCN demande un gros investissement de départ : il faut procéder à un recensement des collections complet afin de produire des états de collections cohérents. Si l'on veut créer une notice catalographique, il faut prouver chaque élément de la "fiche d'identité" du périodique (date de création, collectivité éditrice, etc.)

La question s'est posée de n'entrer que les titres relevant de la thématique du pôle ou d'entrer l'ensemble des collections. Le premier inventaire des périodiques, fait

¹ S'il y a bien une clé de tri thématique grâce à l'indice CDU, elle n'a jamais été mise en œuvre qu'au niveau national, sur décision de l'ABES et ... il n'y a pas d'indice CDU correspondant à la Méditerranée.

rapidement et selon des critères différents par les six membres fondateurs, est entièrement à reprendre. Ne vaudrait-il pas mieux rentrer l'ensemble des collections, y compris les fonds locaux, et procéder à un tri non sur les périodiques eux-mêmes, mais sur les notices. Si la thématique du pôle évolue le travail sera déjà fait.

Les membres du pôle pourront bénéficier du travail de catalogage déjà effectué dans le CCN. Il serait même possible, pour la Chambre de Commerce qui informatise la bibliothèque de la section patrimoine, de récupérer les notices du CCN, pour alimenter son propre catalogue de périodiques.

Tout en étant conscient de l'intérêt que cela représente, certains membres craignent cependant de ne pouvoir faire face à l'augmentation de la demande que générera ce signalement national de leur collection. Cependant, les bibliothèques ne sont pas tenues de participer immédiatement au prêt inter.

Au-delà de l'investissement de départ, la mise à jour est simple et rapide à faire, si elle est régulière.

3.3.3. Quelques enseignements à tirer de cette expérience

3.3.3.1. Un regard transversal indispensable

Nous avons eu l'occasion de le mentionner, les membres du pôle savent peu de choses les uns sur les autres, et ignorent les outils de travail, le fonctionnement ou les collections de leurs partenaires. Si le travail sur les publications officielles a pu être productif, c'est qu'il est le résultat d'un point de vue transversal : toutes les collections ont été analysées par un même regard, dans une logique unique et constante. C'est ce qui a permis de confronter les données et de repérer les chevauchements, les complémentarités ou les manques.

Cependant, il serait inacceptable qu'une des bibliothèques s'arroge une autorité sur l'ensemble, sous prétexte d'avoir une vue complète.

La solution réside peut-être dans le maintien d'une structure collégiale mais où chacun aurait la responsabilité d'un domaine précis pour lequel il serait chargé de recueillir l'information chez ses partenaires. Cette structure où l'ensemble délègue des missions précises à chacun de ses membres, permet une plus grande efficacité dans une logique de partenariat.

Un regard transversal faciliterait aussi une mise à niveau respectueuse de la diversité, car il est tout aussi important pour l'organisation que pour les collections. La coopération créant des contraintes pour chacun, surtout pour les moins impliqués dans les réseaux bibliographiques, un tel regard serait une garantie de cohérence.

3.3.3.2. Une mise en commun des outils

Le deuxième élément qui a permis d'avancer est l'utilisation d'un outil bibliographique découvert chez l'un des partenaires, (en l'occurrence *Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises*,) ignoré par les autres et utilisé au profit de tous.

Sans arrêter les acquisitions, le pôle doit consacrer du temps, de l'énergie et de l'argent à la construction d'outils communs. D'ores et déjà, il pourrait organiser des réunions thématiques où chacun présenterait ses outils bibliographiques de base ou les principaux inventaires de son fonds afin de créer un ensemble de références communes. Ainsi les membres pourraient recourir aux instruments les plus pertinents pour chaque cas. Des rencontres similaires sur des thèmes d'organisation, de méthodes de travail etc. sur des problèmes précis qui se posent à l'ensemble des membres offriraient des avantages immédiats, compensant dans l'esprit des responsables les efforts nécessaires mais dont le bénéfice ne vient que plus tard. Ceci pourrait être le complément d'une politique d'échanges de services.

Le pôle aurait tout à gagner d'une sorte de "révolution copernicienne" des mentalités: en se demandant ce qu'ils peuvent apporter au pôle, les membres en

obtiendraient plus qu'en effectuant la démarche inverse. C'est une attitude de cette nature qui a initié le travail autour du CCN.

3.3.3.3. Devenir autonome pour établir un véritable partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France

Le pôle semblait parfois encore douter de sa propre réalité dans la mesure où rien de concret ne venait souligner son existence. La présence d'un premier catalogue lui a permis d'acquérir une visibilité à ses propres yeux, ou plutôt au regard de ses membres, y compris les plus sceptiques ou les plus réticents.

Maintenant convaincu de son existence, il va pouvoir se construire une personnalité plus affirmée pour enfin devenir adulte face à la Bibliothèque Nationale de France. On peut espérer qu'à l'avenir, quand un problème surgira, le pôle cherchera d'abord à le régler seul, par la discussion entre partenaires, ou tout au moins, qu'il arrêtera une position commune en fonction de ce qu'il considère comme son intérêt, avant d'en appeler à la BNF.

La Bibliothèque Nationale de France ne peut que souhaiter avoir un interlocuteur solide qui soit une force de propositions. « Elle ne planifiera pas, ne normalisera pas, mais s'efforcera de négocier avec des partenaires clairement identifiés, sur la base d'un partenariat qu'elle souhaite équilibré et équitable »¹ précisait le groupe de travail sur les pôles associés, en 1991. Quand les chantiers ouverts seront avancés, que le pôle associé aura consolidé sa position et fait la preuve de son efficacité, il pourra éventuellement prendre des initiatives sur les fonds locaux. Entre les fonds des bibliothèques municipales et ceux de deux centres de recherche constitutifs de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme : TELEMME et le LEMC, qui possèdent un fond spécialisé sur l'ethnologie de la Provence, le pôle possède des atouts importants. La définition thématique appelle encore des éclaircissements, notamment au sujet d'Israël, étrangement absent des discussions.

¹ PERRIN, Georges et BOUET, Jérôme. *Rapport du groupe de travail sur les pôles associés*, p.13.

Peut-être a-t-il aussi une carte à jouer dans le domaine scientifique si étranger à l'héritière de la Bibliothèque Nationale.

Devenir majeur pourrait également signifier l'établissement de relations directs entre les différents pôles associés afin que le réseau et la carte documentaire ne se construise pas en étoile autour de la BNF, mais qu'il constitue véritablement un maillage. Le besoin d'information est réel. Le pôle associé "Echanges en Méditerranée" ne doit pas craindre d'établir des contacts avec les pôles qui travaillent sur des pays du nord de la Méditerranée.

CONCLUSION

Ce mémoire a analysé en détail les obstacles qui ont entravé la mise en place du pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France, “Echanges en Méditerranée” et certains de ces obstacles demeurent. L'exposé parfois sévère de ces difficultés ne veut cependant en aucun cas, alimenter un discours pessimiste sur l'avenir du pôle Aix-Marseille. Il apparaît seulement indispensable de poser honnêtement et clairement les problèmes pour instaurer une coopération solide et durable. Ignorés, ces problèmes resurgiraient au pire moment en empêchant toute avancée dans le travail commun, tandis que traités de conserve, ils aident à l'établissement d'une certaine confiance entre les différents partenaires et participent à la construction d'une identité commune.

Le pôle “Echanges en Méditerranée” a engagé un travail documentaire de qualité, riche de potentialités qui ne demande qu'à être développées. La mise en œuvre d'une réflexion documentaire de fond lui a permis de clarifier la situation, et de se convaincre de sa propre existence. La définition d'une politique cohérente d'acquisitions partagées, la réflexion sur les supports, mais également les questions techniques ou d'organisation, le signalement des collections et l'accessibilité des documents, sont autant de chantiers à poursuivre ou à engager.

Il est vrai que les inconnues sont encore nombreuses et l'environnement documentaire peut encore évoluer fortement : quel accès les bibliothèques auront-elles au catalogue et aux collections numérisées de la Bibliothèque Nationale de France ? les pôles associés auront-ils en cela un rôle spécifique ? mais surtout, comment le public s'appropriera-t-il les collections et les services de la BNF et dans quelle mesure amènera-t-il celle-ci à transformer ses intentions initiales ? Le pôle doit être attentif à ces évolutions afin de déterminer des priorités réalistes et de faire des choix pertinents sur le long terme.

La mise en place d'une carte documentaire nationale cohérente, lisible, riche et équilibrée mérite l'investissement de toutes les parties prenantes. Les contraintes créées par le pôle sont indéniables mais elle permettront d'offrir un bien meilleur service au lecteur. C'est là l'essentiel. Les sources de documentation se multiplient et la production est

exponentielle; il est de plus en plus difficile de maîtriser cette profusion et le risque paradoxal est que l'information devienne, faute d'outils de repérage, inaccessible à celui qui désire l'obtenir. Un réseau dense mais très structuré et attentif à la situation des lecteurs, semble être seul en mesure de rassembler cette documentation toujours plus riche tout en l'organisant afin d'en garantir la lisibilité, et par là même l'accessibilité. Dans ce contexte, la coopération est la meilleure manière de relever un tel défi.

Selon Michel Melot, « Dès lors que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèques n'est plus un service supplémentaire, ni un palliatif à une situation défectueuse mais un mode d'existence normal de toutes les bibliothèques »¹. La logique des pôles associés appartient bien à l'avenir et l'ensemble des partenaires du pôle d'Aix-Marseille, "Echanges en Méditerranée" peut, sans peur de se tromper d'objectif, aller de l'avant.

¹ MELOT, M. La coopération entre bibliothèques françaises **In** CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président pour l'année 1991*. 1991.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des membres de l'association de préfiguration du pôle associé "Echanges en Méditerranée".

Annexe 2 : Sigles.

Annexe 3 : Première répartition des acquisitions entre les différents membres du pôle, lors de la réunion du 12 mars 1995.

Annexe 4 : Tableau des sources d'approvisionnement de la documentation en arabe à la bibliothèque de l'IREMAM.

Annexe 5 : Fonds constitués acquis par l'IREMAM ces dernières années.

Annexe 6 : Tableau des pays d'éditions des ouvrages en arabe de la bibliothèque de l'IREMAM.

Annexe 7 : Listes des institutions des pays des rives sud et orientales de la Méditerranée en relation avec l'IREMAM.

Annexe 8 : Centres de recherche français installés dans les pays arabes.

Annexe 9 : Les dix rubriques des chroniques bibliographiques de l'annuaire d'Afrique du Nord.

Annexe 10 : Une images des fonds de la bibliothèque de l'IREMAM, à partir du catalogue informatique

Tableau 1 : enrichissement de la bibliothèques.

Tableau 2 : les périodes de la production couvertes par la bibliothèque.

Tableau 3 : la couverture linguistique.

Tableau 4: la couverture géographique.

Annexe 11 : Extrait du catalogues des publications officielles tunisiennes possédées par les membres du pôle

Annexe 12 : Plan de classement des archives imprimées In Source de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et bibliothèques françaises. I Archives, Autres archives. Exemple de l'Algérie.

Tableau des membres de l'association de préfiguration du pôle associé "Echanges en Méditerranée"

NOM de la BIBLIOTHEQUE	SIGLE	APPELATION COURANTE	TUTELLE	STATUT dans l'ASSOCIATION	FONCTION dans le BUREAU de l'association
Service Commun de la Documentation de l'Université Aix-Marseille1, <i>comprenant le service du CADIST</i>	SCD CADIST	BU de Lettres	Université d'Aix-Marseille1, dite Université de Provence	membre fondateur	Vice-président
Service Commun de la Documentation de l'Université Aix-Marseille2	SCD		Université d'Aix-Marseille2, dite Université de la Méditerranée	membre fondateur	Secrétaire
Service Commun de la Documentation de l'Université Aix-Marseille3	SCD	BU de droit	Université d'Aix-Marseille3	membre fondateur	Trésorier
Service Inter-établissements de Coopération documentaire	SICD			membre fondateur	
Cité du Livre Bibliothèque Municipale Méjanes	BM	La Méjanes	Ville d'Aix-en-Provence	membre fondateur	Vice-président
Bibliothèque Municipale de Marseille	BM		Ville de Marseille	membre fondateur	Vice-président
Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence	CCIMP	Chambre de Commerce	Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence	membre fondateur	Président
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme <i>comprend la bibliothèque Michel Seurat de l'IREMAM</i>	MMSH	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme		membre adhérent, le 7 novembre 1995	
Centre des Archives d'Outre-mer	CAOM	les Archives	Archives Nationales	membre adhérent, le 7 novembre 1995	
Bibliothèque nationale de France	BNF		Bibliothèque nationale de France		

ANNEXE 2

SIGLES

Les sigles présentent cette double caractéristique d'être très prisés de l'initié, mais rapidement odieux au néophyte ; aussi, nous veillerons à ne pas en abuser. Cependant, pour pouvoir profiter des avantages qu'ils offrent, sans subir les désagréments qu'ils génèrent, nous proposons au lecteur un petit dictionnaire :

AAN : Annuaire d'Afrique du Nord (publication du CENA, du CRAM, du CRESM, de la Maison de la Méditerranée, enfin de l'IREMAM)

ABES : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur

AFNOR : Agence Française de NORmalisation

ALESCO : Arab League for Education, Sciences and Culture Organization
= Organisation de la Ligue Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences

BDIC : Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (Nanterre)

BIEF : Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones

BM : Bibliothèque Municipale

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BU : Bibliothèque Universitaire

CADIST : Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique

CAOM : Centre des Archives d'Outre-Mer

CCDA : Commission de Coordination de la Documentation Administrative

CCF : Catalogue Collectif de France (mis en œuvre par la Bibliothèque Nationale de France)

CCNPs : Catalogue Collectif National des Publications en série

CCIMP : Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence

CDU : Classification Décimale Universelle

CEDEJ : Centre d'Etudes et de Documentation Economique, Juridique et social

CEGETREM : Centre d'Etudes GEographiques des Transformations des Regions Méditerranéennes

CENA : Centre d'Etudes Nord-Africaines

CEROAC : Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Orient Arabe Contemporain

CESM : Centre d'Etudes des Sociétés Méditerranéennes

CFCE : Centre Français du Commerce Extérieur

CMCI : Centre Méditerranéen du Commerce International, (centre de documentation de la Chambre de Commerce)

CNAC : Comité National d'ACquisition

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CRAM : Centre de Recherche sur l'Afrique Méditerranéenne

CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement

CRESM : Centre de Recherche et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes

ESI : Ecole des Sciences de l'Information de Rabat. (Maroc)

ESCWA : Economical and Social Commission for Western Asia = Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale (commission des Nations Unies)

FMRT : Frais de Mission de Recherche sur le Terrain (poste budgétaire)

GDR Nord-Méditerranée : Groupement De Recherche Nord-Méditerranée (devenu TELEMME : Temps, Espace, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée)

GREPO : Groupe de Recherche et d'Etudes sur le Proche-Orient

IFEAD : Institut Français d'Etudes Arabes e Damas

IFLA : International Federation of Library Association

IHCC : Institut d'Histoire des Civilisations Comparées, (anciennement IHPOM : Institut d'histoire des Pays d'Outre-Mer)

IHPOM : Institut d'histoire des Pays d'Outre-mer (qui devient IHCC : Institut d'Histoire des Civilisations Comparées)

IMA : Institut du Monde Arabe (à Paris)

IPPEC : Inventaire Permanent des Périodiques Etrangers reçus en France en Cours

IREMAM : Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman

ITA : Ingénieurs, Techniciens, Administratifs

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LAMES : LAboratoire Méditerranéen d'Etudes Sociologiques

LAPEMO : Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire Méditerranéennes et Occidentales

LAMM : Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne

LEMC : Laboratoire d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative

MMSH : Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

OCLC : One line Computer Library Center

OPAEP : Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole.

PEB : Prêt Entre Bibliothèques

SIBIL : Système Intégré pour Bibliothèque

SICD : Service Inter-établissements de Coopération Documentaire

**TELEMME : Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, MÉditerranée,
(anciennement GDR Nord-Méditerranée : Groupement De Recherche Nord-
Méditerranée)**

UFR : Unité de Formation et de Recherche (structure universitaire)

UMR : Unité Mixte de Recherche

ANNEXE 3

Première répartition des acquisitions entre les différents membres du pôle associé.

Extrait du compte rendu de la réunion du 12 mars 95

A) Histoire de l'économie et du commerce

1^{er} rang : CCIMP, U 3

2^e rang : U1 (géographie), BM de Marseille (CD-Rom)

B) Santé publique et histoire de la santé publique

1^{er} rang : U2

2^e rang : U3 (droit et économie)

C) Orient méditerranéen et histoire coloniale

1^{er} rang : BM de Marseille et U1

D) Economie et géopolitique

1^{er} rang : CCIMP, U3

2^e rang : U1 (géographie), BM de Marseille (CD-Rom)

E) Littérature en caractères latins

a) Italien et sarde

1^{er} rang : U1

2^e rang : BM Marseille

b) Provençal

1^{er} rang : BM de Marseille et Méjanes

c) Corse

1^{er} rang : BM de Marseille et U1

F) Littérature en caractère non latins

a) Grec moderne)

b) Turc) voir avec le Pôle INALCO

c) Hébreu)

d) Arabe sauf Maghreb)

e) Maghreb

1^{er} rang : BM Marseille, Méjanes

ANNEXE 4

Tableau des sources d'approvisionnement de la documentation en arabe à l'IREMAM, depuis 1986,
à partir du champ "fourn" [fournisseur] du catalogue informatique des ouvrages en arabe et **démarche du travail préparatoire.**

année	missions*	foires**	achats	dons	échanges	TOTAL
?	14		332	473	77 ⁽¹⁾	896
1986			8			8
1987	87		48			135
1988	14		188		2	204
1989	249	537	156		31 ⁽²⁾	973
1990	19	891	86		35	1031
1991	18	242 ⁽³⁾	129			389
1992	40	1373	40		7	1460
1993	257 ⁽⁴⁾	858	71			1186
1994	555 ⁽⁵⁾	350	68		1	974
1995	97		17		2	116
1996		180	15		77 ⁽⁶⁾	272
TOTAL	1350	4431	1158	473	232	7644
%	17,7	58,0	15,1	6,2	3,0	100,0

* Les chiffres ne donnent absolument pas une image fidèle du nombre de documents que peuvent rapporter les missions, car celles-ci se font principalement dans les pays du Maghreb et rapportent donc de nombreux ouvrages en français. De même pour les foires du Moyen-Orient : elle permettent aussi de rapporter des ouvrages en anglais. 22% des ouvrages en arabe ramenés par les missions sont obtenus au Maroc.

** La foire du Caire fournit plus de 63 % des ouvrages obtenus par le biais des foires ; près de 30 % sont rapportés de la foire de Damas ; le reste vient de Tunisie. Là encore il faut avoir à l'esprit que la foire de Tunis offre de nombreux livres en français, et que foires et missions en Tunisie, comme au Maroc, ne sont pas toujours distinguées lors du catalogage.

⁽¹⁾ Il s'agit d'échanges avec la Bibliothèque Nationale de France.

⁽²⁾ En 1989, la quasi totalité des échanges se sont faits avec l'Algérie.

⁽³⁾ En 1991, personne n'est allé à la foire du Caire.

⁽⁴⁾ Ce chiffre est atteint avec seulement deux missions : une en Tunisie, et une en Syrie.

⁽⁵⁾ Il y a eu une grosse mission en Jordanie.

⁽⁶⁾ Il n'y a eu d'échanges qu'avec le seul Maroc.

TSVP

Ce tableau a été constitué à partir de l'index du champ "fourn" [fournisseur] du catalogue informatique des ouvrages en arabe, complètement retravaillé. Cet index possédait 250 entrées aucunement normalisées. On trouvait mentionné tantôt le lieu d'origine, tantôt la personne qui avait obtenus les ouvrages, tantôt la date, tantôt la nature de la démarche (achat, don...). Une simple lecture nous a permis de fusionner certaines entrées, notamment les multiples transcriptions des noms propres (nom, prénom, initiales...).

Puis nous avons confronté la liste avec d'autres champs : la date d'entrée, les numéros d'inventaire qui comportent l'année de catalogage et les lieux d'édition. Nous avons également eu recours au calendrier des foires et des missions reconstitué à partir des éléments du budget de l'IREMAM (les frais de mission ne dépendent pas du budget de la bibliothèque mais de la logistique). Ainsi nous avons regroupé certaines entrées, nous en avons fait éclater d'autres pour constituer une petite base de données où figuraient la nature de l'approvisionnement, le nom des personnes ou des institutions qui ont fourni les documents, le pays source, la date et le nombre d'ouvrages. C'est à partir de cette base que nous avons extrait ce tableau. La longueur de ce travail explique que nous nous soyons limitée au catalogue des ouvrages en arabe

Fonds constitués acquis par l'IREMAM ces dernières années

Nom	origine	date	nature	volume	aire géogr.	thème
Couleau	don	ap. 1985	livres et études film	300	Maroc	hydraulique et agriculture
Desparmet	don	déc-89	carnets manuscrits, livres	200	Algérie	études d'ethnologie et de litt. orale de la première moitié du siècle
Revault J.	don		clichés	40 000	Tunisie	artisanat, mode de vie, techniques et objets
	don				Tunisie, Le Caire, Fès	architecture
Dejeux, Jean	legs	1994	livres	3 000	Maghreb	littérature francophone: poésie, théâtre, roman
Golvin, Lucien	achat	1995	clichés	17 000		histoire de l'art musulman
	achat	1994	livres	2 000		histoire de l'art musulman
Lézine, Alexandre	don		clichés	3 000		architecture du monde musulman
Bonête, Yves			clichés	1 000	Algérie : Laghout et Ghardaïa	monde nomade
Laoust	legs		plaque de verre stéréoscopique	150	Algérie / A.O.F.	exposition coloniale, les années trente
Roux, Arsène	don		livres et manuscrits	3 000		berbère
Ibrahim	achat	1993	livres en arabe	2 500		ouvrages classiques + sciences sociales parus entre 1950 et 1980
Papadopoulo	legs	1996	clichés		Iran	
			livres en français, arabe, anglais	200	Iran	notamment une encyclopédie de l'art persan en anglais
Canard, Marius	don	1995	livres et brochures			orientalisme classique
Colombe, Marcel	don	1989	livres,	200 ou 2000	Machreq	livres envoyé au service de presse de la revue éd. des années 50 et 60
Luccioni	legs	1989	livres	1 200	Maroc	habous (biens affectés à une fondation pieuse)
Raymond, André	don	1985 ->	livres en arabe et langues européennes	400		
Souriau, Christiane	legs	1986	livres en arabe		Libye	la femme et la presse

ANNEXE 6
Les pays d'édition des ouvrages en arabes
de la bibliothèque de l'IREMAM

Chiffres obtenus à partir du champs "504": "pays de parution" du catalogue informatique des ouvrages en arabes

PAYS	nombre de titres	%	rang
Maroc	1353	10,9	4
Algérie	628	5,1	6
Tunisie	1440	11,6	3
Libye	598	4,8	7
Mauritanie	2		
total Maghreb	4021	32,5	
Egypte	2627	21,2	2
Jordanie	341	2,8	9
Liban	2751	22,2	1
Syrie	761	6,1	5
OLP	1		
Irak	316	2,6	10
Israël	10	0,1	
total "Machreq"	6807	55,0	
Arabie Saoudite	434	3,5	8
Yémen (Nord et Sud)	42	0,3	
Oman	90	0,7	16
Emirats Arabes Unis	2		
Qatar	15	0,1	
Barhein	2		
Koweït	257	2,1	11
total Péninsule arabique	842	6,8	
Soudan	118	1,0	13
Iran	91	0,7	15
Pakistan	4		
Turquie	35	0,3	
total autres pays musulmans	248	2	
France	34	0,3	
Allemagne	21	0,2	
Angleterre	146	1,2	12
reste Europe	14	0,1	
total Europe	215	1,7	
Etats-Unis	34	0,3	
CEI et URSS	3		
Japon	3		
International	7	0,1	
Inconnu	104	0,8	14
TOTAL	12380		

ANNEXE 7

Liste des institutions des pays des rives sud et orientales de la Méditerranée en relation avec l'IREMAM

Cette liste est de nature indicative et mentionne seulement les institutions des pays des rives sud et orientales de la Méditerranée. L'IREMAM a aussi des relations avec un certain nombre de centres français, européens, et même américains et japonais qui travaillent sur des questions proches de ses préoccupations. Elle n'a pas repris les centres français de l'étranger dont la liste figure en ANNEXE 8. Les relations sont plus ou moins vivantes : certaines sont seulement occasionnelles et informelles, d'autres se font dans le cadre d'une convention. Cette liste n'est sans doute pas totalement à jour, surtout en ce qui concerne l'Algérie. Elle n'est pas exhaustive.

MAROC

Académie du Royaume - Rabat
Archives royales - Rabat
Banque du Maroc - Rabat
Bibliothèque du parlement - Rabat
Bureau marocain du commerce extérieur - Casablanca
Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement
- Tanger
Centre d'études arabes - Rabat
Centre islamique pour le développement du commerce - Casablanca
Centre national de coordination et planification de la recherche scientifique - Rabat
Centre national de documentation - Rabat
Délégation à la promotion et au plan. Division du plan - Rabat
Ecole nationale d'administration publique - Rabat
Faculté de droit - Rabat
Faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Hassan II - Casablanca
Faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Ibnou Zohr - Agadir
Faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Mohamed V - Fès
Faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Mohamed V - Rabat
Faculté des lettres - Casablanca
Faculté des lettres et des sciences humaines - Kénitra
Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Mohamed V - Rabat
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Rabat
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Hassan II
- Casablanca
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohamed Ben
Abdallah - Fès

Fondation du roi Abdul Aziz al Saoud pour les études islamiques et les sciences
 humaines - Casablanca
 Institut agronomique et vétérinaire Hassan II - Rabat
 Institut national de statistique et d'économie appliquée - Rabat
 La Source (bibliothèque privée) - Rabat
 Ministère de l'agriculture, de la réforme agraire et des études économiques - Rabat
 Ministère de l'information. Service de publication et de documentation - Rabat
 Ministère de l'intérieur. Affaires juridiques, des études, de la documentation et de la
 coopération - Rabat
 Ministère de l'urbanisme de l'habitat du tourisme et de l'environnement - Rabat
 Ministère des affaires culturelles. Direction du livre, des bibliothèques et des archives
 - Rabat
 Ministère des affaires culturelles. Inventaire du patrimoine culturel - Rabat
 Ministère des Habous et des affaires islamiques - Rabat
 Ministère du plan. Direction de la statistique - Rabat
 Office des changes. Division des études et de la balance des paiements - Rabat
 Office pour le développement industriel - Rabat
 Parti de l'Istiqlal - Rabat
 Rectorat de l'Université Mohammed I^{er} - Oujda

Algérie

Ambassade de France en Algérie. Service culturel et de coopération scientifique et
 technique - Alger
 Bibliothèque nationale. Service des échanges - Alger
 Bibliothèque universitaire - Alger
 Bibliothèque universitaire. Section droit - Oran
 Bibliothèque universitaire. Section lettres - Oran
 Caisse algérienne de développement - Alger
 Centre d'études et de documentation économique et sociale (CEDES) - Oran
 Centre de langues - Alger
 Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) - Oran
 Centre de recherche en économie appliquée au développement (CREAD) - Alger
 Centre de recherche et d'informations documentaires sur les sciences sociales et
 humaines (CRIDSSH) - Oran
 Centre national d'études et d'analyse sur la planification - Alger
 Centre universitaire - Bejaia
 Centre universitaire - Tlemcen
 Direction des archives de la wilaya de Constantine - Constantine
 Ecole nationale d'administration - Alger
 Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme - Alger
 Faculté de droit - Alger
 Faculté de droit - Constantine
 Faculté de lettres - Constantine
 Faculté des sciences économiques - Alger

Institut arabe d'éducation ouvrière et de recherche sur le travail. Centre familial - Alger
Institut de bibliothéconomie de l'université - Alger
Institut de droit, des sciences politiques et administratives - Alger
Institut de sociologie - Annaba
Institut des sciences économiques de l'université - Alger
Institut des sciences économiques de l'université - Constantine
Institut des sciences économiques de l'université - Oran
Institut des techniques de la planification et d'économie appliquée - Alger
Office national de statistique
Rectorat de l'université Ain el Bey - Constantine
Ministère des travaux publics et de la construction - Alger
Union générale des travailleurs algériens - Alger
Unité de recherche Afrique, monde arabe de l'université - Constantine

TUNISIE

Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts: Beit al-Hikma - Tunis
Association d'entraide de l'école normale d'instituteurs - Tunis
Ambassade d'Italie - Tunis
Ambassade de France - Tunis
Ambassade du Canada en Tunisie - Tunis
Bibliothèque nationale - Tunis
Center for maghribi studies in Tunis
Centre d'études, de recherche et de publications - Tunis
Centre d'études et de recherche économiques et sociales - Tunis
Centre d'études maghrébines - Tunis
Centre de recherche, d'études et d'information sur la femme (CREDIF) - Tunis
Centre national de documentation - Tunis
Centre national universitaire de documentation scientifique et technique - Tunis
Chambre de commerce de Tunis
Ecole nationale d'administration. Centre d'études et de recherche administratives - Tunis
Faculté de droit 1 - Tunis
Faculté de droit et de sciences politiques - Tunis
Faculté de lettres de la Manouba - Manouba
Faculté de lettres et de sciences sociales - Tunis
Institut d'archéologie et d'art - Tunis
Institut de presse et des sciences de l'information - Tunis
Institut de recherche sur le Maghreb contemporain - Tunis
Institut des belles lettres arabes - Tunis
Institut national de la statistique - Tunis
Institut supérieur de documentation - Tunis
Ligue des Etats arabes - Tunis
Maison arabe du livre - Tunis
Ministère de l'éducation nationale. Direction de la statistique - Tunis
Ministère de l'information - Tunis
Office des travailleurs tunisiens à l'étranger - Tunis

LIBYE

Libyan studies centre - Tripoli

EGYPTE

Institute of arab research and studies - Le Caire

ISRAËL

Israëli international institute - Givatayim

Moshe Dayan center for middle eastern and african studies. Shiloah Institute - Tel Aviv

LIBAN

Chambre de commerce et d'industrie - Saïda

Institut de sciences sociales de l'université libanaise - Saïda

Université Saint Joseph - Beyrouth

TURQUIE

Research center for islamic history, art and culture - Istanbul

ANNEXE 8

Centre de recherche français installés dans les différents pays arabes

TUNISIE	Tunis }	IRMC : Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain ; à Tunis, avec une antenne à Rabat
MAROC	Rabat }	
EGYPTE	Le Caire	CEDEJ : Centre d'Etudes et de Documentation Economique, Juridique et social IFAO : Institut Français d'Archéologie Orientale
JORDANIE	Amman }	CERMOC : Centre d'Etudes et de Recherche sur le Moyen Orient Contemporain couvre le Liban, la Jordanie et la Palestine
LIBAN	Beyrouth }	
SYRIE	Damas	IFEAD : Institut Français d'Etudes Arabes de Damas
YÉMEN	Sanaa	CFEY : Centre Français d'Etudes Yéménites
TURQUIE	Istanbul	IFEA : Institut Français d'Etudes Anatoliennes

ANNEXE 9

LES 10 RUBRIQUES DES CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES DE L'ANNUAIRE D'AFRIQUE DU NORD

- 01 - Anthropologie
- 02 - Droit et institutions
- 03 - Economie / démographie
- 04 - Histoire
- 05 - Littérature
- 06 - Politiques et relations extérieures
- 07 - Sociologie
- 08 - Emigration / immigration
- 09 - Berbères
- 10 - Divers ; correspond aux instruments de travail

ANNEXE 10

Une image des fonds de la bibliothèque de l'IREMAM à partir du catalogue informatique.

OBSERVATION

Tous les tableaux présentés ont été obtenus à partir de la double interrogation du catalogue informatique des ouvrages en langues européennes et de celui des ouvrages en langue arabe. Selon le champ interrogé, nous n'avons jamais trouvé le même total : en effet tous les champs ne sont pas toujours remplis.

Il n'est gère possible de déterminer le nombre total exact d'ouvrages acquis par la bibliothèque depuis 1983 pour les langues européennes et depuis 1986 pour l'arabe.

- La base contenait début novembre, respectivement 18 657 notices pour l'«européen» et 12 432 pour l'arabe ; mais ces chiffres comptabilisent les doublons et les repérages de livres qui ne sont pas encore achetés.
- Si l'on interroge pour avoir le nombre de livres inventoriés, on obtient 17 101 et 9 777 ; mais là encore les chiffres ne sont pas fiables car il existe des ouvrages qui n'ont pas été mentionnés comme inventoriés.

Nous avons donc pris le parti de calculer nos pourcentages à partir du nombre total de réponses obtenues pour le champ interrogé : ils ne donnent qu'un ordre de grandeur.

Tableau I : Enrichissement de la bibliothèque, à partir de l'interrogation du champ "INV", qui contient le numéro d'inventaire.

Tableau II : Les périodes de la production couvertes par la bibliothèque, à partir du champ "320" : année de parution.

Tableau III : La couverture linguistique, à partir du champ "505" : langue du document

Tableau IV : La couverture géographique, à partir du champ "RUB" [rubrique] qui permet de structurer la liste des acquisitions.

ANNEXE 10 - Tableau I : Enrichissement de la bibliothèque

Année d'entrée en bibliothèque	Nombre d'ouvrages en langues		Total
	...européennes	... arabe	
1972 - 79	30		30
1980	10		10
1981	8		8
1982	9		9
1983	409		409
1984	605		605
1985	1026		1026
1986	1137	11	1148
1987	1409	302	1711
1988	1508	796	2304
1989	1417	804	2221
1990	1235	597	1832
1991	1149	1002	2151
1992	1181	1453	2634
1993	1354	1504	2858
1994	1625	1458	3083
1995	1645	1169	2814
1996	1274	730	2004
TOTAL	17031	9826	26857

Le numéro d'inventaire est composé des deux derniers chiffres de l'année (86, 87...) et d'un numéro séquentiel. Certains ouvrages ont été ponctuellement rétroconvertis, c'est pourquoi, alors que le catalogue n'a débuté qu'en 1983 pour les langues européennes et 1987 pour l'arabe, on trouve des livres acquis auparavant par la bibliothèque.

Ce tableau ne prend pas en compte tous les ouvrages acquis entre 1962 et 1983. Selon le rapport d'activité de l'IREMAM, la bibliothèque posséderait 65 000 ouvrages, thèses et littérature grise

**ANNEXE 10 - Tableau II : Les périodes de la production
couvertes par la bibliothèque**

Année de parution	Nombre d'ouvrages en langues ...					
	...européennes			... arabe		
		%	%		%	%
avant 1900	339	1,93	1,9	8	0,11	0,1
1901-1959	1508	8,56	8,5	200	2,87	2,9
1960-1979	1710	9,71	9,7	1387	19,88	19,9
1980	285	1,62	17,8	311	4,46	30,4
1981	316	1,79		299	4,28	
1982	563	3,20		375	5,37	
1983	979	5,56		444	6,36	
1984	992	5,63		693	9,93	
1985	963	5,47	27,1	166	2,38	12,8
1986	1019	5,79		172	2,46	
1987	931	5,29		173	2,48	
1988	961	5,46		200	2,87	
1989	895	5,08		186	2,67	
1990	963	5,47	28,6	170	2,44	12,2
1991	1029	5,84		172	2,46	
1992	1085	6,16		167	2,39	
1993	1024	5,81		168	2,41	
1994	948	5,38		166	2,38	
1995	771	4,38	6,2	367	5,26	21,1
1996	326	1,85		1103	15,81	
TOTAL	17610	100%	100%	6978	100%	100%

ANNEXE 10 - Tableau III : La couverture linguistique

LANGUE	nbre d'ouvrages langues européennes(*)	%	nbre d'ouvrages, avec le fonds arabe(**)	%
Français	12 870	70,8	12 870	46
Anglais	3 519	19,4	3 519	12,6
Arabe	979	5,4	10805	38,6
Allemand	261	1,4	261	0,9
Espagnol	209	1,2	209	0,7
Italien	144	0,8	144	0,5
Turc	90	0,5	90	0,3
Berbère	44	0,2	44	0,2
autres	50	0,3	50	0,2
TOTAL	18 166	100%	27 992	100%

(*) Nous n'avons pris en compte que les ouvrages du livre du catalogue informatisé des ouvrages en langues européennes.

(**) Nous avons ajouté les 9 826 livres portant un numéro d'inventaire du catalogue informatisé des ouvrages en arabe.

ANNEXE 10 - Tableau IV : La couverture géographique

Les totaux sont plus important que dans les autres tableaux car ce champ, qui sert à éditer la liste des acquisitions est systématiquement rempli. C'est aussi parce que certains ouvrages appartiennent à deux rubriques à la fois : ils sont donc mentionnés deux fois dans le tableau.

TSVP

ANNEXE 10 - Tableau IV : La couverture géographique

Rubrique	Ouvrages en langues ...				TOTAL	
	...européennes		... arabe			
	%		%		%	
Instrument de travail	692	3,9	289	2,3	981	3,3
Généralités	769	4,4	1104	8,8	1873	6,2
Tiers Monde	434	2,5	17	0,1	451	1,5
Migrations - racisme - identité	1164	6,6	9	0,1	1173	3,9
Islam - religion	940	5,4	1333	10,6	2273	7,5
Méditerranée	215	1,2	5	0,0	220	0,7
Monde arabe et musulman	1569	8,9	2541	20,2	4110	13,6
Total généralité	5 091	29,0	5 009	39,7	10 100	33,5
Maghreb	837	4,8	274	2,2	1111	3,7
Maroc	1974	11,2	966	7,7	2940	9,7
Algérie	3122	17,8	461	3,7	3583	11,9
Tunisie	1271	7,2	850	6,7	2121	7
Libye	283	1,6	367	2,9	650	2,2
Mauritanie	94	0,5	12	0,1	106	0,4
Total Maghreb	7 581	43,2	2 930	23,2	10 511	34,8
Machreq	546	3,1	376	3	922	3,1
Egypte	816	4,6	1300	10,3	2116	7
Palestine	337	1,9	371	2,9	708	2,3
Jordanie	75	0,4	104	0,8	179	0,6
Liban	317	1,8	347	2,8	664	2,2
Syrie	243	1,4	333	2,6	576	1,9
Iraq	189	1,1	334	2,7	523	1,7
Israël	160	0,9	131	1	291	1
Total "Machreq"	2 683	15,3	3 296	26,2	5 979	19,8
Péninsule arabique	46	0,3	28	0,2	74	0,2
Arabie Saoudite	132	0,8	331	2,6	463	1,5
Pays du golfe	280	1,6	292	2,3	572	1,9
Yémen	84	0,5	177	1,4	261	0,9
Total Péninsule arabique	542	3,1	828	6,6	1 370	4,5
Turquie	438	2,5	26	0,2	464	1,5
Iran	165	0,9	32	0,3	197	0,7
Pakistan - Afghanistan	2		2		4	
Afrique - Sahel	115	0,7	13	0,1	128	0,4
Soudan	257	1,5	178	1,4	435	1,4
Total autres pays	977	5,6	251	2	1 228	4,1
TOTAL	17 566	100%	12 603	100%	30 169	100%

TUNISIE

TITRE	LIEU	DATE	LANGUE	PERIODICITE	CCIMP	AOM	IREMAM
ANNUAIRES							
<i>Annuaire officiel des abonnés au téléphone 1982. / Transports et Communications (Minist.)</i>	Tunis	1982					oui
<i>Tunisie nouvelles. 19.. / Centre de Documentation Nationale</i>	Tunis			annuel			1987, 1988
<i>Guide des services d'information en Tunisie 19..-19.. / Information (Minist.), Centre de Documentation Nationale</i>	Tunis			annuel			1985-86 , 1990-91
JOURNAUX ET BULLETINS OFFICIELS							
<i>JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE /République Tunisienne</i>				hebdomadaire			1971-95
Bulletin économique et sociale de la Tunisie/ Résidence Générale... - Tunis	Tunis	1946-55		mensuel	1948-55		1951(50), 1952(60), 1953(72, 73)
Bulletin mensuel de l'Office du gouvernement tunisien puis... - Paris	Paris	1907-33		bimestriel	1907-33		
Bulletin de l'agriculture et du commerce / dir générale de l'agriculture et des colonies	Tunis			trimestriel	1896-1913		
Feuille d'information générale de la dir génle de l'agriculture, du commerce et de la coïloisation de Tunisie. Tunis		1921 ->		mensuel	1921-30		
Journal officiel tunisien [puis de la République tunisienne]. - Tunis		1883 ->		variable		1883 ->	
Recueil des textes officiels publiés au journal officiel tunisien / protectorat français, Régence de Tunis, dir génl de l'intérieur. Tunis	Tunis	1925-36		semestriel ou annuel		complet	

TITRE	LIEU	DATE	LANGUE	PERIODICITE	CCIMP	AOM	IREMAM
devient : Recueil législatif de la Tunisie: code des textes promulgués au J.O./ Protectorat français, régence de Tunis. - Tunis		1937->		semestriel ou annuel		1937-39	
BULLETIN DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION / Régence de Tunis, Protectorat Français				trimestriel			1931 (145, 146), 1933 (152 à 154), 1934 (156 à 159), 1935 (160)
BULLETIN COMPARATIF trimestriel DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA TUNISIE / Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances Service des Statistiques	Tunis			trimestriel			1958-63
BULLETIN D'INFORMATION/ Ministère de la jeunesse et des sports Direction de la planification et de la recherche Service de la documentation et de la recherche	Tunis			trimestriel			1973 (3)
<i>BULLETIN D'INFORMATION. P.T.T. TUNISIE / Ministère des Postes</i>	Tunis			mensuel			1968 (1-4, 6-7), 1969 (5), 1972 (7-8), 1979 (9)
BULLETIN DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE				irrégulier			1897 (1), 1899 (13)
La Vie tunisienne / Centre des Informations Musulmanes de la Résidence Générale de France en Tunisie	Tunis		arabe	mensuel			1946 (n°spéc), 1954 (20)
<i>La Juridiction et la loi / Ministère de la Justice</i>	Tunis		arabe	mensuel			1970 (9)
<i>BULLETIN PEDAGOGIQUE/ Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale</i>	Tunis			lirrégulier			1963 (14)

TITRE	LIEU	DATE	LANGUE	PERIODICITE	CCIMP	AOM	IREMAM
COMMERCIALISATION INTERIEURE DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE / Ministère de l'agriculture Direction de la planification des statistiques et des analyses économiques	Tunis			irrégulier			1985, 1986
CONJONCTURE. ETUDES ET INFORMATIONS ECONOMIQUES DE TUNISIE ex : BIE. Bulletin d'Information Economique / Ministère de l'Education Nationale	Tunis			mensuel			1974-95
LA DOCUMENTATION TUNISIENNE / Secrétariat d'Etat à l'Information	Tunis			irrégulier			1958(1), 1959-60, 1961(1), 1970(1-3), 1976(1)
ECONOMIE. TUNIS/ Ministère de l'Economie Nationale	Tunis			trimestriel			1971 --> 1973
REVUE TUNISIENNE DE L'EQUIPEMENT / Ministère de l'Equipeement	Tunis			trimestriel			1978 (23) --> 1986 (55)
INFO-DOC, Bulletin trimestriel d'information documentaire / Ministère de l'information	Tunis			trimestriel			1986 (1er semestre)
L'Armée / Secrétariat d'Etat à la Défense Nationale	Tunis		arabe				1963 (70)/
Progrès économique / secr d'Etat au Plan et aux Finances	Tunis		arabe				1963 (2,4,5), 1964 (6,8)
Evènements et documents / Ministère de l'Orientation Nationale, Direction des Documents et Publications	Tunis		arabe				1964-67 lac
Bulletin de l'éducation / Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale	Tunis		arabe				1960-65 lac
Revue des P.T.T. / Secrétariat d'Etat aux P.T.T.	Tunis		arabe				1961-64

TITRE	LIEU	DATE	LANGUE	PERIODICITE	CCIMP	AOM	IREMAM
Tunisie touristique. - Fédération des syndicats d'initiative de Tunisie	Tunis	1938			oui		

BANQUES

Rapport annuel / Banque centrale de Tunisie	Tunis			annuel	1959-76		
Bulletin / banque centrale de Tunisie	Tunis				1959-70		1959-69
Conjoncture / banque centrale de Tunisie	Tunis				1954-78		1964-80
Statistiques financières / Banque centrale de Tunisie	Tunis				1972-78		
Rapport annuel / Banque centrale de Tunisie				annuel	1991-1994		
Statistiques financières / Banque centrale de Tunisie					03/92(n°99) à 06/95(n°111)		1972 (1) -->
Exercice de l'année... et Assemblée générale / Société tunisienne de banque				annuel	1991-1992		
Rapport d'activité 19.. / Banque Centrale de Tunisie	Tunis			annuel			1961, 1984-93
Balance des paiements de la Tunisie 19.. / Banque Centrale de Tunisie	Tunis			annuel	1991-1993		1989, 1991-92
INFORMATIONS ECONOMIQUES / Société tunisienne de banque	Tunis						1972(113)--> 1988(212,213,215), 1990(216)

CHAMBRES DE COMMERCE

Tunis							
Les céréales de la Tunisie et le marché de Marseilles / chambre d'agriculture de Tunis. - Tunis	Tunis	1928			oui		
Compte rendu analytique des délibérations / Chambre de commerce de Tunis	Tunis				1885-1887		

TITRE	LIEU	DATE	LANGUE	PERIODICITE	CCIMP	AOM	IREMAM
Devient en 1897 Bulletin / chambre de commerce de Tunis	Tunis	1897-1934			1917-1925, 1929-1933		
Devient en 1934 Bulletin de la chambre de commerce française de Tunis	Tunis	1934-41			1934-1940		
Devient en 1941 Procès verbal de la séance / chambre de commerce française de Tunis	Tunis	1941-51			1948-1950		
Devient en 1951 Bulletin de la chambre de commerce française de Tunis	Tunis				1951-1957		
Supplément hebdomadaire au Bulletin de la chambre de commerce française de Tunis	Tunis			hebdomadaire	1956-1957		
<i>Echo / Chambre de commerce et d'industrie de Tunis</i>	Tunis			bimensuel	1990-1994 lac		
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TUNIS / Chambre de commerce de Tunis	Tunis						1960-64(lac), 1965-67, 1971-82
Chambre de commerce et d'industrie de Tunis N° Spécial	Tunis						
<i>Bulletin de la chambre de commerce tunisienne / Chambre de Commerce de Tunis</i>	Tunis		angl, franç, arabe	mensuel			1964 (72,75)/1965 (7- ->87)/1980 (3)/
<i>La Direction morale / Haut Conseil Islamique</i>	Tunis		arabe				1989 (5)/1991 (15)
Bizerte							
Bulletin de la chambre de commerce de Bizerte					1911-1924		
un port franc à Bizerte / Reycoudier, chambre de commerce française de Bizerte	Bizerte	1923				oui	
Zone franche de Bizerte, rapport de la commission spéciale de la chambre de commerce	Bizerte	1925				oui	

ANNEXE 12

Plan de classement des archives imprimées

Exemple de l'Algérie

In *Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises. I Archives, Autres archives*. München : K.G.Saur, 1996. Vol 3

Annuaire

Journaux et bulletins officiels

Textes législatifs et réglementaires

Budgets et comptes

- Projets de budget

- Budgets

- Documents annexes

- Comptes définitifs

- Budgets annexes

- Nomenclatures, comptes et rapports divers

Rapports

- Rapports généraux

- Rapports de diverses commissions

- Programmes d'action et de planification

- Rapports annuels d'administrations particulières

Statistiques

- Généralités

- Agriculture

- Commerce

- Finances

- Industrie

- Météorologie

- Population, recensements

Assemblées et Conseils

- Assemblée algérienne

- Conseil supérieur du gouvernement

- Conseil supérieur de la promotion sociale

- Conseil supérieur économique

- Délégation financière

Collectivités locales

- Départements

- Territoires du Sud

- Villes

Etablissements divers

- Banque de l'Algérie

- Bureau d'organisation des ensembles industriels africains

- Caisse algérienne de crédit agricole mutuel

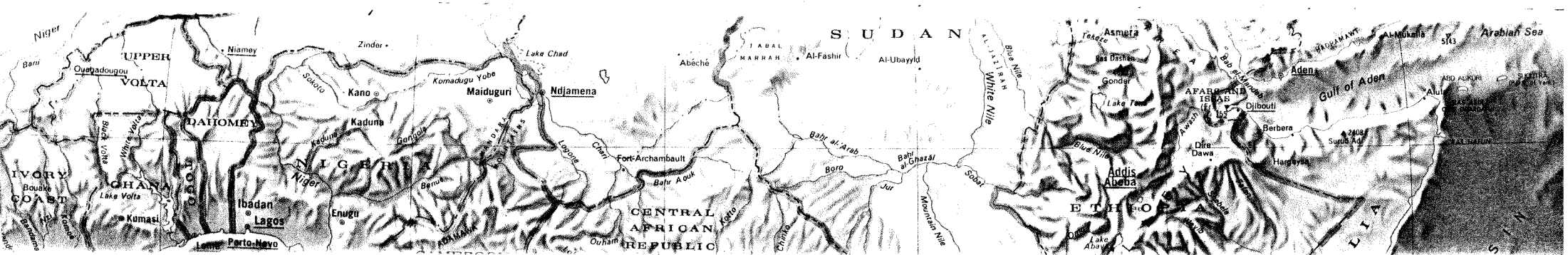
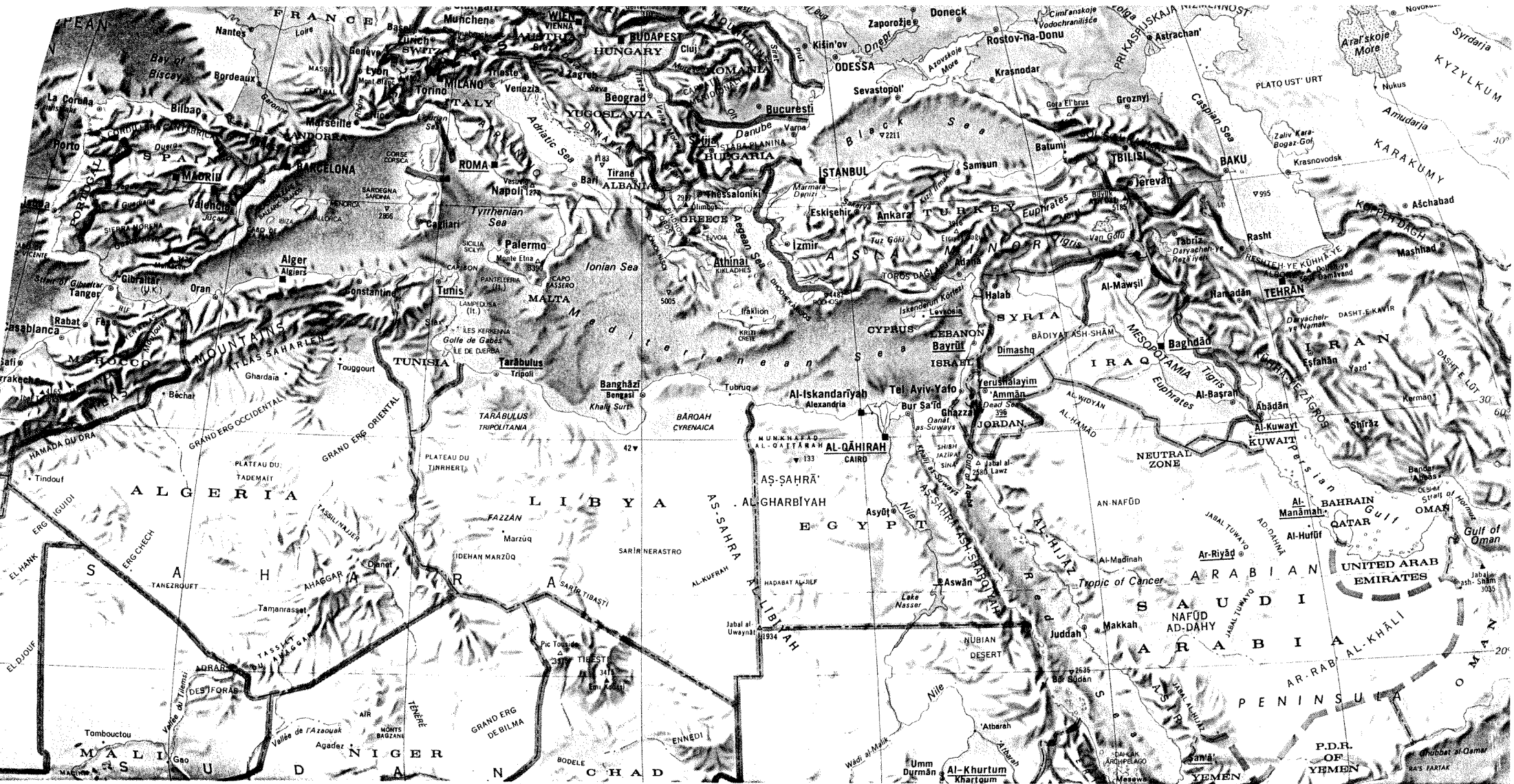
- Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie

- Chambres d'agriculture

- Chambres de commerce

- Chemins de fer algérien

- Conseil algérien du crédit



BIBLIOGRAPHIE

La Bibliothèque Nationale, La Bibliothèque de France et La Bibliothèque Nationale de France

SOUA, Khalifa. Le service arabe de la Bibliothèque Nationale. *Bulletin d'Information de l'Association des Bibliothécaires Français*. n° 144, 3^{ème} trimestre 1989.

WAYSBOARD, Hélène. Les enjeux de la politique documentaire. *La Lettre d'Information*. n° 17, novembre 1993.

TESNIÈRES, Valérie. La politique d'acquisition de la Bibliothèque Nationale de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 38, n°6, 1993, p. 43-54.

A propos du Catalogue Collectif de France

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1991*. 1991, p. 57-58.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1992*. 1992, p. 45-48.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1993*. 1993, p. 57-58.

Les collections

LES PDC : des plans en forme de triptyque, [dossier]. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 35, n°2, 1986, p. 141-163.

Plan d'acquisition. Le conspectus à l'épreuve des bibliothèques universitaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 33, n°5, 1988, p. 372-380.

"Collection de bibliothèque". Dossier. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 40, n°3, 1995.

MAXIT, Gisèle. Une expérience de la mise en place d'un plan de développement des collections. *Bulletin de l'association des bibliothécaires français*. n° 166, 1^{er} trimestre 1995, p. 60-63.

Réseau et coopération

La place des bibliothèques spécialisées dans les réseaux nationaux **In** CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président pour l'année 1990*. 1990, p. 66-71.

PIERDET, Christian. Bibliothèques universitaires et coopération régionale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 35, n°2, 1990, p. 96-98.

Une nouvelle forme de coopération. Les réseaux documentaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 35, n°2, 1990, p.152-154.

MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises. **In** CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président pour l'année 1991*. 1991, p. 61-77.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1994*. 1994.

Dossier sur la coopération, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 36, n°3, 1991, p. 171-216.

POULAIN, Martine. Coopérer à Orléans. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 36, n° 5, 1991, p. 458-463.

CALENGE, Bertrand. Réseaux à facettes. Les établissements au cœur des flux bibliographiques et documentaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 37, n° 5, 1992, p.12- 23.

LE SAUX, Annie. Conspectus. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 37, n° 6, 1992, p.83-84.

POLLIN, Christiane. Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomération. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 38, n°2, 1993, p. 23-33.

LINE, Maurice B. Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 41, n°1, 1996, p. 32-41.

POULAIN, Martine. Bibliothèques et réseaux. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 40, n°5, 1995, p. 75-78.

Les pôles associés

PERRIN, Georges et BOUET, Jérôme. *Rapport du groupe de travail sur les pôles associés*. 1991.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1991*. 1991, p. 53-56.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1992*. 1992, p.50 -51.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1993*. 1993, p. 56-57.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1994*. 1994, p. 86-89.

PERRIN, Georges. Une première évaluation très positive. *Actualité de la BNF*. Avril-juin 1995, p. 6-7.

Pôles associés à la Bibliothèque Nationale de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t40, n°4, 1995, p. 76-77.

Au sujet des membres du Pôle associé d'Aix-Marseille

“Echanges en Méditerranée”

TOSCA CONSULTANT. *Etude préalable à l'élaboration de trois schémas directeurs de documentation régionaux. Site d'Aix - Marseille*. Paris, décembre 1992.

MICHEL, Marie Elisabeth. *La place d'une bibliothèque municipale dans un projet national : la bibliothèque de la Méjanes et le futur « pôle associé » Aix-Marseille*, mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque. 1994.

FUCHS, Renaud. *Le CADIST et le fonds colonial de la bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille I*, mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque. 1995.

Rapport d'activité 1995 du pôle associé Aix-Marseille. Evaluation de la politique documentaire partagée. février 1996.

INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN. *Rapport d'activité 1991-1994*. 1995.

Pour les mise aux points sur la civilisation et l'histoire arabe et musulmane

BURLOT, Joseph. *La civilisation islamique*. éd revue et augmentée. Paris : Hachette, 1990.

LEWIS, Bernard. *Le retour de l'Islam*. Essais traduits de l'anglais par T. Jolas et D. Paulme. Paris : Gallimard, 1985 (Folio Histoire) ; surtout pour les deux dernières parties : Historiographie, et Le Réveil de l'Islam.

LAURENS, Henry. *Le grand jeu. Orient arabe et rivalités internationales*. Paris : Armand Colin, 1991.

La situation de l'édition dans le monde arabe

NACIB, Youssef. Enjeu des biens culturels et développement : l'édition maghrébine et son évolution. In : REYNAUD, Christian et SID AHMED, Abdelkader. Dir - *L'avenir de l'espace méditerranéen*. Paris : Editions Publisud, 1991, p. 145-157.

GONZALEZ-QUIJANO, Yves. Les intellectuels et la production des valeurs : l'édition égyptienne. In : *Etudes politiques du monde arabe : dossier du CEDEJ 1991, approche globales et approches spécifiques. Actes du 2^e colloque franco-egyptien de politologie. Paris 3-5 juillet 1989*. Le Caire : C.E.D.E.J., 1991, p. 99-115.

DAHOU, A. Des livres et des hommes. *El-Djeich*. Alger, n° 230 et n° 231, août 1982.

AZIOUZ, Mokhtari et LAZHARI, Labter. Quand le reste est littérature. *Révolution africaine*. Alger, n° 1180, 4-10 octobre 1986, p. 51-55.

A livre ouvert. *Révolution africaine*. Alger, n° 1239, 27 novembre 1987, p. 57-60.

BÉLARDI, Marie-Louise. Les qui, que, quoi des livres. *Lamatif*. Casablanca, n° 192, oct 1987, p.70.

DUGAS, Guy. L'édition au Maroc, livres et revue en langues française. *Maghreb-Machreq*. Paris, n° 118, oct-nov-déc 1987, p. 114-121.

AL-YIFRANI, Allal. L'édition au Maroc, l'édition arabe. *Maghreb-Machreq*. Paris, n° 118, oct-nov-déc 1987, p. 122-127.

GONZALEZ-QUIJANO, Yves. Politiques culturelles et Industrie du livre en Egypte. *Maghreb-Machreq*. Paris, n° 127, janv-fév-mars 1990, p. 104-120.

Les publications officielles

HONORÉ, Suzanne. *Les relations publiques en matière administratives : I. Les publication officielles*. Bruxelles : Institut international des sciences administratives. 1963, A l'occasion du XII^e congrès international des sciences administratives (Vienne, 16-20 juillet 1962).

BOUCHER, Alain. Le service des publication gouvernementale. 1970.

BOISARD, Geneviève. Le service des publications officielles de la Bibliothèque Nationale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, vol 20, n° 9-10, 1975, p. 435-442.

BOISARD, Geneviève. La commission de coordination administrative et l'inventaire des publications officielles françaises. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t 25, n° 12, 1980, p.597 et s.

PELOU, Pierre et MARQUET, Marie-Claude. *La gestion des publications officielles. Acte du premier séminaire africain francophone sur la gestion des publications officielles organisé par la Section de l'Information gouvernementale et des publications officielles de l'IFLA*, ESI, Rabat, 21-25 septembre 1987. Paris : La documentation française, 1988.

MOLLINÉ, Frédérique. Littérature grise et publications officielles. Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français. n° 144, 3^{ème} trimestre, 1989, p. 42-45.

SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR LA GESTION DES PUBLICATION OFFICIELLES (2^e, 1991 : Tunis, Tunisie). *Vers une gestion intégrée des publications officielles. Acte du deuxième séminaire*. [Ottawa] : Banque Internationale d'Information sur les Etats francophones, 1991.

Ce séminaire en raison du lieu où il s'est tenu, a permis de présenter en détail la situation tunisienne, à travers de multiples interventions.

BIBLIOTHÈQUE NATIONAL DE FRANCE. *Statistiques*. Paris, 1995, br.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET DES RÉSEAUX. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE. *Produits bibliographique*. Paris, 1996, br.

COMMISSION FRANCAISE DU GUIDE DES SOURCES DE L'HISTOIRE DES NATIONS. *Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises. I Archives, Autres archives*. München : K.G.Saur, 1996. Vol 3.



NOTA BENE

Version du Coran dont est extrait le verset 109

BERQUE, Jacques. *Le Coran essai de traduction*.
Ed revue et augmentée. Paris :
Albin Michel, 1995.

Illustrations

L'illustration du début est une carte -portulan de la Méditerranée
dessinée par François OLLIVE à Marseille en 1661
Vélin, 3 feuilles coloriées, 63 ×43 cm.
Conservée à la Bibliothèque Municipale de Marseille

L'illustration de la fin est extraite de l'*Atlas Universalis*.
Paris : Encyclopedia Universalis France, 1975, p.10.